

Université de Montréal

Mouvement vert et institutionnalisation :
Le cas de la Rue écologique

par

Jean-François Lepage

Département de sociologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en sociologie

Septembre 2001

© Jean-François Lepage, 2001



HM
15
U54
2002
V.003

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Mouvement vert et institutionnalisation :
Le cas de la Rue écologique

Présenté par :

Jean-François Lepage

a été évalué par un jury composé des personnes
suivantes :

M. Gabriel Gagnon	président du jury
M. Pierre Hamel	directeur de recherche
M. Jean-Guy Vaillancourt	codirecteur
M. Louis Guay	membre du jury

Résumé

Le mouvement vert, à l'instar des mouvements sociaux des années 1990, redéfinit son rapport aux institutions. Il transforme l'espace dans lequel il intervient par des pratiques de contestation des mécanismes de régulation sociale, mais également par des pratiques d'expérimentation qui lui permettent, entre autres, de proposer une alternative au mode de gestion des déchets préconisé par les décideurs. Dans ce contexte, la question du financement est déterminante quant à la capacité d'action des groupes verts.

Ce mémoire aborde la question du financement des groupes verts et des enjeux institutionnels de l'action collective à partir de l'étude du cas de la *Rue écologique et gestion des déchets*, un projet de sensibilisation et d'éducation à la réduction à la source des déchets mis sur pied par deux groupes verts montréalais. Certains groupes cherchent à développer des projets proactifs et font le choix d'une stratégie de financement institutionnel. Les conditions liées au financement par projet font en sorte que les groupes doivent assumer une part importante de risque. Elles sont particulièrement insatisfaisantes pour les groupes peu institutionnalisés parce que ces derniers doivent s'engager dans des processus contraignants sans bénéficier d'aucune garantie de la part des institutions.

Mots clés : action collective, déchets, écologie, environnement, institutionnalisation, mouvements sociaux.

Table des matières

RÉSUMÉ	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	vii
REMERCIEMENTS	viii
<u>INTRODUCTION GÉNÉRALE</u>	9
<u>CHAPITRE 1 : MOUVEMENTS SOCIAUX ET INSTITUTIONNALISATION</u>	14
1.1 LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS DE LA SOCIOLOGIE DES MOUVEMENTS SOCIAUX	16
1.2 L'INSTITUTIONNALISATION DES MOUVEMENTS SOCIAUX	20
1.3 LES NOTIONS DE MOUVEMENT SOCIAL ET D'INSTITUTION	27
<u>CHAPITRE 2 : FINANCEMENT ET ENJEUX INSTITUTIONNELS DE L'ACTION COLLECTIVE</u>	37
2.1 LES ENJEUX INSTITUTIONNELS DE L'ACTION COLLECTIVE DES MOUVEMENTS SOCIAUX	38
2.2 L'ENJEU DU FINANCEMENT	40
2.3 QUESTION DE RECHERCHE	45
2.4 FACTEURS, DIMENSIONS ET INDICATEURS	46
2.4.1 L'AUTONOMIE	50
2.4.2 LA RECONNAISSANCE	52
2.4.3 LA SURVIE	54
<u>CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE</u>	57
3.1 JUSTIFICATION DE LA MÉTHODE PRIVILÉGIÉE	58
3.2 LES QUALITÉS REQUISES	61
3.3 JUSTIFICATION DU CAS	63
3.3.1 MOUVEMENT VERT ET INSTITUTIONNALISATION	64
3.3.2 LE CHOIX DE LA RUE ÉCOLOGIQUE	67
3.4 DÉTAILS DE LA COLLECTE DE DONNÉES	70
3.5 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	76
<u>CHAPITRE 4 : LA QUESTION DES DÉCHETS</u>	77
4.1 LA QUESTION DES DÉCHETS EN CHIFFRES	78
4.2 LE RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS COLLECTIFS	81
4.2.1 L'INDUSTRIE DES DÉCHETS : LES GÉANTS DES ORDURES	82
4.2.2 LES GOUVERNEMENTS	87
4.2.3 LE RÔLE DU MOUVEMENT VERT	92
4.3 LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES	99

<u>CHAPITRE 5 : LE PROJET DE RUE ÉCOLOGIQUE</u>	103
5.1 LES PARTENAIRES	104
5.1.1 ACTION RE-BUTS	104
5.1.2 LE CVEEM	108
5.2 LA RUE ÉCOLOGIQUE	112
5.2.1 LA FORMULE PARTENARIALE	112
5.2.2 LA RÉALISATION DU PROJET DE RUE ÉCOLOGIQUE	114
<u>CHAPITRE 6 : LES RISQUES DU FINANCEMENT INSTITUTIONNEL</u>	122
6.1 L'ANALYSE DU DISCOURS DES ACTEURS	123
6.1.1 AUTONOMIE	123
6.1.2 RECONNAISSANCE	127
6.1.3 SURVIE	130
6.1.4 DEUX IMPORTANTES DICHOTOMIES	132
6.2 RETOUR SUR LA QUESTION DE RECHERCHE	136
6.3 FINANCEMENT ET ENJEUX INSTITUTIONNELS	140
<u>CONCLUSION GÉNÉRALE</u>	144
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	150
<u>ANNEXES</u>	clv
ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS NON PUBLIÉS	clvi
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE ACTION RE-BUTS	clvii
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE CVEEM	clx
ANNEXE 4 : LISTE DES ATELIERS	clxiii
ANNEXE 5 : LISTE DES THÈMES DU BULLETIN MENSUEL	clxv
ANNEXE 6 : COMPARAISON DES PESÉES AVANT ET APRÈS LA SENSIBILISATION	clxvi

Liste des tableaux

<u>TABLEAU I – LES CARACTÉRISTIQUES DE L’ACTION COLLECTIVE DE TYPE MOUVEMENT SOCIAL</u>	<u>32</u>
<u>TABLEAU II – FACTEURS, DIMENSIONS ET INDICATEURS</u>	<u>48</u>
<u>TABLEAU III – DISTRIBUTION DES RÉPONDANTS</u>	<u>75</u>
<u>TABLEAU IV – COMPARAISON ENTRE ACTION RE-BUTS ET LE CVEEM</u>	<u>111</u>

Liste des sigles et abréviations

3R	Réduction, réutilisation et recyclage
3R-D	Réduction, réutilisation, recyclage et démocratie
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
BAPE	Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement
BFI	Browning-Ferris Industries
CA	Conseil d'administration
CD	Industries de la construction, rénovation et démolition
CCMRE	Conseil Canadien des Ministres des Ressources et de l'Environnement
CVEEM	Comité de Vigilance Environnementale de l'Est de Montréal
FCQGÉD	Front Commun Québécois pour une Gestion Écologique des Déchets
ICI	Industries, commerces et institutions
MEF	Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec
MENV	Ministère de l'Environnement du Québec
PAPE	Programme d'aide relatif aux priorités en environnement
PFS	Programme de financement statutaire des groupes nationaux
RIGDIM	Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Île de Montréal
SACA	Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec
SCA	Service Corporation of America
UQÀM	Université du Québec à Montréal
WMI	Waste Management Inc.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants de la Rue écologique, Agathe, Carole, Ghislaine, Benoît, Michel et Vincent, que j'ai côtoyés avec grand plaisir pendant plus d'une année à travers les hauts et les bas de la réalisation du projet. Je remercie également mes directeurs Pierre Hamel et Jean-Guy Vaillancourt, professeurs au département de sociologie de l'Université de Montréal, qui m'ont soutenu et initié à différentes facettes du travail de chercheur, de même que l'ensemble des membres du Groupe de recherche sur l'institutionnalisation des mouvements sociaux (GRIMS). Je voudrais remercier ceux qui m'ont appuyé financièrement dans la réalisation de mon mémoire. J'ai bénéficié de bourses d'études provenant de la Faculté des Études Supérieures de l'Université de Montréal (FES), de la coalition Action RE-buts et du GRIMS.

Il est essentiel pour moi de remercier la famille, les amis et les collègues d'études qui ont cru en moi et qui m'ont soutenu tout au long de ces deux années. Merci surtout à Annie, pour sa patience, sa délicatesse et son amour. Merci à Rose, Gonzague, Marie-Hélène, Lise et Roger pour leurs encouragements et leur compréhension. Merci à François, Jean-Sébastien, Luc, Marco, Martin et Bjenk avec qui j'ai partagé, parfois à leurs dépens, les meilleurs comme les pires moments de ma rédaction. Merci également à la famille Simpson, sans qui la rédaction de ce mémoire aurait été possible, mais certainement plus ardue.

Merci enfin à tous ceux qui ne figurent pas sur cette page mais que je n'oublie pas.

Introduction générale

Les mouvements sociaux modifient en profondeur la perception sociale de certains enjeux et ils mettent en lumière la complexité des processus qui nous mènent à formuler des choix collectifs. Ils ne se contentent pas d'investir des espaces de lutte spécifiques ; ils les créent, ils les transforment et ils se redéfinissent dans ces nouveaux espaces à partir de pratiques d'expérimentation et de contestation. Ils ont joué un rôle important dans les transformations sociales et politiques de la modernité avancée. Parmi ces mouvements, certains sont reconnus comme particulièrement significatifs par les chercheurs. C'est le cas du mouvement vert, central dans l'étude des nouveaux mouvements sociaux.

Avec le phénomène de la mondialisation, les préoccupations environnementales, qui n'ont pas de frontières, sont au cœur des débats publics. L'environnement est un enjeu politique de premier plan. Dans cette perspective, comprendre l'action du mouvement vert peut nous apporter un éclairage particulier sur l'action des mouvements sociaux récents et sur les rapports qu'ils entretiennent avec les institutions dans le contexte de la modernité avancée. Au centre de ces rapports entre les mouvements et les institutions se trouve la question du financement. Le financement constitue un enjeu primordial pour le mouvement vert, à l'instar de bien d'autres mouvements, parce qu'il est central à la redéfinition de son action. Pour le

chercheur, la question du financement constitue une porte d'entrée privilégiée pour l'étude des enjeux institutionnels de l'action collective des mouvements sociaux récents. C'est pourquoi elle se situe au centre de notre démarche de recherche.

Les deux premiers chapitres du mémoire nous permettent de situer notre démarche dans son contexte théorique. Le premier chapitre est consacré aux théories des mouvements sociaux, principalement celles qui mettent l'accent sur l'institutionnalisation. Nous nous attardons sur les récents développements dans le domaine de la sociologie des mouvements sociaux et nous recensons les principales approches de l'institutionnalisation, en mettant l'accent sur la perspective qui place l'enjeu de l'institutionnalisation comme une préoccupation centrale pour les acteurs des mouvements sociaux récents. Nous précisons enfin notre compréhension des notions de mouvement social et d'institution, centrales dans la définition de notre cadre d'analyse.

Le second chapitre est consacré à la question du financement et aux enjeux institutionnels de l'action collective. Les enjeux institutionnels se manifestent de façon importante autour de la question du financement pour le mouvement vert, et cette question est souvent déterminante des formes qu'emprunte l'action collective des mouvements sociaux. C'est ce qui nous permet de construire notre cadre d'analyse autour de la question du financement des groupes verts, en nous interrogeant sur la satisfaction des

acteurs envers les conditions du financement institutionnel, et en la mettant en perspective en fonction du niveau d'institutionnalisation des groupes verts.

La méthodologie privilégiée pour mener à bien cette recherche est explicitée dans le troisième chapitre. Nous avons procédé à une étude de cas approfondie dans le cadre d'une démarche de recherche participative. Le cas étudié est celui de la *Rue écologique et gestion des déchets*, un projet de sensibilisation et d'éducation à la réduction à la source mené pendant un an auprès des résidents de la 40^e avenue dans le quartier Pointe-Aux-Trembles, par deux groupes verts, la coalition Action RE-buts et le Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal (CVEEM). Dans ce chapitre, nous présentons les motifs qui ont justifié le choix de cette méthode ainsi que le choix de ce cas, qui apparaît particulièrement intéressant en regard de notre objet de recherche.

Le quatrième chapitre nous permet de faire le point sur la question de la gestion des déchets au Québec et à Montréal, en mettant particulièrement l'accent sur les acteurs qui interviennent par rapport à cet enjeu. La production des déchets solides apparaît comme un problème de plus en plus important et les différents acteurs ont participé à la transformation des pratiques individuelles et collectives en matière de gestion des déchets au cours des dernières décennies. L'entreprise privée a intégré cette industrie à l'échelle du continent dans une perspective mercantile. Les différents paliers de gouvernement ont souvent facilité cette intégration jusqu'à ce que le

mouvement vert s'intéresse à la question de la gestion des déchets et la transforme en enjeu de premier plan. Ainsi, à partir des informations présentées dans ce chapitre, nous sommes en mesure de comprendre l'enjeu des déchets dans son contexte économique et politique, et de mettre en perspective l'action du mouvement vert.

Le cinquième chapitre est consacré à une description détaillée du cas à l'étude, soit le projet de *Rue écologique et gestion des déchets*. Nous présentons tout d'abord les partenaires : Action RE-buts, une coalition montréalaise qui intervient sur la scène locale depuis une dizaine d'années, à la fois sur le plan politique par des pétitions, des manifestations, etc., et sur le plan culturel par la sensibilisation et l'éducation, en faisant la promotion d'une gestion écologique des déchets basée sur les 3R (réduction, réutilisation et recyclage) ; le CVEEM, un groupe de base dont la mission première est la vigilance environnementale sur un territoire où opèrent de nombreuses industries lourdes et polluantes. Enfin, c'est le projet de *Rue écologique* qui est présenté de façon précise et détaillée.

Le sixième et dernier chapitre est consacré à l'analyse proprement dite. Nous comparons et analysons le discours des acteurs, recueilli dans le cadre d'entretiens semi-directifs, à partir des catégories d'analyse établies précédemment, soit l'autonomie, la reconnaissance et la survie des groupes. Nous nous penchons également sur des éléments significatifs qui ressortent du discours des acteurs et qui nous permettent une meilleure compréhension

de la question du financement des groupes verts et des enjeux institutionnels de l'action des mouvements sociaux.

Chapitre 1 : Mouvements sociaux et institutionnalisation

Les mouvements sociaux modifient en profondeur la perception sociale de certains enjeux et ils mettent en lumière la complexité des processus qui nous mènent à formuler des choix collectifs. Ils ne se contentent pas d'investir des espaces de lutte spécifiques ; ils les créent, ils les transforment et ils se redéfinissent dans ces nouveaux espaces à partir de pratiques d'expérimentation et de contestation. Ils ont joué un rôle important dans les transformations sociales et politiques de la modernité avancée. Parmi ces mouvements, certains sont reconnus comme particulièrement significatifs par les chercheurs. C'est le cas du mouvement vert, central dans l'étude des nouveaux mouvements sociaux.

Avec le phénomène de la mondialisation, les préoccupations environnementales, qui n'ont pas de frontières, sont au cœur des débats publics. L'environnement est un enjeu politique de premier plan. Dans cette perspective, comprendre l'action du mouvement vert peut nous apporter un éclairage particulier sur l'action des mouvements sociaux récents et sur les rapports qu'ils entretiennent avec les institutions dans le contexte de la modernité avancée.

Les transformations récentes de l'action collective et des rapports entre les mouvements sociaux et les institutions ont poussé certains

chercheurs à s'interroger sur les modèles d'analyse existants et à proposer une nouvelle perspective permettant une meilleure compréhension des enjeux actuels de l'action des mouvements. L'institutionnalisation des mouvements sociaux, qui était perçue par certains chercheurs comme la fin d'un mouvement social (Séguin, 1999) — ou du moins une perte importante de sa capacité subversive — peut être considérée, au contraire, comme une caractéristique importante des mouvements sociaux récents (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). Les mouvements sociaux récents, c'est-à-dire ceux qui se manifestent depuis les années 1990, construisent leur action de façon novatrice dans de nouveaux espaces auxquels ils participent et à travers desquels ils se redéfinissent.

Dans ce premier chapitre, nous traitons des éléments théoriques relatifs à la question de l'institutionnalisation des mouvements sociaux. Tout d'abord, nous nous attardons aux récents développements théoriques dans le champ de la sociologie des mouvements sociaux. Ensuite, nous nous penchons plus particulièrement sur les différentes approches relatives à l'institutionnalisation, en insistant sur les éléments théoriques proposés par les chercheurs qui la considèrent comme une caractéristique des mouvements. Enfin, nous abordons les notions de mouvement social et d'institution, qui sont centrales dans notre démarche.

1.1 Les développements récents de la sociologie des mouvements sociaux

La sociologie s'intéresse depuis longtemps aux mouvements sociaux, et ce champ d'étude se caractérise par de nombreuses controverses théoriques (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). Les modèles d'analyse de l'action collective se renouvellent constamment afin de prendre en compte les importantes transformations de l'action elle-même. Les modèles les plus récents, qui tentent de prendre en compte certaines limites des précédents, mettent l'accent sur le caractère complexe et imprévisible des mouvements. Les études qui accordent une attention particulière à l'institutionnalisation des mouvements sociaux apportent un éclairage intéressant à propos de la contribution spécifique des mouvements aux transformations récentes de l'action collective et de l'espace public.

Dans les années 1970, les chercheurs associés à la théorie de la mobilisation des ressources ont soutenu que l'action collective des mouvements sociaux était orientée vers la défense d'intérêts spécifiques, par les acteurs, au sein même des institutions desquelles ils étaient exclus (Farro, 2000). Dans cette perspective, l'action collective est rationnelle, utilitariste et est déterminée par la capacité des acteurs à rassembler et à utiliser différentes ressources :

Du fait de leurs caractéristiques rationnelles, ces conduites sont pertinentes pour l'intégration institutionnelle. Les partisans de cette approche mettent en effet l'accent sur la rationalité et sur la pertinence institutionnelle des objectifs poursuivis par les conduites collectives de protestation pour démontrer que leurs actions

stratégiques n'ont pas de contenus différents de celles des autres acteurs, individuels et collectifs, qui sont considérés comme des protagonistes à part entière de la vie sociale et politique (Farro, 2000 : 79).

L'action collective doit engendrer des bénéfices pour les acteurs, en termes de pouvoir politique ou de promotion de leurs intérêts à l'intérieur du système institutionnel (Farro, 2000).

Toutefois, contrairement à ce que soutiennent ces chercheurs, ceux qui ont étudié les nouveaux mouvements sociaux à partir de l'approche actionnaliste proposée par Touraine ont observé qu'il y a des composantes des conduites collectives qui ne sont pas nécessairement compatibles avec les mécanismes du système institutionnel (Farro, 2000). Dans les années 1960 et 1970, le système politique s'est avéré incapable de répondre aux nouvelles demandes liées à l'émergence de nouveaux acteurs. Selon Melucci (1983 ; 1993), « les conflits post-industriels, au-delà de la nouveauté de leurs acteurs et de leurs actions, ont été caractérisés par leur rapport particulier avec les systèmes politiques et avec les formes traditionnelles de représentation » (Melucci, 1983 : 13). Pour lui, les *nouveaux mouvements sociaux* cherchaient davantage à créer des espaces d'autonomie en marge de la sphère politique traditionnelle, contrairement au mouvement ouvrier, par exemple, qui situait d'emblée ses luttes à l'intérieur du système politique, faisant « de la prise du pouvoir (son) objectif politique essentiel » (Wallerstein, 1990 : 66). En ce sens, Melucci (1983) qualifie les mouvements féministes, écologistes et urbains de mouvements post-politiques.

Selon lui, les nouvelles demandes véhiculées par les mouvements sociaux ne peuvent être représentées de façon adéquate par les formes traditionnelles de représentation. Pourtant, « à cause de la nature fragmentée et dispersée des nouvelles formes d'action collective, les mouvements dans les sociétés complexes ne vivent pas sans formes de représentation » (Melucci, 1983 : 16). Ainsi, dans les années 1960, les mouvements sociaux ont expérimenté de nouveaux rapports aux institutions à partir de stratégies inédites. Ils ont contesté les systèmes de représentation traditionnels et ont élargi et redéfini le politique en véhiculant de nouvelles préoccupations sociales. Cependant, ils n'ont pas toujours atteint leurs objectifs, principalement en ce qui concerne la démocratisation du politique et la diminution des inégalités sociales et des rapports de domination (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000).

Les chercheurs ont longtemps soutenu que l'institutionnalisation représentait le stade ultime du mouvement social, que ce stade soit perçu de façon positive ou non. D'une part, l'institutionnalisation est l'aboutissement ultime des revendications portées par les groupes, qui trouvent un écho dans le système institutionnel. D'autre part, elle est la récupération ou la cooptation des idées, voire des acteurs eux-mêmes, qui perdent conséquemment leur capacité de porter un regard critique sur ce même système institutionnel et sur l'ordre établi (Bouchard et Hamel, 1997).

L'étude des mouvements sociaux récents permet de comprendre qu'il en va tout autrement. Le fait que certains enjeux soient reconnus et intégrés à l'intérieur du système institutionnel ne signifie pas pour autant la disparition de l'action collective de type mouvement social qui y est associée. De même, elle ne signifie pas non plus la négation de la dimension critique, voire subversive des acteurs collectifs associés aux dits enjeux. Loin d'observer l'institutionnalisation comme une finalité pour les mouvements sociaux, les chercheurs la considèrent comme porteuse d'enjeux spécifiques pour l'action collective (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000).

Les changements observés dans l'action collective des mouvements sociaux récents s'inscrivent et participent du contexte de la modernité avancée qui se caractérise notamment par de nouveaux types de risques, de nouveaux rapports au savoir et une fragmentation des identités (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998 ; Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). On assiste à un mouvement de libéralisation (Wieviorka, 1993 ; Gauchet, 1998) où les valeurs et les normes sont de plus en plus éclatées (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999). Avec le phénomène de la globalisation, les enjeux politiques se mondialisent (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000), l'action collective se déploie plus rapidement sur de plus grandes distances et les arrangements institutionnels traditionnels sont bouleversés (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998). « Les États sont dans une situation de grande faiblesse, coincés entre des attentes et des revendications qu'ils n'ont pas les moyens de traiter, et des logiques d'action de forces économiques sur

lesquelles ils n'ont guère d'emprise » (Wieviorka, 1993 : 19). Le désengagement de l'État laisse place à une plus grande part d'initiatives à caractère public pour les acteurs sociaux (Giroux, 2001). Les institutions sont de plus en plus ouvertes au partenariat et à la privatisation (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000 ; Lesemann, 2001). Elles sont également plus instables, ce qui génère de nouvelles structures d'opportunités sociales (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999) et politiques (Séguin, 1997a).

Les composantes de la société civile, « qui se veulent autant de foyers identitaires, ne parviennent à se déployer effectivement comme identités qu'au travers de l'espace de représentation que l'État leur assure » (Gauchet, 1998 : 117). Cependant, il y a une non-correspondance croissante entre les acteurs et les institutions, au sens où ces dernières n'arrivent plus à contenir les tensions qui découlent des différentes expériences identitaires (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998 ; Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999 ; 2000).

1.2 L'institutionnalisation des mouvements sociaux

Les mouvements sociaux récents évoluent dans un contexte en pleine mutation. Ils ont conservé, à plusieurs égards, les caractéristiques des mouvements des années 1960, mais ils se distinguent notamment par une nouvelle complexité, un caractère imprévisible et d'importantes ambivalences (Séguin, 1999 ; Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999 ; 2000). Ils participent, en tant qu'acteurs collectifs, à ces changements qui, en retour, transforment

l'action collective elle-même. Comment, dans ce contexte, comprendre les nouveaux défis et les enjeux soulevés par l'action collective des mouvements sociaux, et plus particulièrement les enjeux institutionnels ? On peut distinguer trois conceptions différentes de l'institutionnalisation des mouvements sociaux : 1) l'approche classique ; 2) la thèse de l'institutionnalisation partielle ; 3) l'institutionnalisation comme caractéristique des mouvements sociaux à explorer (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000).

L'approche classique oppose l'action des mouvements sociaux à celle de l'État et l'action collective y est considérée comme une mobilisation politique cyclique qui traverse quatre étapes avant de disparaître : 1) naissance ; 2) croissance ; 3) apogée ; 4) déclin (Séguin, 1999). On étudie les mouvements sociaux à partir de l'action collective observable et on s'intéresse à sa capacité à infléchir les appareils d'État : ce qui constitue la mesure du succès d'un mouvement social (Séguin, 1999). Les mouvements sociaux forcent l'État à innover, mais ils participent de la régulation sociopolitique en étant souvent cooptés à l'intérieur des institutions (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999). Cette approche repose sur le modèle binaire instituant / institué (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000) et s'appuie sur une conception classique de l'institution qui s'inscrit dans la tradition weberienne (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998). Elle néglige les conflits internes aux institutions de même que l'expression des différentes logiques institutionnelles (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). Enfin, cette approche suppose une correspondance entre les acteurs et les systèmes d'action

(Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998), ce qui concorde de moins en moins avec la réalité que vivent les acteurs sociaux d'aujourd'hui (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999 ; 2000).

Pour les tenants de la thèse de l'institutionnalisation partielle, la participation des mouvements sociaux au politique formel est contingente. Ces derniers défient l'ordre symbolique et sont en quête d'autonomie, ce qui ne les empêche pas de recourir aux structures d'opportunité politique (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). Les mouvements sociaux inscrivent leur action simultanément à l'intérieur et à l'extérieur des institutions. Ils participent au changement social et transforment les institutions en représentant de nouvelles demandes sociales sur la scène sociopolitique (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999). Cette approche considère que la coopération avec les institutions qui caractérise l'action des mouvements sociaux est ponctuelle et stratégique (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999). Le fait que, selon cette approche, les mouvements cherchent à la fois à maintenir une distance et à se rapprocher des institutions renvoie à une certaine ouverture à l'ambivalence caractéristique des mouvements sociaux.

Toutefois, celle-ci permet peu de saisir l'ambivalence de l'action collective (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998). C'est ce que veut saisir la troisième perspective en mettant de l'avant une compréhension de l'institutionnalisation des mouvements sociaux comme champ d'expérimentation. Pour ces chercheurs, on ne doit pas considérer

l'institutionnalisation comme le point final, la disparition d'un mouvement (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998), ce qui était également le cas des tenants de la thèse de l'institutionnalisation partielle. Cependant, on doit considérer, dans la nouvelle perspective présentée, l'institutionnalisation des mouvements sociaux comme une de leurs caractéristiques qu'il est nécessaire d'explorer (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000).

Les institutions deviennent un terrain où peut s'exprimer une reconnaissance sociale des acteurs en même temps qu'il s'agit là d'un espace à partir duquel se construit l'action collective elle-même. En intervenant à l'intérieur des institutions, les mouvements sociaux contribuent non seulement à la transformation de ces institutions, mais aussi à la redéfinition de leur propre identité et à la réévaluation du sens de leur action. (...) Ainsi, l'institutionnalisation se révèle non seulement une dimension importante de l'action, mais d'abord et avant tout le lieu où l'espace privilégié où évoluent les acteurs et en fonction duquel ils organisent leur action (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999 : 428).

Dans cette perspective, l'institutionnalisation se présente comme un champ où les acteurs construisent de nouveaux espaces d'autonomie et d'expérimentation, où s'expriment des conflits sociaux et la confrontation du politique institutionnel (Séguin, 1997a).

Ici les rapports conflictuels passent par la capacité de définir ou d'infléchir les valeurs et les règles qui alimentent les institutions, bien qu'ils restent fondés sur une conviction, celle de la démocratie, sans laquelle le débat sur les valeurs ou sur les préférences demeure impossible (Hamel, 1999 : 458).

Cette perspective permet de mieux comprendre les défis des mouvements sociaux récents en cernant les tensions entre les acteurs et les contextes dans lesquels l'action se développe (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000).

Les mouvements sociaux récents expriment de nouveaux besoins, préoccupations et solutions en plus de proposer de nouvelles formes de prise en charge des problèmes en faisant appel au milieu communautaire (Séguin, 1999). Ils se caractérisent par la diversité de leur composition, de leurs organisations, de leurs stratégies et de leurs rapports aux institutions (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). Ils s'inscrivent dans de nouvelles formes de relations sociales, dans des réseaux où ils développent des alliances et des solidarités, notamment pour l'obtention de ressources publiques (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999). Ils ne se contentent pas de réagir : ils agissent, ils expérimentent (Séguin, 1999).

Parce que les institutions sont à la fois nécessaires et insuffisantes pour eux (Séguin, 1999), les mouvements sociaux redéfinissent leurs rapports avec celles-ci (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999). Il peut survenir un rapprochement entre les mouvements et leurs adversaires (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999) — qui prend la forme de partenariat, de cogestion, etc. — qui est interprété par certains comme une perte du sens critique ou du caractère subversif des mouvements (Lascoumes, 1994 ; Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). En vérité, les mouvements sociaux, situant leur action à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des institutions, combinent de nouveaux défis institutionnels à une remise en question des mécanismes de régulation du marché ou des systèmes administratifs (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000).

L'action collective des mouvements sociaux se construit à partir d'une double structure, de deux dimensions ou orientations qui se chevauchent : la dimension politique et la dimension culturelle (Séguin, 1997a, 1999 ; Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). La dimension politique inclut le système (institutions, traditions, élites, autres acteurs sociaux) dans lequel les mouvements sociaux inscrivent leur action (Séguin, 1997a). Elle s'intéresse autant au politique formel, c'est-à-dire la structure d'opportunité politique – on peut penser à l'action des mouvements qui s'apparente à celle des groupes de pression et qui provoque des changements politiques – qu'au politique informel, à partir d'un espace politique en voie de mutation où la légitimité du pouvoir se retrouve au niveau des organisations communautaires de base (Séguin, 1997a). La dimension culturelle renvoie à l'identité collective, aux intérêts communs, à la façon d'investir un espace social, à l'évolution des acteurs au sein d'un enjeu, à la définition partagée des buts, etc. (Séguin, 1997a). Les refus politiques s'accompagnent de propositions d'expérimentation, de nouvelles formes d'organisation sociale, de services alternatifs, de prise en charge de secteurs, une série d'éléments qui s'inscrivent dans une stratégie offensive de changement social (Séguin, 1997a).

Selon cette perspective, l'action collective des mouvements sociaux remet en question les modèles de décision et les valeurs dominantes à travers des processus d'échange, de négociation et de contestation. Les acteurs collectifs développent de nouvelles formes d'engagement et

formulent de nouvelles demandes de reconnaissance et d'appartenance (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000). Les institutions, d'autre part, constituent un espace privilégié où l'action collective se construit et où les acteurs peuvent inscrire leur quête de reconnaissance. « Malgré leur radicalité et les critiques adressées à l'État, le sens de l'action des mouvements sociaux a toujours été la recherche d'un compromis susceptible d'élargir les bases de la démocratie » (Lamoureux, 1994 : 41). Les mouvements sociaux transforment les institutions par leur action, mais ils redéfinissent par le fait même leur propre identité et le sens de leur action (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999). En fait, ils créent par leur action de nouveaux espaces publics politiques non institutionnels (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999).

L'espace public politique dans lequel les mouvements sociaux inscrivent leur action va de pair avec l'apprentissage, l'expérimentation et la réflexivité de l'action (Hamel, 1999).

L'engagement des mouvements sociaux et du milieu communautaire ne trouve pas son sens uniquement dans les changements institutionnels qui découlent de leur action (...). Il repose tout autant, sinon davantage, dans les effets de l'action sur elle-même et dans la redéfinition des intérêts et de l'identité des acteurs (Hamel, 1999 : 437).

Les mouvements participent à la définition de cet espace (Hamel, 1999).

Loin de perdre leur portée subversive, ils développent des relations conflictuelles et des rapports de forces dynamiques. Les interventions des mouvements sociaux n'étant pas strictement circonscrites à l'intérieur du système institutionnel, on ne peut plus mesurer le succès d'un mouvement

social par son influence sur le système étatique (Séguin, 1999). Le rapport aux institutions n'élimine pas les conflits. Il renouvelle la capacité d'intervention des acteurs et provoque des changements (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000) en favorisant et limitant à la fois les expériences de nouvelles pratiques culturelles (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998).

1.3 Les notions de mouvement social et d'institution

La sociologie des mouvements sociaux est tributaire, dans une large mesure, des grands courants de la sociologie en général. Ainsi, l'interprétation de l'action collective mise de l'avant dans l'étude des mouvements sociaux est liée, d'une part, à une conception plus générale de la société et de l'ordre établi et, d'autre part, à l'évolution des mouvements sociaux eux-mêmes. Depuis que les chercheurs s'intéressent à ce type spécifique d'action collective, maintes propositions ont été mises de l'avant sans nécessairement parvenir à faire consensus. Plusieurs courants se sont démarqués sans toutefois s'imposer, ce qui fait que la notion même de mouvement social fait toujours l'objet de controverses.

Pour les chercheurs, plusieurs difficultés se posent d'emblée dans l'étude des mouvements sociaux. La première est que la notion de mouvement social est d'abord et avant tout un concept, c'est-à-dire qu'elle est une construction théorique. Au même titre que l'idéal type de Weber, le

concept de mouvement social est un outil théorique qui permet une compréhension de phénomènes spécifiques. Il est constitué à partir d'un ensemble de catégories qui font appel à des caractéristiques observables, qui se retrouvent de façon plus ou moins contingente sur le plan empirique en fonction notamment des choix théoriques et méthodologiques des chercheurs.

Une autre difficulté concerne les frontières du mouvement social qui, malgré les efforts de définition et les soucis d'univocité, ne peuvent être fixées de façon définitive. En d'autres termes, l'action des mouvements sociaux transforme la société au sein de laquelle ils évoluent et, en conséquence, il est difficile de différencier de façon précise ce qui relève de l'action des mouvements sociaux et les effets de cette action sur les pratiques individuelles, collectives, publiques ou privées. Ainsi, la définition des frontières entre les mouvements sociaux et d'autres types d'action collective souffre certainement des controverses théoriques relatives à la définition des concepts.

Ces difficultés renvoient au fait qu'il existe des tensions entre la définition théorique d'un mouvement social et les formes concrètes à travers lesquelles celui-ci s'exprime sur le plan empirique. Ainsi, malgré les limites de cette démarche, il est nécessaire d'apporter des éléments de définition qui nous permettront de faire le lien entre les données empiriques et les éléments théoriques proposés. En d'autres termes, il s'agit de définir les

caractéristiques observables des mouvements sociaux pertinentes à une meilleure compréhension des enjeux institutionnels de l'action collective.

Parmi les chercheurs qui ont proposé une définition du concept de mouvement social, il faut souligner l'important travail de Touraine (1978). Sa conception des mouvements sociaux nous est présentée dans un texte de Wieviorka (1995). Il s'agit de « la signification la plus haute d'une action conflictuelle, dans laquelle un sujet se dresse contre les méthodes de rationalisation des acteurs dirigeants, met en cause leur pouvoir, la façon dont ils pensent et dirigent l'historicité » (Wieviorka, 1995 : 209). Selon Wieviorka (1995), cette définition s'inscrit en continuité et en complémentarité par rapport aux définitions proposées par les fonctionnalistes et par les tenants de la théorie de la mobilisation des ressources. L'évolution du concept de mouvement social est indissociable du contexte historique, les différentes analyses faisant référence « à des conduites historiques, concrètes, qui le plus souvent combinent des dimensions de crise, de défense d'intérêts spécifiques et d'appel au contrôle de l'historicité » (Wieviorka, 1995 : 210). Une telle définition n'est cependant pas satisfaisante pour l'étude de l'institutionnalisation des mouvements sociaux, au sens où elle ne permet pas de comprendre les tensions qui prévalent entre les formes matérialisées de l'action – son expression concrète – et la signification que lui prête le concept.

En effet, il faut tenir compte de la distance entre le concept et les formes matérialisées de l'action. C'est ce que nous permet de faire l'étude du mouvement vert.

Les groupes verts sont depuis longtemps fort nombreux sur la scène québécoise. Le gouvernement québécois en recensait 706 en 1990 (Vaillancourt, 1992). Ceux-ci se caractérisent notamment par leur diversité. Ils se distinguent, selon Vaillancourt (1992), autant par leur objet d'intérêt, leur dimension, leur radicalisme que par la nature des solutions proposées. Le fait que ces groupes aient été très actifs sur la scène québécoise ces dernières années font du mouvement vert un terrain fertile, un lieu privilégié où s'exprime de façon concrète ce type d'action collective.

Les sociologues qui s'intéressent aux mouvements sociaux s'entendent de façon générale sur certaines caractéristiques à leur attribuer. Au début des années 1980, Melucci (1983) identifiait différentes caractéristiques des mouvements qu'il qualifiait de *post-politiques* : structure segmentée, réticulaire, polycéphale ; structure diffuse ou latente ; caractère contre-culturel ; accent mis sur l'identité. Aujourd'hui, les chercheurs conviennent que les mouvements se caractérisent par une forme organisationnelle réticulée, des croyances partagées, la solidarité des acteurs, un accent mis sur le conflit et le recours à la contestation (Della Porta et Diani, 1999). Des divergences persistent néanmoins entre les

différentes écoles et approches notamment en ce qui a trait aux stratégies de recherche, d'analyse et d'interprétation.

Hamel, Maheu et Vaillancourt (1999) proposent une définition des mouvements sociaux à laquelle nous souscrivons, étant donné sa concision et son caractère opératoire. Ils présentent les mouvements sociaux :

comme des conduites contestataires menées par des acteurs qui remettent en question les modes établis de pratiques sociales, les formes usuelles de prise de décision, les pouvoirs sociaux et les politiques instituées. Ils mettent aussi de l'avant des revendications relatives à plusieurs aspects de la vie en société (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999 : 427).

Séguin (1997a) complète cette définition en présentant les caractéristiques de l'action collective des mouvements sociaux (voir Tableau I ci-dessous).

La notion de mouvement social ne peut se réduire aux acteurs collectifs qui l'incarnent, mais c'est souvent à travers eux que les chercheurs en observent les plus significatives manifestations empiriques. À ce niveau, il est parfois difficile de distinguer les acteurs collectifs qui relèvent des mouvements sociaux de ceux qui font partie du milieu communautaire. La distinction faite entre les deux par certains chercheurs n'apparaît pas nécessairement dans le discours des acteurs, cela étant peut-être dû au fait que l'un comme l'autre bénéficient du même statut légal et d'une reconnaissance institutionnelle similaire. Certains chercheurs, comme Lamoureux (1994), vont même jusqu'à considérer que « le mouvement communautaire fait partie au Québec de ce qu'il est convenu d'appeler les nouveaux mouvements sociaux » (Lamoureux, 1994 : 42). Mais ce constat

est loin de faire l'unanimité. Il ne témoigne pas moins du fait qu'il est très difficile de tracer une frontière étanche entre des expressions comme *milieu communautaire*, *mouvement communautaire*, *mouvements urbains* et *mouvements sociaux*.

Tableau I – Les caractéristiques de l'action collective de type mouvement social

1. L'action collective caractérisant les mouvements sociaux est liée à des situations d'inégalité et de rapports sociaux de domination, soit à un espace social à délimiter ;
2. Les revendications exprimées par l'action collective des mouvements sociaux sont de nature qualitatives et morales et elles s'appliquent à l'ensemble de la société. Souvent celles-ci expriment des exigences non-négociables ;
3. L'action collective ne vise pas une transformation globale et immédiate de l'ensemble de la société. Elle vise plutôt la transformation d'espaces sociaux en les rendant plus démocratiques. Elle vise également à confronter le système politique, entre autres, en le rendant plus visible au niveau de qui décide et de comment les décisions sont prises ;
4. L'action collective des mouvements sociaux inclut, entre autres, une dimension politique et une dimension culturelle, lesquelles sont en rapport l'une avec l'autre ;
5. La dimension politique de cette action collective exige l'analyse d'au moins deux volets interreliés : un volet institutionnel et un volet non-institutionnel ;
6. La dimension culturelle de cette action collective exige l'analyse d'un champ social en émergence qui encadre, entre autres, l'expérimentation de nouvelles pratiques et valeurs individuelles et collectives ;
7. L'action collective crée, développe et renforce des réseaux et des relations de solidarité ;
8. La forme organisationnelle à la base de l'action collective des mouvements sociaux est plutôt fluide et décentralisée ;
9. L'action collective de type mouvement social est l'œuvre d'un ensemble hétérogène d'individus et de regroupements. Cet ensemble n'est pas réductible à une logique de classe sociale ni à celle d'un groupe de pression.

Source : Séguin, 1997a : page 50.

Hamel (1999) reconnaît que l'action des mouvements sociaux et du milieu communautaire a souvent convergé, le milieu communautaire offrant

des ressources – notamment des ressources organisationnelles à travers ses réseaux – alors que les mouvements sociaux, grâce à leurs luttes, offrant au milieu communautaire des modes d'expression plus conflictuels. Ces modes d'expression conflictuels ne caractérisent pas d'emblée le milieu communautaire. C'est d'ailleurs ce qui les différencie car, contrairement à celle du milieu communautaire, « l'action des mouvements sociaux est toujours engagée dans des formes organisationnelles qui remettent en question les pouvoirs sociaux et les politiques instituées » (Hamel, 1999 : 437). Les groupes communautaires peuvent s'engager dans des démarches conflictuelles, et des groupes qui relèvent des mouvements sociaux peuvent s'identifier au milieu communautaire, mais il ne faut pas les confondre pour autant. Même si certains constats concernant le milieu communautaire s'appliquent également aux mouvements sociaux, notamment en ce qui a trait aux enjeux que nous abordons dans le prochain chapitre, les mouvements sociaux se distinguent du milieu communautaire parce qu'ils sont d'abord et avant tout des conduites contestataires, d'emblée conflictuelles ; ce qui ne caractérise pas d'emblée le milieu communautaire.

Avant d'aborder la notion d'institution, nous devons insister sur le fait que ce sont principalement les mouvements sociaux qui nous intéressent et, en particulier, les effets de l'institutionnalisation sur leur action. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur ces derniers dans leurs rapports aux institutions. Cependant, nous ne pouvons faire l'économie de préciser de façon minimale ce que nous entendons par *institution*. Toutefois, nous ne

prétendons pas définir le concept d'institution au sens strict du terme, puisqu'il s'agit d'une notion centrale en sociologie ayant fait l'objet de multiples débats, qui dépassent largement le cadre de la présente recherche.

Qu'on se situe dans une perspective durkheimienne, considérant les institutions comme « des "faits sociaux" caractérisés par leur permanence et par la contrainte qu'elles exercent sur les individus » (Akoun et Ansart, 1999 : 286), ou au contraire dans une perspective constructiviste où les institutions deviennent une construction permanente, on reconnaît que les institutions se caractérisent par un ordre complexe de signification et une relative stabilité qui assurent une certaine régularité et un minimum de prévisibilité (Akoun et Ansart, 1999). Hamel, Maheu et Vaillancourt (2000) relèvent certaines caractéristiques généralement attribuées aux institutions : caractère multidimensionnel, présence de mécanismes régulateurs, normatifs et cognitifs, à la fois contraintes et possibilités pour l'action. Pour ces auteurs :

si les institutions contribuent à créer une réalité sociale objective pour les individus et les groupes sociaux, elles leur fournissent aussi un espace de certitude, de reconnaissance et de solidarité, qui favorise l'acculturation citoyenne tout en offrant les conditions et les ressources nécessaires au renouvellement des institutions elles-mêmes (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000 : 11).

Cependant, dans le contexte de la modernité avancée, les institutions sont plus fragiles et plus fragmentées qu'auparavant. On observe de plus en plus une non-correspondance entre elles et les systèmes d'action (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998) ; ce qui nous oblige désormais à tenir compte des tensions et des conflits en leur sein même (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000).

Perron, Vaillancourt et Durand (1999) identifient trois types d'institutions concernées par les questions environnementales dans leur étude des leaders des groupes verts dans leurs rapports aux institutions. Il s'agit des institutions économiques, des institutions à caractère scientifique et des institutions politiques. Parmi ces dernières, l'État est particulièrement significatif pour l'étude de l'institutionnalisation des mouvements sociaux. L'État, qui se situe au centre des institutions politiques, est considéré par Giddens comme un des quatre grands traits institutionnels de la modernité (Martuccelli, 1999). Les transformations récentes de l'État, dont nous avons abordé rapidement quelques aspects plus haut, sont indissociables des transformations de l'action collective des mouvements sociaux. Les rapports entre l'État et les mouvements, y inclus le mouvement vert, se caractérisent par leur caractère ambivalent (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999). Ainsi, les relations entre l'État et le mouvement vert apparaissent comme un terrain fertile à l'étude de l'institutionnalisation des mouvements sociaux.

Au cours de ce premier chapitre, nous avons abordé les récents développements de la sociologie des mouvements sociaux, la question de l'institutionnalisation et les notions de mouvement social et d'institution. La perspective théorique privilégiée nous permet de mieux tenir compte de la complexité et de l'ambivalence de l'action collective et des espaces dans lesquels elle se déploie. L'espace public, dans lequel se construisent les choix collectifs, est transformé par l'action collective des mouvements sociaux

et par les nouveaux rapports qui se redessinent entre les acteurs et les institutions. Ainsi, les notions de mouvement social et d'institution, autour desquelles d'importants débats théoriques ont pris place, et particulièrement les rapports qui les unissent, constituent un terrain privilégié pour l'étude des changements sociaux et politiques de la modernité avancée. Mais comment s'expriment les enjeux institutionnels de l'action collective du point de vue des acteurs ? Et comment l'institutionnalisation transforme-t-elle leur action ?

Chapitre 2 : Financement et enjeux institutionnels de l'action collective

Les études récentes dont nous avons fait état dans le chapitre précédent présentent une perspective de l'institutionnalisation des mouvements sociaux qui place les enjeux institutionnels de l'action collective au centre des intérêts de recherche. Ces enjeux, qui dans une large mesure sont à explorer, sont intimement liés à d'autres enjeux qui concernent les mouvements sociaux récents, parmi lesquels figure l'enjeu du financement.

Dans ce chapitre, nous nous attardons à définir avec précision le cadre d'analyse privilégié dans notre étude. Nous abordons tout d'abord les enjeux institutionnels de l'action collective, qui sont au cœur de notre analyse, en référant notamment aux notions de transcodage, de médiation et de référentiel qui nous permettent de les appréhender de façon satisfaisante sur le plan opératoire. Ensuite, nous considérons l'enjeu du financement, qui constitue notre porte d'entrée à l'observation des enjeux institutionnels. Il se situe au centre de la redéfinition de l'action des mouvements sociaux récents. Enfin, nous formulons notre question de recherche et nous définissons les facteurs à mettre en relation, les dimensions et les indicateurs qui composent notre cadre d'analyse.

2.1 Les enjeux institutionnels de l'action collective des mouvements sociaux

Les enjeux institutionnels de l'action collective sont divers et complexes. Tel que le précisent Hamel, Maheu et Vaillancourt (1999) :

ils engagent la compréhension des rapports aux institutions sur plusieurs terrains : sociaux, économiques, politiques aussi bien que culturels, éthiques et cognitifs. Ils prennent forme autour d'objets diversifiés ou qui émergent dans diverses conjonctures (Hamel, Maheu et Vaillancourt (1999 : 419).

De plus, il est important de mentionner que les enjeux institutionnels, sous plusieurs égards, restent à explorer. Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel (1998) identifient trois dimensions des enjeux institutionnels, qui représentent autant de sources d'exclusion : 1) la capacité de faire des choix ; 2) l'appartenance ; 3) la reconnaissance.

La capacité de faire des choix est au centre des transformations des rapports entre les mouvements sociaux et les institutions dans le contexte de la modernité avancée.

Une attention accrue aux limites sociales de la croissance – les dommages causés à l'environnement – a fait avancer le sens moral en vertu duquel nous effectuons nos choix ainsi que les structures institutionnelles connexes à partir desquelles ces choix sont faits. (...) Ainsi, l'institutionnalisation est devenue un processus qui permet avant tout de débattre des choix c'est à dire qu'elle sert de point d'entrée à l'expérience afin d'être capable de choisir (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998 : 184).

En ce qui a trait aux deux autres dimensions, Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel (1998) avancent que « l'appartenance renvoie à l'aptitude d'un individu ou d'un ensemble d'individus à formuler leurs préférences à titre de citoyen et d'agir en conséquence » (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998 :

184) et que la notion de reconnaissance correspond à la réciprocité qui doit prévaloir dans les rapports institutionnels. Ces éléments supposent une modélisation qui met l'accent sur les formes d'exclusion des acteurs collectifs.

Les enjeux institutionnels de l'action collective des mouvements sociaux renvoient notamment à la capacité des acteurs collectifs de promouvoir une problématique ou une revendication dans l'espace public, ou encore à la capacité à se voir attribuer un statut d'interlocuteur crédible à l'égard d'une question ou d'un enjeu autour duquel ils situent son action. Pour Hamel, Maheu et Vaillancourt (1999), les choix collectifs antérieurs produisent des rapports de domination qui influencent la capacité des acteurs à remettre en question certaines problématiques. Cependant,

les mouvements sociaux ont attiré l'attention sur le fait que les rôles et les institutions de la société ne découlaient plus d'un ordre préalable, mais qu'il fallait construire et reconstruire nos rapports sociaux en fonction de références cognitives et relationnelles produites par les acteurs eux-mêmes (Hamel, Maheu et Vaillancourt, 2000 : 8).

Muller (1998) observe que les décideurs n'ont bien souvent aucune liberté dans les choix qu'ils ont à faire, principalement à cause de la nature instable et imprévisible de la structure du système de décision. Pour réduire cette incertitude, les différents acteurs impliqués dans l'élaboration d'une politique publique construisent un champ cognitif à partir des informations qu'ils considèrent pertinentes. Ils écartent les informations n'étant pas perçues comme valides. Ce processus peut être compris comme la définition d'un langage commun aux différents acteurs :

the boundaries of this debate are defined by the competing languages or discourses that have developed (...) for discussing such issues. These languages constitute the competing vocabularies available for participants to articulate their perspectives on and interests in the issues raised by social regulation (Williams et Matheny, 1995 : 6).

Tous les mouvements sociaux récents sont aux prises avec des enjeux institutionnels : ce qui est vrai également pour le mouvement vert. Les enjeux institutionnels de l'action collective se manifestent, chez le mouvement vert, de façon plus prégnante en regard de la question du financement. Aujourd'hui, les groupes verts sont déjà inscrits dans le champ institutionnel, c'est pourquoi le financement est au cœur de la redéfinition des pratiques des mouvements sociaux récents. Le plus grand accès aux ressources de l'État oblige les groupes verts à s'interroger et à remettre en question le sens de leur action. Le financement prend en quelque sorte la forme d'un arbitrage entre les acteurs collectifs et l'État, à partir de ce que les premiers doivent faire pour obtenir les ressources offertes par ce dernier.

2.2 L'enjeu du financement

L'enjeu du financement, c'est-à-dire l'accès aux ressources financières, est souvent déterminant à l'égard des formes de l'action collective, de même qu'à l'égard de plusieurs autres enjeux. La question du financement des mouvements urbains des années 1980 a été abordée en profondeur par Hamel (1991). Il procède à certains constats qui nous permettent d'éclaircir cet enjeu. Toutefois, nos observations doivent tenir

compte du fait que la situation a évolué au cours des dernières années, et qu'elle amorce présentement un virage important au Québec dans le cadre du projet de politique de reconnaissance et de soutien à l'action collective autonome du gouvernement provincial (SACA, 2001a).

Hamel (1991) relève qu'une partie importante du financement des groupes provient de l'État. Il mentionne à ce propos qu'au début des années 1980, les seuils d'autofinancement des groupes ne dépassaient pratiquement pas 25% de leur budget. De plus, les groupes ne possèdent aucune garantie de financement de la part des institutions publiques, et les perspectives de financement varient beaucoup en fonction de la conjoncture économique et politique, ce qui constitue une limite importante dans la planification de leur action à moyen ou à long terme (Hamel, 1991).

Qu'ils le veuillent ou non, les mouvements entrent nécessairement en relation avec les institutions, et ce même s'ils se montrent critiques face au mode de gestion bureaucratique préconisé par ces dernières (Hamel, 1991). C'est la capacité critique des mouvements sociaux, voire leur portée subversive, qui est remise en question par ce type de rapports aux institutions. Hamel (1991) refuse toutefois de croire que de tels rapports ne signifient autre chose qu'une cooptation des groupes et des mouvements dans le giron de l'État et de ses priorités. Il y a, selon lui, grâce à la participation croissante du milieu communautaire et des mouvements sociaux

dans la gestion du social, élargissement de la démocratie et transformation des modèles de gestion bureaucratique.

Le financement devient un enjeu important pour les mouvements parce qu'il met en cause « leur capacité de renouvellement ou d'innovation » (Hamel, 1991 : 125). Tel que le constate Larose (2000), le financement est la base matérielle de l'autonomie des groupes, et il est une composante de la dimension matérielle d'un mouvement social. Le financement est un enjeu pour les groupes au sein du mouvement vert mais il l'est également pour le mouvement vert dans son ensemble, dans son rapport à d'autres acteurs collectifs, parmi lesquels se trouvent d'autres mouvements sociaux. Autrement dit, il existe deux niveaux où le financement devient un enjeu pour le mouvement vert : au niveau du mouvement et au niveau des groupes qui le composent.

Au niveau des groupes verts, ils sont en compétition entre eux pour les ressources financières limitées disponibles pour la cause environnementale. Au niveau du mouvement vert dans son ensemble, ce dernier cherche à obtenir le maximum de ressources publiques pour la question environnementale. Toutefois ces ressources sont limitées. Elles sont réparties entre différentes priorités (telles la santé, l'éducation, etc.) ou différents mouvements (mouvement féministe, mouvements urbains, mouvement vert, etc.) qui cherchent tous à faire reconnaître leur légitimité par les institutions publiques. Ainsi, le mouvement vert doit constamment

renégocier la part de ressources publiques qui sera consacrée à la cause environnementale. Les facteurs qui font en sorte qu'un acteur collectif obtienne davantage de ressources sont multiples, et ils échappent en bonne partie aux acteurs eux-mêmes.

Le financement est aussi un enjeu au sens où la forme que prend le financement étatique relève de choix politiques. À titre d'exemple, il existe différentes façons de financer les organismes et les groupes qui relèvent des mouvements sociaux. Certaines formes sont indirectes, comme par exemple les crédits d'impôts, le statut d'organisme de charité, la fourniture de locaux ou de services, etc. D'autres formes, telles que le financement statutaire ou le financement par projet, sont plus directes. Nous nous attardons sur ces deux dernières qui sont particulièrement déterminantes en regard de l'autonomie, de la reconnaissance et de la survie des groupes.

L'État peut instaurer des programmes dans le cadre desquels il distribue des fonds qui serviront à la mise sur pied d'activités ou de projets précis, proposés par les groupes, qui répondent aux critères et aux priorités du ministère duquel relève le programme en question. C'est le cas, par exemple, du Programme d'Aide relative aux Priorités en Environnement (PAPE) mis sur pied par le Ministère de l'Environnement du Québec (MENV, 2000). Il existe une autre importante façon de financer les groupes, et il s'agit du financement statutaire. C'est le mode de financement préconisé par le Ministère de l'environnement du Québec dans le cadre du programme de

financement statutaire des groupes nationaux (PFS) (MENV, 2001b) et que le projet de politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire cherche à construire pour l'ensemble des groupes communautaires québécois (Larose, 2000 ; SACA, 2001a). Ce financement poursuit des objectifs semblables à ceux des programmes de soutien à la mission du SACA, qui visent principalement le fonctionnement de base et les activités régulières des organismes (SACA, 2001b), mais il est récurrent sur une certaine période de temps. L'un comme l'autre de ces modes de financement peut avoir des conséquences différentes à l'égard d'autres enjeux liés à celui du financement.

L'enjeu du financement suppose certaines questions fondamentales et déterminantes pour l'action des mouvements sociaux. Il renvoie aux inégalités sociales et à la question de la redistribution, c'est-à-dire à la façon dont les ressources sont redistribuées dans la société. Le financement soulève également la question de l'accès aux ressources publiques et de la légitimité des actions publiques. Enfin, l'enjeu du financement nous permet de repenser les modes de régulation sociale dans le contexte de la modernité avancée.

L'enjeu du financement se pose à différents niveaux. D'une part, à un niveau technique, il est déterminant en regard de la survie des groupes et des mouvements sociaux. Cela suppose également des questionnements plus ou moins quotidiens qui mettent en cause les désirs d'autonomie et de

reconnaissance des groupes. D'autre part, l'enjeu du financement se pose à un niveau politique et éthique. Par exemple, sur le plan politique, l'enjeu du financement soulève la question du rôle de ces groupes et des priorités en termes d'investissements publics. En quoi l'environnement doit-il davantage faire l'objet d'un financement public que d'autres questions telles que la santé et l'éducation ? Et en quoi revient-il à ces groupes de prendre en charge, en quelque sorte, les programmes d'action publique élaborés par les gouvernements ? Sur le plan éthique, l'enjeu du financement renvoie à la responsabilité des groupes qui font l'objet d'un financement public. Ces derniers sont davantage des militants que des gestionnaires publics. Cependant, s'ils sont redevables de leur utilisation de fonds publics, cela suppose une certaine forme de contrôle de la part des institutions démocratique.

2.3 Question de recherche

Pour aborder la question du financement, il est important de tenir compte du niveau d'institutionnalisation des groupes. En effet, tous les groupes n'entretiennent pas le même rapport aux institutions : « Certaines organisations vertes s'accommodent d'une coopération avec les institutions dominantes et arrivent même à stimuler le changement "de l'intérieur", tandis que d'autres conservent un discours et des pratiques à la marge » (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999 : 523). Autrement dit, l'enjeu du financement ne se pose pas dans les mêmes termes pour toutes les composantes du

mouvement vert. Certains sont en meilleure position pour négocier ou pour adopter de nouvelles stratégies favorisant l'accès aux ressources publiques.

La question du financement est notre point d'entrée par rapport aux enjeux institutionnels de l'action collective. Le rapport différencié des groupes aux institutions s'exprime à travers cette question, ce qui nous amène à formuler la question de recherche suivante : **comment se fait-il que les groupes moins institutionnalisés soient moins satisfaits des conditions du financement institutionnel que les groupes plus institutionnalisés ?**

2.4 Facteurs, dimensions et indicateurs

Notre question de recherche nous conduit à conceptualiser notre plan d'observation en fonction de deux facteurs, à savoir le niveau d'institutionnalisation et la satisfaction à l'égard des conditions du financement institutionnel (voir tableau II en page 48). Ces deux facteurs sont de nature qualitative – il est particulièrement important de le spécifier pour le facteur niveau d'institutionnalisation – au sens où il s'agit de distinguer qualitativement des phénomènes observables sans pour autant installer de hiérarchie ni de comparaison sur une base quantitative. Nous employons le terme niveau – au sens de « situation d'une chose par rapport à une autre » (Petit Larousse Illustré, 1985 : 680) – plutôt que celui de stade, qui pourrait laisser supposer que l'institutionnalisation est envisagée comme

un processus nécessairement évolutif, ce qui, de notre avis, est loin d'être le cas, ou celui de degré qui suppose une échelle de mesure fixe extérieure aux éléments sujets à comparaison¹. En effet, le facteur niveau d'institutionnalisation est une mesure strictement relative qui permet de comparer et de situer un groupe par rapport à un autre quant à son degré d'institutionnalisation.

Chacun des facteurs comporte des dimensions ou des indicateurs qui permettent de comprendre la nature des informations pertinentes retenues pour les fins de l'analyse. Le niveau d'institutionnalisation permet de comparer la façon dont les groupes verts s'inscrivent dans un espace public politique d'interaction avec les institutions. Il constitue une mesure relative, au sens où il permet d'évaluer si un organisme est plus ou moins institutionnalisé par rapport à un autre. Pour ce faire, nous considérons l'histoire de l'organisme, son organisation et ses infrastructures, de même que les subventions dont il a bénéficié par le passé.

¹ Nous avons choisi de privilégier le terme niveau plutôt que celui de forme pour traiter de l'institutionnalisation des groupes verts. Nous considérons que l'institutionnalisation est un processus qui peut prendre de multiples formes, mais nous en avons choisi certaines caractéristiques afin qu'elles servent de base comparative, ce qui est nécessairement réducteur. Les indicateurs privilégiés nous permettent de concevoir une hiérarchie entre les niveaux d'institutionnalisation, qui n'existe pas nécessairement *a priori* en dehors du découpage théorique privilégié par le chercheur, au sens où l'institutionnalisation peut prendre différentes formes qui ne se réduisent pas nécessairement à une échelle ou à deux catégories manichéennes. Ainsi, l'utilisation du terme niveau est une réduction méthodologique qui ne doit en aucun cas être comprise comme une négation de la complexité de l'institutionnalisation ou de la diversité des formes qu'elle peut prendre.

Tableau II – Facteurs, dimensions et indicateurs

Facteurs	Niveau d'institutionnalisation	Satisfaction à l'égard des conditions du financement institutionnel
Dimensions	Plus ou moins Avancée	L'autonomie ; La reconnaissance ; La survie.
Indicateurs	Histoire du groupe ; <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'années d'existence • Activités mises sur pied Organisation et infrastructure ; <ul style="list-style-type: none"> • CA, charte • Bureau, équipements • employé(s) temporaires / permanents Historique des rapports avec les institutions (notamment en matière de subventions) ; <ul style="list-style-type: none"> • Subventions statutaires • Soutien à la mission • Subventions par projets 	Ce qui relève, dans le discours des acteurs, des dimensions de l'autonomie, de la reconnaissance et de la survie telles que définies ci dessous.

En ce qui concerne l'histoire de l'organisme, nous tenons compte du nombre d'années d'existence de l'organisme, des activités mises de l'avant et de leur nature (Était-ce une activité politique ou culturelle ? De quelle envergure étaient-elles ? Y avait-t-il des partenaires ?). Pour l'organisation et les infrastructures, on observe la présence ou l'absence d'un conseil d'administration, d'une charte, d'un bureau, d'équipements, d'employés permanents ou temporaires. Enfin, en ce qui concerne les subventions, nous considérons les sommes reçues par les groupes principalement de la part des institutions publiques, et ce à quoi elles ont servi.

Certaines caractéristiques observées sont parfois déterminantes dans la façon dont un groupe s'inscrit sur le terrain institutionnel. Ces indicateurs nous permettent de dresser un portrait plus précis des groupes en présence et de mieux comprendre la nature des rapports qu'ils entretiennent avec les institutions publiques. L'observation de ces différents indicateurs nous permet de comparer l'institutionnalisation des groupes afin de déterminer si elle est plus ou moins avancée.

Les dimensions du second facteur renvoient aux notions d'autonomie, de reconnaissance et de survie² sur lesquelles nous nous attardons afin de poser des balises pour l'observation. Pour bien saisir le phénomène dans son contexte, nous portons une attention particulière au discours des acteurs eux-mêmes.

² Ces enjeux sont généralement reconnus comme des enjeux importants par les chercheurs au sens où ils font partie de leurs préoccupations de recherche. Ils ne sont pourtant pas les seuls. Il y a également, entre autres, l'enjeu de la solidarité, considéré à juste titre par plusieurs auteurs comme un enjeu important de l'action collective des mouvements sociaux (Melucci, 1993 ; Désy, 1995). Étant donné les liens étroits qui unissent les différents enjeux liés à l'action des mouvements sociaux, il est très difficile de concevoir qu'un enjeu en particulier ne soit en rien concerné par la question institutionnelle. Cependant, de par sa nature, l'enjeu de la solidarité renvoie davantage aux rapports entre les acteurs de la société civile, même si en dernière instance ces rapports peuvent être affectés par des considérations institutionnelles. Toutefois, l'enjeu de la solidarité ne peut être considéré au même titre que les autres enjeux dans notre cadre d'analyse puisqu'il ne relève pas d'emblée de la question institutionnelle.

2.4.1 L'autonomie

La question de l'autonomie est abordée notamment par Désy (1995) qui propose une définition claire et concise du terme. Selon elle, « Le terme "autonomie" se réfère à l'intégrité et à la possibilité d'entreprendre soi-même, comme acteur social, des actions et des projets pro-actifs » (Désy, 1995 : 190). Elle distingue trois dimensions à l'autonomie, soit l'*autonomie personnelle*, l'*autonomie de groupe* et l'*autonomie de lutte*. L'autonomie personnelle, fortement liée à la solidarité, renvoie à une démarche individuelle, personnelle, quotidienne, et d'une grande importance pour la mobilisation, selon Melucci (1993). L'autonomie de groupe désigne la capacité des groupes à déterminer et à entreprendre des actions. Enfin, l'autonomie de lutte réfère à l'indépendance des luttes et à la capacité des groupes à définir les enjeux qui les concernent, sans que d'autres acteurs interfèrent dans leur démarche (Désy, 1995).

L'enjeu de l'autonomie est fondamental du point de vue des acteurs, tel qu'en témoigne le rapport de consultation publique sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (Larose, 2000). Dans ce projet de politique, le gouvernement québécois distingue d'ailleurs l'action communautaire au sens large, qui désigne l'action communautaire sous toutes ses formes, de ce qu'il nomme l'*action communautaire autonome* (SACA, 2001a). Cette sous-catégorie de l'action

communautaire renvoie aux « organismes qui (...) sont autonomes dans l'initiative et la conduite de leur mission » (SACA, 2001a). Des critères distinctifs proposés, notons que l'organisme doit avoir été fondé par les gens de la communauté, doit poursuivre une mission globale axée sur le changement social et ne pas être dirigé par des intervenants du réseau public (SACA, 2001a). Cette notion d'action communautaire autonome ne peut être confondue avec la notion de mouvement social, mais on doit comprendre que cette appellation n'exclue pas les groupes qui relèvent des mouvements sociaux.

Tel que mentionné précédemment, Larose (2000) considère que le financement constitue la base matérielle des groupes. Le problème, selon lui, est que les groupes œuvrent principalement dans des secteurs non marchands et ne sont pas en mesure de générer eux-mêmes les revenus nécessaires à leur fonctionnement. En effet, le financement augmente la capacité des groupes à être proactifs mais, en même temps, il suppose que des conditions, des critères, voire des contrôles externes soient imposés aux organismes, ce qui restreint leur autonomie. Autrement dit, plus on a d'argent, plus on peut mettre de l'avant des projets, mais plus on a de comptes à rendre. Cependant, la situation n'est pas nécessairement différente chez les groupes qui parviennent à générer une partie des revenus nécessaires à leur fonctionnement. Cela dépend encore une fois des sources de financement.

2.4.2 La reconnaissance

L'enjeu de la reconnaissance est parfois confondu avec celui du financement, qui en est souvent le corollaire, particulièrement en ce qui a trait à la reconnaissance institutionnelle. Cependant, il ne faut pas les confondre ; même s'ils vont effectivement souvent de pair, ils se distinguent à plusieurs égards. La reconnaissance dont jouit un acteur, par exemple s'il sait faire reconnaître son expertise (Lamoureux, 1994), détermine en quelque sorte sa capacité à produire des références cognitives et relationnelles, de même que sa capacité à s'inscrire dans les débats qui entourent la construction de certains enjeux de société. Ainsi, la reconnaissance est un enjeu important en regard de la capacité d'action des groupes.

Les différents acteurs de la société civile cherchent à obtenir une reconnaissance auprès de l'État (Gauchet, 1998). En effet : « les groupes d'intérêts se diversifient tout en s'engageant dans des démarches formelles pour réclamer une reconnaissance de leur identité et faire valoir le pluralisme sur la scène politique » (Hamel, 1993 : 175). L'État a, dans une certaine mesure, le pouvoir de les légitimer ou délégitimer, comme il peut le faire pour l'ensemble des acteurs sociaux individuels ou collectifs, en leur attribuant ou non un statut d'interlocuteur responsable et en les reconnaissant ou non comme partenaires décisionnels (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Il a ce pouvoir au sens où il agit comme un arbitre des intérêts

sociaux conflictuels. Il a ce pouvoir au sens où l'espace social est organisé en fonction de décisions et de politiques et de programmes antérieurs (Lascombes, 1994).

Ces pratiques relèvent d'une logique sectorielle qui a des effets structurants (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Cependant, l'État doit également composer avec la réalité que construisent les différents acteurs sociaux. Cette *réalité* est en partie déterminée par la reconnaissance que les groupes obtiennent auprès de leurs pairs et des autres acteurs de la société civile. Hamel (1993) ajoute cependant que :

les organismes communautaires demeurent vulnérables devant les stratégies étatiques d'intégration institutionnelle qui menacent leur autonomie, bien que la relation entre l'État et le communautaire ne prenne plus la forme d'une opposition rigide, mais emprunte plutôt celle des négociations, des compromis et des ajustements mutuels (Hamel, 1993 : 174-175).

Ainsi, bien que la reconnaissance prenne souvent la forme d'un soutien financier, elle s'exprime de façon tout aussi concrète lorsque les organismes se voient reconnaître la capacité de participer à la vie démocratique, particulièrement dans les domaines où ils ont développé une expertise. À ce propos, Larose (2000), dans son rapport, souligne :

que le milieu communautaire, y compris l'action communautaire autonome, est un acteur d'importance (...) et que le gouvernement souhaite le voir associé de plein droit aux grands forums et aux grands débats qui prennent place dans notre société (Larose, 2000 : 9).

Néanmoins, les critères liés au financement institutionnel font en sorte qu'il représente une forme de reconnaissance. À l'inverse, plus on parvient à faire reconnaître ses qualités et ses capacités, plus les chances de recevoir du financement s'accroissent. D'ailleurs, pour Hamel (1991), « il existe une relation importante entre la reconnaissance sociale dont bénéficient les mouvements (...) et les ressources qu'ils parviennent à rassembler » (Hamel, 1991 : 125). Par contre, dans le contexte institutionnel, les critères de reconnaissance sont souvent édictés par l'État.

2.4.3 La survie

Tel que le constate Hamel (1991), « en dépit d'une certaine reconnaissance de leur potentiel tant économique que social par la classe politique, la survie des organismes communautaires et des mouvements urbains demeure fragile » (Hamel, 1991 : 135). L'enjeu de la survie, à l'instar du financement, se pose à deux niveaux : au niveau des groupes et au niveau du mouvement dans son ensemble. Au niveau du groupe, la qualité de l'organisation sur laquelle il repose devient très importante pour sa survie (Hamel, 1991). Cet enjeu, en dernière instance, renvoie à l'existence même du groupe en question, bien que nous référons également à sa capacité d'action, au sens où un groupe peut exister au sens légal sans qu'aucune action ne soit mise de l'avant. Au niveau du mouvement vert dans son ensemble, étant donné la nature fragmentée et réticulaire de ces derniers, la

survie est moins précaire, mais elle est tout de même redevable à la légitimité et à la reconnaissance de la question environnementale, et aux ressources publiques qui lui sont consacrées.

La relation entre le financement et la survie est celle qui apparaît la plus claire. En effet, plus le groupe parvient à rassembler des fonds, plus sa survie est assurée. On doit toutefois tenir compte du fait que d'autres facteurs entrent en ligne de compte. L'enjeu du financement fait en sorte que le choix se pose pour les groupes entre l'autonomie et la survie (Hamel, 1991 ; Cardinal, 2001). Il en est ainsi parce que les choix relatifs aux priorités de financement sont principalement formulés par les institutions elles-mêmes, à partir de leur propre définition des problèmes (Hamel, 1991 ; Cardinal, 2001). Le groupe ne peut pas accepter n'importe quoi en échange de financement, sans quoi il risque de perdre l'appui de ses membres. Comme le mentionne Hamel (1991), « les organisations subissent l'influence des bailleurs de fonds, qui en viennent parfois à orienter leur action, au détriment de la base sociale » (Hamel, 1991 : 136-137). Cela peut affecter leur crédibilité et la reconnaissance qu'ils obtiennent des autres acteurs.

Les dimensions de l'autonomie, de la reconnaissance et de la survie sont les points d'entrée à partir desquels nous comprenons la façon dont prend forme, dans le discours des acteurs, l'enjeu du financement. Maintenant que le cadre d'analyse de notre recherche est présenté et que les facteurs, dimensions et indicateurs sont définis, nous pouvons nous pencher

sur les éléments méthodologiques à partir desquels s'orchestre notre collecte de données.

Chapitre 3 : Méthodologie

Dans les deux premiers chapitres de ce mémoire, nous avons précisé la perspective théorique et le cadre d'analyse privilégiés de notre recherche. Voici maintenant la méthodologie qui nous permet d'observer empiriquement la question des enjeux institutionnels de l'action collective de type mouvement social à travers la question du rapport des groupes aux sources de financement institutionnel. Pour le chercheur, il s'agit de l'étape où il identifie les caractéristiques spécifiques qu'il désire observer et où il doit trouver – ou dans la mesure du possible construire – un observatoire lui permettant de se pencher de façon privilégiée sur ces caractéristiques (Hamel, 1997).

Notre démarche de recherche, qui s'apparente à la recherche-action, nous a conduit à faire appel à une méthode qui nous apparaît particulièrement pertinente à l'égard de notre question de recherche. La méthode que nous avons choisie de privilégier pour mener cette enquête est l'étude de cas. Les qualités reconnues à cette méthode font en sorte qu'elle s'avère particulièrement pertinente par rapport à nos objectifs de recherche. Au cours de ce chapitre, nous justifions tout d'abord le choix de l'étude de cas comme méthode de collecte de données. Ensuite, nous relevons les qualités que doivent nécessairement posséder les organismes qui feront l'objet de notre analyse. Nous poursuivons en présentant le cas que nous

avons retenu et enfin nous détaillons notre collecte de données et la façon dont sont présentés les résultats.

3.1 Justification de la méthode privilégiée

De prime abord, il n'y a pas de méthode idoine pour l'étude des mouvements sociaux, les choix méthodologiques étant tributaires des définitions de l'objet d'étude et de l'objet de recherche privilégiés par le chercheur. Dans la mesure où ces objets renvoient à des réalités complexes dont les frontières sont en partie à explorer et à définir, l'étude de cas apparaît comme une approche intéressante pour saisir dans leur contexte et dans leur manifestation empirique l'expression de certaines caractéristiques ciblées des mouvements sociaux. De plus, l'étude de cas est particulièrement pertinente lorsqu'on s'intéresse au point de vue des acteurs et au sens que ces derniers attribuent à leur action. Selon Hamel (1997 : 35) :

L'étude de cas prend corps au sein d'une démarche inductive où les faits empiriques constituant l'objet étudié sont mis en lumière par les informations en situation des acteurs, alimentant et donnant relief à l'explication sociologique définie par cette étude. Car l'objet étudié par la sociologie ne consiste pas en purs faits, en choses, mais est d'emblée une expérience recelant des significations et des symboles qui agissent dans les interactions des acteurs sociaux et définissent leur point de vue sur celles-ci (Hamel, 1997 : 35).

Selon Yin (1994), l'étude de cas est la stratégie préconisée afin de répondre à des questions de recherche formulées en termes de "comment" ou de "pourquoi". Il ajoute :

The case study is preferred in examining contemporary events, but when the relevant behaviors cannot be manipulated. The case study relies on many of the same techniques as a history, but it adds two sources of evidence not usually included in the historian's repertoire: direct observation and systematic interviewing (Yin, 1994 : 8).

Selon Hamel (1997), l'étude de cas est un dispositif qui permet d'étudier un phénomène dans des conditions idéales puisque le cas est choisi de façon stratégique en fonction des objectifs de recherche. Elle est définie ainsi par Yin (1994) : « A case study is an empirical inquiry that investigates a contemporary phenomenon within its real-life context, especially when the boundaries between phenomenon and context are not clearly evident » (Yin, 1994 : p. 13).

« Étant de nature descriptive, l'étude de cas prend appui sur des informations recueillies directement sur le terrain, souvent même de la bouche des acteurs de l'événement considéré comme un cas » (Hamel, 1997 : 8). Une description qui repose en bonne partie sur le discours des acteurs soulève le problème du statut attribué au sens commun (Hamel, 1997). Il s'agit donc d'aller au-delà du simple discours des acteurs en référant au contexte plus large dans lequel s'inscrit l'action. L'étude de cas nous permet, par la référence à des sources empiriques multiples, de dépasser le sens commun exprimé par les acteurs et de transposer leur

discours à travers des catégories d'analyse du chercheur. Les sources de données empiriques intéressantes à utiliser dans le cadre de l'étude de cas, selon Yin (1994), sont au nombre de six : 1) la documentation ; 2) les documents d'archive ; 3) les entretiens ; 4) les observations directes ; 5) l'observation participante ; 6) les artéfacts.

L'étude de cas comporte cependant des limites sur lesquelles il est important de s'attarder. Une première limite concerne la représentativité du cas soumis à l'étude, qui a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment à l'époque de l'École de Chicago (Hamel, 1997). Cependant, pour Hamel (1997), « cette représentativité ne relève pas de la statistique à laquelle elle est souvent réduite en sociologie, mais d'une représentativité qu'on peut qualifier de *théorique* ou de *sociologique* » (Hamel, 1997 : 99-100). Yin (1994) renchérit d'ailleurs en ce sens :

Case studies, like experiments, are generalizable to theoretical propositions and not to populations or universes. In this sense, the case study, like the experiment, does not represent a "sample", and the investigator's goal is to expand and generalize theories (analytic generalization) and not to enumerate frequencies (statistical generalization) (Yin, 1994 : 10).

La seconde limite importante de l'étude de cas et de la description en sciences sociales concerne la difficulté de fixer de façon explicite, univoque et objective les termes opératoires sur lesquels elle repose. Cela n'empêche toutefois pas que l'étude de cas ait droit de cité en sociologie. Pour ce faire, le chercheur doit faire preuve d'une grande rigueur et il doit s'assurer

d'expliciter au maximum son travail afin de permettre qu'en soit vérifié la qualité et la valeur (Hamel, 1997).

En conséquence, le choix du cas prend une importance primordiale puisque c'est sur lui que repose la pertinence des résultats de la recherche.

En effet,

le choix du cas est largement déterminé par la manière dont la théorie dispose un problème ou un phénomène à faire fonction d'objet de recherche. Le cas fait office de laboratoire dans la mesure où il comporte les qualités nécessaires en vertu de la théorie dont témoigne l'objet de recherche (Hamel, 1997 : 96).

Ainsi, le chercheur doit accorder un soin particulier à la justification du cas choisi pour les fins de l'étude. Comme le mentionne Hamel (1997) : les qualités du cas « doivent être affichées sans réserve et avec insistance. C'est à cette condition que se font jour les qualités proprement méthodologiques du cas et, par ricochet, la valeur représentative qu'il est permis de lui reconnaître » (Hamel, 1997 : 98). De plus, sur le plan méthodologique, le chercheur doit rester conscient que « l'étude de cas est effectuée dans le but de saisir un phénomène dans son contexte afin que son étude *in situ* puisse l'en dégager pour qu'il devienne un objet expressément destiné à être livré à l'étude » (Hamel, 1997 : 10-11).

3.2 Les qualités requises

L'étude de cas devient intéressante dans la mesure où elle repose sur un cas qui dispose des qualités pertinentes en fonction de la problématique

de recherche dont il est question. C'est dans cette dernière que nous devons rechercher les éléments qui nous permettent de démontrer la pertinence du cas retenu en vue de l'analyse. Les caractéristiques des groupes qui font l'objet de notre analyse doivent correspondre à celles des mouvements sociaux récents. Il ne suffit pas que les groupes évoluent dans les années 1990 pour qu'ils s'avèrent pertinents, encore faut-il qu'ils possèdent les qualités généralement reconnues aux mouvements sociaux récents pour en être considérés comme représentatifs sur le plan théorique.

On doit retrouver, dans l'action des groupes que nous observons, à la fois la dimension politique et la dimension culturelle. Nous devons être en mesure de déterminer que les groupes en question relèvent bien des mouvements sociaux, et non du milieu communautaire. Les groupes doivent se caractériser par des pratiques contestataires, d'emblée conflictuelles. Ils doivent remettre en question les valeurs dominantes, les modèles établis, les pouvoirs sociaux et les politiques instituées. Ils doivent être porteurs de revendications qualitatives non-négociables concernant notamment la démocratisation des systèmes de prise de décision.

Sur le plan culturel, l'action des organismes observés doit être orientée vers de nouveaux besoins, préoccupations et solutions. Elle doit faire la promotion de nouvelles pratiques culturelles et de nouvelles prises en charge collectives à travers de pratiques d'expérimentation qui permettent apprentissage et réflexivité. Ils doivent agir dans un espace en marge de la

sphère politique traditionnelle, à travers des réseaux où s'expriment à la fois luttes et solidarités.

Enfin, pour satisfaire aux exigences liées à la question de recherche, les groupes observés doivent être plus ou moins institutionnalisés, afin de permettre la comparaison. Ils doivent également avoir eu recours à une source de financement institutionnelle.

3.3 Justification du cas

L'étude proposée repose sur le cas du projet de *Rue écologique et gestion des déchets* mis en œuvre par la coalition montréalaise Action RE-buts et le Comité de Vigilance Environnementale de l'Est de Montréal (CVEEM). Action RE-buts est une coalition regroupant une vingtaine de groupes, fondée en 1991, qui se préoccupe principalement de la question de la gestion des déchets sur l'Île de Montréal. Le CVEEM est un groupe de citoyens de l'Est de l'Île, principalement de Pointe-aux-Trembles, dont la mission est d'exercer une vigilance locale relativement aux questions qui touchent l'environnement.

Le projet de *Rue écologique* est une expérience de sensibilisation et d'éducation à une gestion écologique des déchets menée auprès des résidents de la 40^e avenue à Pointe-Aux-Trembles. D'une durée d'un an, ce projet a été financé par le Ministère de l'environnement du Québec, dans le

cadre du Programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE), pour un montant de 100 000 \$.

Il est important de démontrer la pertinence du cas choisi eu égard à l'objet de recherche. Elle repose sur les qualités du cas, qui doivent être explicitées. Mais avant tout, nous devons également justifier la pertinence de la référence au mouvement vert à l'égard de la sociologie des mouvements sociaux et à l'égard de la perspective théorique privilégiée, c'est-à-dire celle de l'institutionnalisation des mouvements sociaux.

3.3.1 *Mouvement vert et institutionnalisation*

Plusieurs auteurs (notamment Melucci, 1983 ; Hamel, Maheu et Vaillancourt, 1999) reconnaissent l'importance du mouvement vert – autrement désigné entre autres par les termes de mouvement environnemental ou mouvement écologiste³ – pour la sociologie des mouvements sociaux. Perron, Vaillancourt et Durand (1999) sont, pour leur part, sans équivoque :

Le mouvement vert a joué, et joue encore, un rôle fondamental dans la mise à jour des enjeux institutionnels de l'environnement. Il s'agit bien d'un mouvement social, c'est-à-dire d'une force qui

³ Nous privilégions, à l'instar de Vaillancourt (1992), l'expression *mouvement vert* par rapport aux termes *environnemental* ou *écologiste*. Ces derniers font référence à deux courants au sein du mouvement vert, selon la typologie élaborée par Vaillancourt (1992), qui se distinguent entre autres par leur radicalisme, et l'expression mouvement vert permet de référer à cette catégorie d'acteurs plus ou moins homogènes au-delà des ambiguïtés que peuvent supposer ces autres termes.

conteste l'ordre établi et qui propose de nouvelles façons de fonctionner (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999 : p. 523). Ils sont tout aussi explicites en ce qui concerne la pertinence de l'étude du mouvement vert et de la question environnementale à l'endroit des enjeux institutionnels de l'action collective. À ce propos, ils affirment que la question des enjeux institutionnels se pose plus que jamais pour le mouvement vert puisque tous les secteurs institutionnels de la société sont désormais touchés par la question environnementale (Perron, Vaillancourt et Durand, 1999).

En ce qui concerne plus précisément l'institutionnalisation du mouvement vert, Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir (1999) observent la reconnaissance institutionnelle des enjeux environnementaux notamment par le recours de plus en plus fréquent à la consultation publique dans le processus décisionnel. Ces changements sont attribuables d'abord et avant tout aux groupes verts (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999).

Le "mouvement environnemental" provoque, au niveau du politique formel, une série de changements menant à des décisions politiques. Ces décisions rendent certaines revendications légitimes. L'État devient de plus en plus actif dans la création d'espaces publics qui tentent de réguler et d'institutionnaliser les préoccupations environnementales. Il y a eu notamment l'apparition de ministère de l'environnement un peu partout au début des années 1970, et l'émergence de processus de consultation environnementale précédant certaines prises de décisions gouvernementales (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999 : 20).

Cela correspond à une dimension du mouvement vert, mais l'action du mouvement ne se résume pas à cela, loin de là : « la question du changement n'est pas uniquement une question de modification aux institutions et aux processus du politique formel » (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999 : 21).

C'est en se référant à un réseau informel, tant au niveau local que régional ou national, que les auteurs abordent l'idée d'un nouvel espace politique non formel :

Un politique en voie de mutation. Des processus sociaux et conduites collectives inciteront alors à détacher quelque peu le politique du seul État, des seules actions politiques stratégiques et instrumentales pour le rattacher aussi, mais non exclusivement, à la légitimité du pouvoir souverain et du politique logeant dans les structures communautaires de base, dans des espaces sociocollectifs d'échanges, de débats et de conflits (Maheu cité dans Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999 : 22).

L'action des groupes verts se situe à la fois sur le plan du politique formel et du politique informel dans une dynamique dialectique. En d'autres termes, « ils construisent et s'inscrivent dans un espace social tout en forgeant leur identité spécifique » (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999 : 24).

C'est entre autres cette intégration de l'individuel et du collectif qui explique le fait que les (mouvements sociaux) de l'environnement provoquent une nouvelle culture politique, culture qui contribue grandement à façonner les actions collectives provoquant des changements sociaux et politiques (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999 : 26).

Ainsi, comme le soulignent les auteurs, les actions environnementales participent d'une nouvelle culture politique en se situant à la jonction du culturel et du politique ; ce qui redéfinit les frontières entre les deux (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). On retrouve donc au sein du mouvement vert ces dimensions caractéristiques des mouvements sociaux des années 1990. L'étude du mouvement vert à déjà permis à certains

chercheurs (Séguin, 1999 ; Perron, Vaillancourt et Durand, 1999) d'approfondir des éléments relevant des enjeux institutionnels de l'action collective ; ce qui démontre sa pertinence à l'endroit de notre problématique de recherche.

3.3.2 *Le choix de la Rue écologique*

Nous avons choisi de nous pencher sur le cas du projet de *Rue écologique et gestion des déchets* à cause de sa pertinence par rapport à notre objet de recherche. Le cas de la *Rue écologique* est intéressant puisqu'il met en scène des groupes verts dans leurs rapports à l'État dans la réalisation d'un projet concret. Avec ce cas, nous nous situons clairement au centre d'un rapport entre des groupes participant, du moins en partie, à un mouvement social, et l'État, une institution dont l'importance n'est pas à démontrer. Mais en plus, le cas de la *Rue écologique* est particulièrement fertile en regard de notre objet de recherche puisqu'il est mis en œuvre par deux groupes qui sont à des niveaux d'institutionnalisation différents.

Nous pouvons d'ores et déjà envisager des comparaisons extrêmement fertiles pour comprendre les enjeux institutionnels de l'action collective. En effet, il est particulièrement intéressant de comparer deux groupes qui partagent une même expérience, et ce malgré le fait qu'ils n'y jouent pas exactement le même rôle. Cela permet de contrôler certaines

variables qui, autrement, pourraient entraîner des limites pour l'analyse : le discours des acteurs renvoie à une expérience vécue au même moment, au même endroit et dans le même contexte social et politique. De plus, puisqu'il s'est concrétisé tout récemment, il a été possible de suivre de près l'évolution du discours des acteurs en regard des différents enjeux tout au long du projet, au moment même où il s'est déroulé.

Le projet de *Rue écologique* est pertinent à l'égard de l'institutionnalisation des mouvements sociaux puisqu'il se situe d'emblée sur le terrain culturel. Bien qu'il corresponde parfaitement à une action collective revendicatrice de type mouvement social, au sens où il s'inscrit dans une démarche plus large de contestation des pratiques instituées en matière de gestion des déchets, il est principalement orienté sur le terrain culturel. En effet, l'action en question ne se situe pas au niveau du politique formel et ne peut en aucun cas être assimilée à une action de type groupe de pression. Bien sûr, en dernière instance, des changements au niveau du politique formel sont souhaités, mais les efforts ne sont pas principalement orientés en ce sens.

Les deux groupes impliqués dans le projet de *Rue écologique* possèdent sans équivoque les qualités qui renvoient à la dimension politique des mouvements sociaux. Chacun des organismes a vu le jour dans un mouvement d'opposition à la venue d'un incinérateur sur l'Île de Montréal. Dans cette mouvance, ils ont contesté les pouvoirs établis qui avaient

accepté le projet d'incinérateur⁴ et ont revendiqué une gestion des déchets plus écologique de même qu'une participation accrue des citoyens aux prises de décisions dans ce domaine.

En ce qui concerne la dimension culturelle, le fait qu'ils aient mis sur pied le projet de *Rue écologique* constitue à lui seul une preuve suffisante que ces groupes adoptent des pratiques d'expérimentation axées sur la promotion de nouvelles pratiques culturelles. À travers ce projet, ils sont à la recherche d'une alternative aux modes de gestion des déchets préconisés par les dirigeants. Mais ils ne se contentent pas de revendiquer du changement, ils l'expérimentent eux-mêmes. Ils sont orientés vers les pratiques sociales quotidiennes des membres de la communauté. Il s'agit d'une stratégie offensive de changement social qui propose à la fois expérimentation et développement de services alternatifs en matière de gestion des déchets.

Ce projet consiste avant tout à mettre en œuvre une campagne de sensibilisation de la population à une gestion écologique des déchets basée sur le principe des 3R, visant une réduction à la source. Étendue sur une période d'un an, cette campagne permet d'expérimenter diverses stratégies de sensibilisation de la population en vue de proposer une alternative concrète à l'incinération et à l'enfouissement pêle-mêle. La coalition Action RE-buts a déjà mis sur pied des projets analogues, et il s'agit d'une

⁴ Les détails de cet épisode récent sont présentés dans le prochain chapitre.

dimension importante de son action. En ce qui concerne le CVEEM, il s'agit d'une première expérience de ce type, qui témoigne néanmoins d'une volonté d'action sur le plan culturel qui s'est concrétisée.

De plus, le rapport à l'État est nécessaire à la réalisation du projet, et il prend principalement la forme d'un financement. En effet, l'État agit à titre de bailleur de fonds dans le projet de *Rue écologique*. Ce projet a été entièrement réalisé à partir de l'argent que l'État y a investi. En choisissant de mettre sur pied le projet de *Rue écologique*, les organismes choisissaient nécessairement d'entrer en rapport avec l'État et de s'y lier dans la réalisation d'un projet où ce dernier serait un partenaire nécessaire. Nous pouvons donc présumer que l'un comme l'autre des deux groupes participants ont, dans une certaine mesure, délibérément choisi ce type de rapport avec l'État.

3.4 Détails de la collecte de données

La collecte de données s'inscrit de façon plus large dans une démarche qui s'apparente à la méthode de la recherche action. Le recours à un seul type de données s'avère bien souvent insuffisant pour saisir la nature complexe des mouvements sociaux (Séguin, 1997a). Ainsi certains chercheurs ont proposé des méthodes plus complètes recourant à diverses sources d'information, comme par exemple la méthode de l'intervention sociologique proposée par Touraine (1978).

La démarche que nous privilégions ressemble davantage à la recherche-participative proposée par Séguin (1997a). Le chercheur participe au projet de *Rue écologique* et l'ensemble des participants savent que le projet fait l'objet d'une étude de cas dans le cadre d'un mémoire de maîtrise et connaissent le rôle du chercheur. Le chercheur ne bénéficie pas d'un statut particulier, il n'est exclu d'aucune activité à cause de son rôle de chercheur, et aucune activité particulière – phase de conversion, sociologie permanente, séance d'auto-réflexion, rétroaction directe (Touraine et Melucci dans Séguin, 1997a) – n'est tenue pour les fins exclusives de la recherche.

La recherche-participative partage certaines caractéristiques de la recherche-action, mais elle s'en distingue sur certains aspects importants. La recherche-action correspond en bonne partie à une démarche inductive où la connaissance et l'action se développent de façon dialectique. Il en va de même pour la recherche-participative. Dans ce cas, toutefois, la dialectique concerne uniquement le travail du chercheur. En effet, il y a une non-ingérence de la pratique du chercheur dans l'action, au sens où ce n'est pas à ce titre qu'il y est impliqué, et une non-ingérence des acteurs dans les données récoltées (Séguin, 1997a). Ainsi, le travail théorique du chercheur est constamment alimenté et enrichi par sa participation sur le terrain et vice-versa.

C'est dans le cadre de cette démarche d'ensemble que la méthode de l'étude de cas est apparue comme particulièrement pertinente. Le principe

de la recherche-participative permet un accès privilégié à diverses sources de données. Sur les six sources de données empiriques intéressantes à exploiter selon Yin (1994), nous en avons privilégié cinq, dont une en particulier qui est la pierre angulaire de notre collecte de données.

La première source de données privilégiée est l'observation participante : nous avons participé à plusieurs activités dans le cadre de ce projet, à titre de bénévole ; ce qui nous a permis de collecter plusieurs informations dans le feu de l'action. Le rôle joué a varié en fonction des différentes activités, qui concernaient tant les collectes de données de la *Rue écologique* (pesées de déchets, sondage auprès des résidents) que des activités de sensibilisation et d'éducation (fêtes, ateliers, etc.) ou de planification (réunions).

La seconde source de donnée à laquelle nous avons eu recours est l'observation directe. Nous avons procédé à des observations d'un œil plus extérieur, le chercheur étant mandaté, à titre d'étudiant, pour produire un document audiovisuel promotionnel sur le projet de *Rue écologique*. En plus des objectifs liés au projet, cela nous a permis de rassembler des données concernant les principales activités du projet sur support audiovisuel pour les fins conjointes du projet de *Rue écologique* et de cette recherche.

Les activités qui ont fait l'objet de l'observation directe ont également fait l'objet de l'observation participante. De façon plus concrète, mentionnons

que les principales activités ont été filmées mais aucune ne l'a été entièrement. Ainsi, le chercheur occupait tantôt un rôle extérieur en tant que caméraman et tantôt un rôle de participant au moment où sa présence était le plus requise (préparation de sites, accueil de citoyens, etc.). Cette double observation a permis de bénéficier des avantages liés aux deux techniques, soit de pouvoir partager de l'intérieur les motivations des acteurs (Yin, 1994) et d'avoir récolté des données objectivées par la caméra.

Troisièmement, nous avons utilisé diverses sources documentaires principalement en vue de bien cerner l'action des groupes dans son contexte. Les différents documents consultés nous ont permis de faire le point sur la question des déchets, sur les différents acteurs en présence, sur leurs rôles et sur leurs intérêts respectifs. Cette mise en perspective est essentielle afin de bien saisir les enjeux dans toute leur complexité ; ce qui ne peut être possible si on ne sort pas du cadre somme toute assez défini du projet de *Rue écologique*. Les sources documentaires en question sont des articles, monographies et documents gouvernementaux traitant de la question des déchets.

Les sources documentaires incluent également l'ensemble des documents produits dans le cadre de la *Rue écologique*, les documents concernant Action RE-buts, ceux concernant le CVEEM et les documents qui décrivent les étapes préliminaires à la mise en œuvre du projet. Les documents utilisés sont présentés en annexe (voir annexe 1), étant donné

qu'il s'agit de documents non publiés dont il peut parfois être difficile d'obtenir copie. Ils ont été rassemblés au cours des diverses étapes du projet de *Rue écologique*.

Dans un quatrième temps, nous avons eu accès à des documents d'archive, soit certains résultats de la *Rue écologique*, notamment les pesées de déchets et autres données recueillies auprès des résidents de la rue, notamment par la voie de sondages. Nous devons préciser que nous n'avons pas accès aux résultats complets de la *Rue écologique* parce qu'ils ne sont pas encore disponibles à ce stade de notre recherche. Au moment où nous procédons à notre analyse, la campagne de sensibilisation de *la Rue écologique* est terminée, mais les résultats ne sont pas encore connus dans leur ensemble. Par contre, il est important de mentionner que ces résultats ne sont pas essentiels à la réalisation de notre enquête, au même titre que notre enquête ne l'est pas pour le projet. En aucun cas la réussite ou l'échec du projet de *Rue écologique* n'a menacé la mise à terme de notre enquête, et vice-versa. C'est dire que nous avons utilisé tout ce qui était à notre disposition au moment de l'analyse.

Enfin, la cinquième et principale source de données privilégiée, puisque nous nous intéressons au sens attribué à l'action du point de vue des acteurs, a été le recours à une série d'entretiens semi-directifs. Un entretien a été effectué avec chacun des intervenants impliqués de près ou de loin dans la réalisation de la *Rue écologique*, que ce soit à titre de responsable ou

d'employé. Nous avons procédé à un total de six entretiens à partir des plans présentés en annexe (voir annexes 2 et 3).

Parmi les données collectées, les entretiens doivent être traités avec circonspection. Étant donné le nombre restreint de personnes composant l'échantillon et la nature publique du projet et des organismes impliqués, certaines précautions sont de mise afin de préserver la confidentialité des répondants. La façon dont les répondants sont distribués est présentée ci-dessous (voir tableau III).

Tableau III – Distribution des répondants

	CVEEM	Action RE-buts
Membres de l'organisme	1	2
Travailleurs du projet	2	1

La première division distingue les personnes qui étaient déjà engagées dans les activités des groupes, de façon rémunérée ou non, et dont les tâches, fonctions ou responsabilités ne concernent pas uniquement la *Rue écologique*, de celles qui ont été engagées spécifiquement dans le cadre du projet et dont la tâche principale, voir unique, pour l'un ou l'autre des organismes, est liée aux activités du projet de *Rue écologique*. La seconde division distingue les personnes qui relèvent de l'un ou l'autre des deux groupes, en fonction de leur rôle principal à l'égard du projet. Lors de

l'analyse, nous procéderons à des recoupements en fonction de l'organisme auquel sont rattachés les répondants pour faire en sorte que, lors de la présentation des résultats, nous puissions toujours référer à un groupe de répondants plutôt qu'à un seul répondant. Grâce à cette précaution méthodologique, nous serons à même de traiter les propos des répondants en toute confidentialité.

3.5 Présentation des résultats

Afin de mettre en perspective le cas de la *Rue écologique*, nous abordons dans un premier temps l'enjeu des déchets au Québec. L'étude de cas vise en effet à situer un phénomène dans son contexte. Il s'agit d'un détour nécessaire afin de bien saisir les tenants et aboutissants de l'action collective qui nous intéresse. Nous traçons un portrait de la situation principalement au Québec, à partir de sources documentaires diversifiées. Compte tenu des acteurs en présence, et particulièrement des acteurs privés qui ont largement contribué à l'intégration continentale de l'industrie des déchets, nous ne pouvons nous restreindre à la situation québécoise. Néanmoins, nous mettons l'accent sur les acteurs qui ont joué un rôle important dans le cas de la gestion des déchets à Montréal, afin de mieux comprendre la dynamique et les enjeux propres à ce milieu.

Chapitre 4 : La question des déchets

Depuis l'après-guerre, il y a eu en Occident une importante croissance de la consommation et, de façon corollaire, une augmentation significative de la production de matières résiduelles. Parallèlement, une conscience écologique s'est développée, les pratiques se sont transformées et nous sommes aujourd'hui plus sensibles aux conséquences de nos choix en matière de consommation. En effet, les sociétés industrielles ont une capacité sans précédent de modifier leur environnement (Muller, 1998) et les déchets constituent la conséquence directe de nos choix collectifs en matière de consommation, de production et de développement (Séguin, 1997a ; Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). La question des déchets prend de plus en plus d'importance. Les modèles de gestion à ce sujet sont remis en question par des pratiques individuelles et collectives novatrices portées par de nouveaux acteurs sociaux (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999).

Afin de bien comprendre le contexte général dans lequel se situe le projet de *Rue écologique* et l'action des groupes préoccupés par cet enjeu, nous procédons à un rapide tour d'horizon de la question des déchets, en mettant l'accent sur la situation au Québec et à Montréal. Celle-ci se pose d'abord en termes quantitatifs : il y a un accroissement de la production des déchets et des coûts liés à leur élimination, tandis que l'environnement

possède une capacité limitée d'absorption des rebuts. Sur le plan qualitatif, nous nous intéressons particulièrement aux acteurs collectifs et aux changements que suscitent les mouvements sociaux de l'environnement. Nous procédons en insistant sur le rôle, les intérêts et les positions défendues par les principaux acteurs : l'entreprise privée, les gouvernements et les mouvements sociaux. Nous voyons comment les groupes verts transforment la problématique des déchets en enjeu et comment ils renouvellent les pratiques et les mentalités en créant et en investissant un nouvel espace de confrontation et d'expérimentation autour de la question des déchets. Enfin, nous terminons ce tour d'horizon par un rapide aperçu des politiques environnementales.

4.1 La question des déchets en chiffres

La question des déchets est portée par le mouvement vert depuis quelques décennies. Le problème a été soulevé en Amérique du Nord, à la suite de l'accroissement de la production et de la consommation dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Les acteurs préoccupés par cette question ont tout d'abord travaillé à définir les différentes dimensions du problème et à faire en sorte qu'il soit reconnu par les décideurs et par l'opinion publique. Ainsi, nous observons tout d'abord la dimension quantitative de la problématique des déchets.

Les chiffres varient quelque peu selon les sources. De plus, les indicateurs retenus par les chercheurs ne sont pas toujours les mêmes. Notre intention consiste à présenter un aperçu général de la situation. En conséquence, les données suivantes ne peuvent servir de base à une comparaison rigoureuse, mais elles nous informent néanmoins sur les tendances générales en matière de production et de traitement des déchets au Québec.

En 1988, le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement (CCMRE) s'est donné comme objectif de réduire de 50% les déchets solides éliminés dans les sites d'enfouissement pour l'an 2000 (Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1991 ; MEF, 1995). Des données publiées en 1989 font état d'une production totale de 6,5 millions de tonnes de déchets pour l'année 1988. Sur ce total, 13% ont été récupérés, 6% ont été incinérés et 81% ont été enfouis (MENV, 1989). D'autres données sur l'année 1988 mais publiées cette fois en 1995 font état de 6,95 millions de tonnes de déchets générés, dont 18,1% ont été valorisés⁵ et 81,9% ont été éliminés (MEF, 1995). Ces dernières données peuvent être comparées à celles de 1992 alors que des 7 millions de déchets générés, 22,8% ont été valorisés et 77,8% ont été éliminés (MEF, 1995). Ces déchets provenaient des industries, commerces et institutions (ICI) à 41%, des

⁵ Le terme "valorisation" introduit une importante confusion puisqu'il renvoie, selon les termes du Ministère de l'environnement et de la faune (1995), à la fois au compostage et à d'autres pratiques de valorisation énergétique telles que l'incinération. Les données présentées ici ne permettent pas de faire cette distinction très importante.

municipalités (déchets domestiques) à 35% et de l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CD) à 24% (MEF, 1995). En 1996, 8,3 millions de tonnes de déchets ont été générées au Québec (ICI : 34,8%, CD : 32,4%, secteur municipal : 32,8%). On évalue à 1,2 millions de tonnes les matières résiduelles qui ne peuvent pas être valorisées en aucune façon. Tout de même, 43,4% des déchets générés en 1996 ont été récupérés, ce qui signifie environ 3 millions de tonnes⁶ (MEF, 1998). Le potentiel de récupération est de 60 à 80% (Séguin, 1999).

En 1992, moins de 10% des foyers québécois possédaient un composteur domestique et un peu plus du tiers de la population avait accès à la collecte sélective ou à des équipements de collecte. Ce qui est très peu par rapport à l'Ontario où 80% de la population y avait accès (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Il en coûtait 355 millions en coûts directs au Québec pour traiter les déchets, et 1,5 milliards au Canada (Séguin, 1999). Ces chiffres permettent de constater l'existence d'un problème technique et économique et de s'interroger sur les raisons d'une production de déchets aussi importante (Séguin, 1999).

⁶ Il restait environ 5,3 million de tonnes de déchets éliminés en 1996, comparativement aux 5 266 600 tonnes éliminées en 1988, sans compter les 395 500 tonnes incinérées la même année (Ministère de l'environnement, 1989). Évidemment, le taux de récupération des déchets a augmenté, mais la production également. Les taux de réduction graduelle prévus pour rencontrer les objectifs de réduction étaient de 8,4% en 1992, de 20% en 1996 et de 50% en 2000. Ce taux, qui doit être calculés *per capita*, a été atteint en 1992 (MEF, 1995). Cependant, on pourrait se demander si les efforts investis visent vraiment à réduire la quantité de déchets enfouis, ce qui n'est pas le cas en chiffres absolus, ou s'ils ne servent pas davantage à soutenir la croissance.

En effet, l'accroissement de la consommation et des déchets a des effets importants sur l'environnement et sur la santé (Séguin, 1999), en plus de requérir des investissements croissants de la part des gouvernements (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). De plus, un nombre croissant de citoyens s'intéressent à la question des déchets et remettent en question les modes préconisés de gestion des matières résiduelles. Les principales remises en question concernent la réglementation déficiente, l'insuffisance des contrôles environnementaux, l'impunité des contrevenants (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999) de même que la présence de nouveaux risques (Beck dans Séguin, 1997a).

4.2 Le rôle des différents acteurs collectifs

Le "monde" des déchets a énormément évolué au cours des dernières décennies. Le secteur municipal, de qui relève la collecte des ordures, a depuis longtemps recours, de façon plus ou moins sporadique, à diverses formes de sous-traitance (Crooks, 1994). Cette façon de dispenser les services publics, née en Angleterre au XVIII^e siècle, a permis la constitution d'importantes fortunes privées (Crooks, 1994). En Amérique du Nord, la sous-traitance s'est développée et a côtoyé de façon complémentaire l'entreprise publique pour assurer différents services municipaux, et ce tout au long du XX^e siècle (Crooks, 1994).

Jusque vers la fin des années 1960, la collecte des ordures en Amérique du Nord est loin de constituer une industrie intégrée. Elle se caractérise davantage par son hétérogénéité, son instabilité et parfois même ses pratiques illégales :

La nature fragmentée et désorganisée de l'industrie des déchets rend la plupart des petites entreprises très vulnérables aux mouvements impulsifs du marché. Aussi, comme bien d'autres industries urbaines se trouvant dans une situation similaire, elle en arrive souvent à employer des moyens coercitifs d'autoprotection. (Crooks, 1994 : 21).

L'industrie des déchets ne bénéficiait ni de la présence de grandes entreprises, ni de l'apport de la réglementation gouvernementale, deux facteurs qui permettent de stabiliser une industrie (Crooks, 1994). C'est dans ce contexte particulier que d'importantes entreprises privées vont voir le jour et complètement transformer les pratiques en matière de collecte de déchets à l'échelle du continent.

4.2.1 L'industrie des déchets : les géants des ordures

Dès le début des années 1970, les entreprises locales de collecte d'ordures, avec leurs techniques désuètes, s'avèrent particulièrement vulnérables devant les progrès technologiques et la poussée de grandes entreprises très ambitieuses (Crooks, 1994). Selon Crooks (1994), trois facteurs sont à l'origine de la croissance de grandes entreprises dans le domaine de la gestion des déchets : 1) la demande croissante d'une gestion écologique des déchets qui rendait économiquement rentable le

développement de techniques plus respectueuses de l'environnement ; 2) la fragmentation de l'industrie qui faisait en sorte que les entreprises n'étaient pas en mesure de rassembler les fonds nécessaires à la rénovation des équipements souvent désuets et au développement des nouvelles technologies ; 3) la poussée de "l'idéologie de la privatisation" qui a atteint son apogée, aux États-Unis, sous le gouvernement Reagan.

En d'autres termes, seuls les plus gros joueurs ont la capacité de suivre les changements dans l'industrie des déchets. « À Montréal, la politique municipale qui consistait à adjuger les contrats des ordures ménagères a donné naissance à Enlèvement Sanitaire de rebuts inc., l'une des plus importantes entreprises du genre de tout le continent » (Crooks, 1994 : 24). Les grandes entreprises américaines, qui commençaient à s'implanter un peu partout aux États-Unis et au Canada, n'ont conquis que tardivement le marché montréalais (Crooks, 1994). Les chercheurs ont tout d'abord cru que le système de l'administration montréalaise, qui reposait sur la libre concurrence, avait favorisé les entreprises locales ; il apparaît plutôt que le contrôle de l'élimination, inaccessible aux grandes entreprises puisque bien maintenu par l'administration municipale, a été le principal facteur du retard de cette conquête (Crooks, 1994).

Alors que l'émergence des géants des ordures – Browning-Ferris Industries (BFI) de Houston au Texas, Waste Management inc. (WMI) de Oak Brook en Illinois, Service Corporation of America (SCA) de Boston au

Massachusetts et Laidlaw Motorways de Hamilton en Ontario – se joue surtout autour de la collecte des ordures, grâce à l'apparition des camions à système hydraulique, c'est principalement les méthodes d'élimination des déchets qui leur permettent de consolider leur position sur le marché (Crooks, 1994).

Au moment où l'industrie des déchets devient l'industrie transnationale de gestion des ordures, il est primordial de savoir ce qu'il advient de ces rebuts une fois ramassés. Et c'est à ce niveau que surviendront les changements les plus importants de l'industrie et que seront livrées les batailles les plus cruciales (Crooks, 1994 : 40).

Il s'avère en effet que celui qui contrôle les moyens d'élimination possède la clé de cette industrie (Crooks, 1994). Au cours des années 1970, alors que l'épuisement des ressources naturelles préoccupe l'opinion publique, de façon corollaire la valeur des ordures, qui peuvent être transformées en source d'énergie, prend de l'importance (Crooks, 1994). « Les moyens modernes de gestion des déchets – une technologie de pointe et une organisation améliorée – ont fait de la propriété même des détritrus un enjeu crucial » (Crooks, 1994 : 30). Les entreprises se lancent dans ce qu'ils nomment la valorisation des matières résiduelles, qui consiste à brûler les déchets pour en tirer de l'énergie. Les grosses usines centralisées nécessitent un approvisionnement constant et soutenu en déchets car « l'entreprise coûteuse de la valorisation énergétique nous met en face d'un dilemme : plus il y a d'ordures, moins l'exploitation coûte cher » (Goodacre dans Crooks, 1994 : 47).

La valorisation préconisée, qui l'est souvent au détriment du recyclage étant donné la nécessité d'un approvisionnement constant, ne remplit pas les attentes des investisseurs (Crooks, 1994). L'incinération, selon Wall Street, représente néanmoins inévitablement la voie de l'avenir, et elle continue d'être mise de l'avant au mépris d'une opposition grandissante face à cette pratique particulièrement dommageable pour l'environnement. Cependant, la montée en force du recyclage dans l'opinion publique au cours des années 1970, qui donne naissance à une industrie communautaire du recyclage, a des répercussions sur les grandes entreprises (Crooks, 1994). « Le nouvel intérêt pour les activités de recyclage, les mesures législatives concernant le détournement des déchets et la disponibilité des fonds publics pour soutenir de telles activités entraînent une nouvelle poussée de concentration d'entreprises » (Crooks, 1994 : 58). Les grandes entreprises, qui avaient supplanté les entreprises familiales et les coopératives de collectes d'ordures vingt ans plus tôt, s'attaquent aux entreprises de recyclage (Crooks, 1994).

L'entrée brusque des grandes entreprises sur la scène québécoise, qui s'est produite au milieu des années 1980, a été suivie de peu par un important projet d'incinérateur de la compagnie Foster-Wheeler (Crooks, 1994). La compagnie offrant ses services cherchait à s'assurer des redevances fixes advenant un approvisionnement défaillant en matières résiduelles. Elle souhaitait bénéficier d'un revenu fixe nonobstant le tonnage réel de déchets traités (Crooks, 1994). Cette clause, qualifiée d'aberrante par Crooks (1994), aurait rendu futiles, voire caducs, les efforts de réduction

des matières résiduelles préconisés par les gouvernements⁷. La Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'île de Montréal (RIGDIM) était néanmoins prête à avaliser cette clause controversée (Crooks, 1994). « Toutefois, avant de pouvoir construire leur incinérateur dans le fief de la classe ouvrière dévastée de Montréal-Est, (...) les politiciens doivent encore affronter ce qu'ils redoutent le plus : l'opposition de la communauté et des environmentalistes » (Crooks, 1994 : 335). Le projet d'incinérateur, sans avoir été abandonné, ne s'est toujours pas concrétisé, et ce malgré l'adoption, en 1992, d'un projet de loi (n° 221) qui lui est favorable (Crooks, 1994).

Comme nous venons de le voir, les géants des ordures sont des acteurs incontournables dans le domaine des déchets. Ils constituent une puissante oligarchie qui a attiré l'attention des autorités dans la lutte contre les coalitions d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord (Crooks, 1994). Ils ont tellement de pouvoir qu'ils se sont fait qualifier de "gouvernement fantôme" par un sénateur Américain (Crooks, 1994).

En effet, les grandes sociétés sont en mesure, grâce à leurs moyens financiers, d'influer sur les politiques gouvernementales à l'égard de questions spécifiques. Elles peuvent financer de longues recherches scientifiques qui viendront étayer leur point de vue. Par ailleurs, ils ont la possibilité de préparer à fond leur participation aux audiences portant sur des propositions de règlements (Schrecker, 1984 : 76).

⁷ Comme nous le voyons plus bas, les gouvernements ont proposé vers la fin des années 1980 des efforts de réduction qui se sont traduits, au Québec, par une politique intégrée des déchets solides (MENV, 1989).

Ces "véritables entreprises privées de services publics", pour reprendre l'expression de Crooks (1994), se sont avérées bien meilleures dans les affaires que dans la protection de l'environnement. Bien qu'elles aient intégré l'industrie des déchets à l'échelle continentale, elles ont eu recours à des procédés dignes de leurs prédécesseurs – intimidation, droits de propriété, négligence environnementale – qui ont surtout mis en lumière la latitude de la réglementation et la faiblesse du contrôle démocratique en ce qui a trait à la gestion des déchets (Crooks, 1994).

4.2.2 les gouvernements

Les différents paliers de gouvernement jouent un rôle primordial dans la gestion des déchets depuis fort longtemps, mais encore davantage depuis que cette question s'est transformée en enjeu de premier plan du point de vue environnemental. L'enlèvement des ordures relève depuis très longtemps de l'administration municipale, mais depuis quelques années, les gouvernements provincial et fédéral sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important. Cela n'empêche pas que les responsabilités soient difficiles à répartir entre ces différents paliers gouvernementaux.

C'est le gouvernement municipal qui est responsable de la collecte des déchets et de la gestion des matières résiduelles sur son territoire (BAPE, 1997). C'est également du secteur municipal que relèvent les services de

collecte sélective (Séguin, 1997a). Les coûts reliés au traitement des déchets sont très importants : Séguin (1997a) rapporte qu'ils s'élevaient à environ 1,5 milliards \$ annuellement au Canada (300 millions \$ au Québec) selon une évaluation publiée en 1992. Le budget consacré à la gestion des déchets par les municipalités québécoises a augmenté de 76% entre 1989 et 1993. C'est sur l'administration municipale que repose, en dernière instance, le choix de recourir ou non à la sous-traitance ou à la privatisation pour dispenser certains services publics. Les choix qu'ils posent en ce domaine sont parfois lourds de conséquences. « Si, à la fin des années 80, les affaires urbaines ont indiscutablement évolué (...), le secret et la controverse n'en continuent pas moins d'entourer les politiques liées à l'élimination des déchets (Crooks, 1994 : 327).

À ce titre, les processus décisionnels en matière de gestion des déchets sont d'une importance primordiale, et pas seulement à l'échelon municipal :

solid waste management became a battleground, in the planning arena where options were selected, and in the legislative and executive branches, which became increasingly preoccupied with solid waste. The front lines of this battleground, furthermore, were no longer limited to local jurisdictions where waste problems had been tackled for nearly a century, but they stretched to state and federal levels (Blumberg and Gottlieb, 1989 : 53).

C'est aux gouvernements de définir, d'un point de vue juridique, ce qu'est un déchet (Séguin, 1997a) ; ce qui n'est pas sans conséquences. En effet : « la problématique environnementale de la gestion des déchets force

un questionnement qui incite à redéfinir le cadre de référence à partir duquel on définit ce qu'est un déchet et ce qu'il est bon d'en faire » (Séguin, 1997a : 92). Selon Séguin (1997a), le gouvernement fédéral ne s'implique que de façon indirecte dans la question des déchets. Cette implication a pris la forme d'un conseil pan canadien qui réunit les ministres de l'environnement de toutes les provinces, nommé le Conseil Canadien des Ministres des Ressources et de l'Environnement (CCMRE), et se limite à la définition d'objectifs pour le pays. Le gouvernement fédéral renvoie la responsabilité de la réduction des déchets aux autres paliers de gouvernement : « selon le gouvernement fédéral, les municipalités doivent assumer le leadership dans ce domaine » (Séguin, 1997a : 108). De plus, c'est aux provinces qu'il revient de définir les normes de production et de consommation, de même que la recherche de stratégies pour atteindre les objectifs.

Au provincial, c'est en 1989 que le ministère de l'environnement a reconnu l'importance de la question par une politique de gestion intégrée des déchets (MENV, 1989). On y reconnaît les problèmes de surconsommation et de gaspillage des ressources qui caractérisent le Québec, à l'instar des autres pays occidentaux. Deux objectifs sont déterminés dans cette politique : 1) réduire au minimum les déchets à éliminer ; 2) rendre les moyens d'élimination sans danger pour l'environnement (MENV, 1989). Cependant, le ministère a rapidement constaté qu'il serait impossible de rencontrer les objectifs fixés dans les délais prescrits (MEF, 1995). C'est pourquoi il a révisé sa politique en 1998 (MEF, 1998), définissant de

nouveaux objectifs et reportant les délais. À l'instar du gouvernement fédéral, le ministère de l'environnement du Québec reconnaît un rôle important aux municipalités, même si le pouvoir de réglementation et la juridiction municipale ne font pas l'objet d'une définition claire (Séguin, 1997a).

Sur la scène montréalaise, un acteur important est la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal (RIGDIM), créée officiellement en 1985 par 12 maires de municipalités de l'île, excluant toutefois la Ville de Montréal (Séguin, 1997a). « Après la Ville de Montréal, la RIGDIM constitue la seconde entité étatique majeure impliquée dans la gestion des déchets sur l'île de Montréal » (Séguin, 1997a : 105). Deux ans après sa création, une dizaine d'autres municipalités se sont jointes à la RIGDIM (Séguin, 1997a). La Ville de Montréal s'y est jointe en 1997, alors que seules les municipalités de Montréal-Nord et de l'Île-Dorval n'en font pas partie (MENV, 1999).

C'est la RIGDIM qui a négocié avec la compagnie Foster Wheeler vers la fin des années 1980 l'implantation d'un incinérateur de déchets solides, le plus grand du Canada (Séguin, 1997a). La RIGDIM a graduellement étendu ses pouvoirs par rapport notamment à la propriété des déchets et au droit de contracter directement sans l'approbation des municipalités membres, ce qui lui permet de contourner les procédures municipales à travers lesquelles les citoyens peuvent normalement exprimer leur opposition à certains projets

(Séguin, 1997a). Elle négocie à huis clos une entente avec Foster Wheeler, qui sera rendue publique en 1993 (Séguin, 1997a), alors que le mouvement d'opposition est déjà amorcé.

Enfin, il faut également mentionner le rôle des gouvernements dans la mise sur pied d'organismes tels que *Recyc-Québec* et *Collecte Sélective Québec* à l'échelon provincial, et les *Éco-Quartiers* et les *Éco-Centres* de Montréal. Recyc-Québec « a pour mission de promouvoir, développer et favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage des contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources » (Recyc-Québec, 2001), tandis que Collecte Sélective Québec aide financièrement les municipalités à mettre sur pied des systèmes de collecte sélective (Collecte Sélective Québec, 2001). Quant aux Éco-Quartiers, ils sont le fruit d'un

programme d'action environnementale qui soutient financièrement les initiatives des citoyens désirant améliorer l'environnement de leur quartier par des actions concrètes en matière de propreté, de recyclage, d'embellissement et d'amélioration du patrimoine végétal. L'approche privilégiée est centrée sur l'information, la sensibilisation et la mobilisation (Ville de Montréal, 2001a).

Enfin, les Éco-Centres sont des sites voués à la récupération de divers matériaux (pneus, vêtements, meubles, etc.) de même que les résidus domestiques dangereux (Ville de Montréal, 2001b).

L'action des différents paliers de gouvernement est loin d'être intégrée. S'il semble y avoir un certain consensus relatif aux objectifs à atteindre, les

rôles et responsabilités des divers intervenants de même que les moyens et stratégies à mettre en œuvre sont loin de faire l'unanimité.

4.2.3 Le rôle du mouvement vert

Les luttes et les remises en question proposées par le mouvement vert participent d'une transformation de la façon dont est perçue la problématique des déchets. Aujourd'hui, la pollution, comme d'autres atteintes à l'environnement, ne laisse presque plus personne indifférent : elle entraîne souvent de fortes réactions sociales (Lascoumes, 1994). Cependant, on constate qu'un virage important est nécessaire afin de rendre la gestion des déchets plus écologique. Toutefois, les citoyens ne peuvent pas changer l'ensemble du système à eux seuls. Dans cette perspective, une analyse du système politique institutionnel met l'accent sur les groupes de pression qui cherchent à infléchir les décisions gouvernementales dans le sens de leurs intérêts (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). La question des déchets est beaucoup plus importante que la seule dimension du politique institutionnel :

Les mouvements sociaux, en contribuant à transformer une problématique en enjeu, font en sorte que différents acteurs sociaux sont interpellés à agir, à se prononcer ou encore à reconsidérer une problématique qui jadis semblait être une donnée neutre et objective et qui, par conséquent, ne posait pas de problème (Séguin, 1997a : 76).

Plusieurs questions sont soulevées par l'action collective du mouvement vert. Elles concernent autant les pratiques quotidiennes que la santé publique, l'économie et l'utilisation — ou le gaspillage — des ressources (Séguin, 1999). De nouveaux concepts, de nouvelles idées et de nouvelles pratiques sont proposés à travers une action collective conflictuelle, qui permet la remise en question de modèles de gestion et de définitions préalablement reconnues de certaines problématiques (Séguin, 1999). C'est tout d'abord au sein de la société civile que la question des déchets, à l'instar de la question environnementale en général, s'est construite comme problème, a acquis de la visibilité et une reconnaissance sociale (Lascombes, 1994) et a émergée comme enjeu sociopolitique (Séguin, 1999).

Le mouvement vert a créé et investi un espace social autour de la thématique des déchets afin de transformer une problématique en enjeu (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Des effets institutionnels observables sont redevables à l'action collective de ce mouvement, notamment l'accroissement du recours à la consultation publique par les administrations publiques et la tenue d'audiences génériques sur la question des déchets par le Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE) en 1996. Elles ont également permis une ouverture de l'enjeu des déchets à l'extérieur des structures d'opportunité politique (Séguin, 1999). Sans l'action du mouvement vert, la position des différents acteurs en matière de déchets a tendance à s'exprimer en termes d'intérêts économiques particularistes ou

corporatistes, sans accorder grande importance à la démocratisation des processus de décision ou à la prise en main communautaire (Séguin, 1999).

Le mouvement vert développe, à travers son action, des positions, des propositions et des revendications. Il met en évidence les limites des modes de gestion actuels des déchets par la remise en question des processus de décision, des pratiques instituées au sein des organisations et des processus d'évaluation (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Il remet aussi en question les pratiques d'enfouissement et d'incinération, ainsi que la façon générale dont est abordé le problème des déchets. Il revendique davantage de transparence et une prise en compte accrue des dimensions sociales et environnementales dans les processus d'évaluation et de décision (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999).

En ce qui a trait à la gestion des déchets, les groupes verts mettent l'accent sur la démocratisation et ils prônent l'approche environnementale de la hiérarchie des 3R (ou 3R-D) (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Le plus important des 3R est la *réduction* à la source de la production des déchets, qui passe principalement par la réduction de la consommation. Le second est la *réutilisation*. Le troisième est le *recyclage* (ou récupération) et compostage. Le D illustre l'importance de la démocratisation dans la gestion des déchets (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Sur la scène québécoise, les revendications vertes se sont concrétisées notamment grâce à la fondation du Front Commun Québécois pour une Gestion

Écologique des Déchets (FCQGÉD) en 1991 afin de lutter contre l'incinération et l'enfouissement pêle-mêle (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999).

Les groupes verts préoccupés par la question des déchets participent à la recherche de solutions novatrices afin d'en améliorer la gestion. Pour ce faire, ils préconisent des activités de recherche, de sensibilisation et d'éducation (Séguin, 1999). Ils mettent également l'accent sur l'approche des ressources (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Par exemple, le groupe Action RE-buts, une coalition montréalaise en faveur d'une gestion écologique des déchets, a mis de l'avant le concept des ressourceries qui permet la transformation des déchets en ressources grâce à une prise en charge communautaire par les groupes environnementaux locaux (Séguin, 1999). Les ressourceries permettent de faire la promotion des 3R, de créer des emplois et d'expérimenter des pratiques de développement durable. Elles engendrent de nouveaux rapports sociaux et des effets institutionnels importants en introduisant de nouveaux acteurs, de nouvelles infrastructures et, par le fait même, de nouveaux conflits dans le domaine de la gestion des déchets.

En se distinguant des pratiques traditionnelles de gestion des déchets, les ressourceries créent un lien entre les pratiques instituées et les pratiques plus radicales des groupes environnementalistes. Elles cherchent à se positionner comme la pierre angulaire de la gestion des déchets au Québec.

Cependant, les résultats tangibles sont encore peu satisfaisants. Les interventions et les investissements gouvernementaux sont encore insuffisants pour le développement du réseau des ressourceries, qui en est encore au stade des projets pilotes, de la concertation, de la recherche de partenariat et de la définition de plans d'action (Séguin, 1999).

Les effets de l'action collective des groupes verts se font également sentir à plusieurs niveaux, sans toutefois être connus de façon claire (Séguin, 1997a). C'est en grande partie grâce à l'action des mouvements sociaux de l'environnement s'il y a de la sensibilisation et de l'éducation relative aux questions environnementales parce que ces derniers « offrent des structures de socialisation et d'éducation que les institutions traditionnelles ignorent » (Lascoumes, 1994 : 30). C'est à travers leurs actions concrètes que se forment les aspirations individuelles et qu'elles obtiennent une légitimité collective. Grâce à l'élaboration de propositions concrètes d'action publique, au développement d'une contre-expertise, au suivi de l'application de lois et à la dénonciation de violations, les groupes environnementaux constituent en fait — et c'est le cas des ressourceries — un "service extérieur" du ministère de l'environnement, un relais des politiques environnementales (Lascoumes, 1994).

Des groupes populaires⁸ ont bloqué des projets de politiques publiques au Québec comme ailleurs (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999 ; Williams et Matheny, 1995). Les groupes verts formulent des enjeux environnementaux non négociables (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999) et des objectifs d'action à partir desquels ils font pression sur les priorités de l'agenda politique. Ils pratiquent eux-mêmes des évaluations environnementales et assurent le suivi de décisions gouvernementales (Lascombes, 1994). La participation publique s'accroît et le recours à la consultation publique dans les processus de définition des politiques environnementales est de plus en plus fréquent (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999), notamment depuis la création du BAPE en 1979. Les revendications des groupes environnementaux et la façon dont ces derniers comprennent et construisent les enjeux sont de plus en plus intégrés dans le langage et les pratiques des gouvernements (Séguin, 1997a). L'action collective environnementale engendre de nouvelles pratiques et des changements sociaux qui affectent les décideurs et leurs processus traditionnels de prise de décision (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999), ainsi que ceux des grandes corporations économiques privées et publiques (Séguin, 1997a). Des lois ont été modifiées à la suite de manifestations (Séguin, 1999) et les gouvernements se sont vus forcés de procéder à une série de changements et de décisions politiques afin de créer

⁸ Ce type d'action collective est communément appelé NIMBY (Not In My Backyard) (Williams et Matheny, 1995) ou «syndrome pas-dans-ma-cour» (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999 : p. 85).

les espaces de régulation et d'institutionnalisation des questions environnementales, leur accordant par le fait même une certaine légitimité (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999).

Néanmoins, l'action des mouvements sociaux de l'environnement est loin de se limiter à la dimension politique. Les mouvements sociaux de l'environnement participent de façon concrète à la recherche des nouvelles solutions pour favoriser la réduction de la production des déchets :

ces groupes sont actifs pour explorer des avenues inédites pouvant créer de nouvelles voies de prise de décision et de mise en pratique de la gestion écologique et démocratique des déchets. Les revendications qu'ils véhiculent embrassent des enjeux universels s'étendant à l'ensemble de la société. (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999 : 67).

Ils constituent des réseaux et des alliances, ils expérimentent et développent des pratiques alternatives enracinées dans le quotidien grâce auxquelles ils s'opposent à l'appropriation, par l'État, des problématiques et enjeux environnementaux (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Ils développent une nouvelle expertise environnementale à partir de laquelle ils redéfinissent les types de risques (Séguin, 1997a) et recherchent des voies inédites ; ce qui crée un espace public où est traité l'enjeu de la gestion des déchets (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Plusieurs enjeux environnementaux ont été reconnus et une conscience environnementale s'est développée.

Les dimensions politique et culturelle sont intimement liées (Séguin, 1997a). Au-delà de la sphère du politique formel, on observe des

changements dans la structure d'opportunité (Séguin, 1999). Le mouvement vert devient un acteur incontournable. Les espaces de lutte et de contestation s'élargissent dans la sphère culturelle (Séguin, 1999). Cela participe d'une redéfinition des rapports entre l'État et la société civile (Lascoumes, 1994).

Souvent ce sont les groupes environnementaux qui matérialisent les politiques que l'État n'a pas les moyens de concrétiser (Lascoumes, 1994). Ainsi, les actions environnementales participent d'une nouvelle culture politique en se situant à la jonction du culturel et du politique, ce qui redéfinit les frontières entre les deux (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999). Les mouvements sociaux de l'environnement sont porteurs d'une nouvelle charge morale et éthique. Ils provoquent une nouvelle culture en intégrant l'individuel et le collectif. Cette culture est à la base des nouvelles actions collectives et de changements sociaux et politiques (Vaillancourt, Séguin, Maheu et Cotnoir, 1999).

4.3 Les politiques environnementales

Le monde des déchets regroupe une multitude d'intervenants divers aux intérêts et objectifs parfois contradictoires. Il arrive également que les mandats de certains organismes, entreprises et gouvernements se chevauchent. Cela crée des tensions, de la concurrence et, inévitablement,

des luttes. En référant aux notions de référentiel et de médiation, nous devons comprendre que les changements et les dysfonctions dans un secteur donné sont souvent les conséquences d'ajustements dans d'autres secteurs de la société (Muller, 1998). À titre d'exemple, les élus d'une région dont l'économie se porte mal peuvent faire davantage de compromis sur le plan environnemental en vue d'attirer des entreprises. Ainsi, certaines compagnies qui n'ont rien à y voir de prime abord jouent un rôle dans la gestion des déchets en mettant de la pression sur les différents paliers de gouvernement.

Le gouvernement québécois a mis sur pied divers programmes visant à chercher des solutions aux problèmes environnementaux « et encourage ses partenaires ainsi que les groupes environnementaux à œuvrer dans le même sens » (MENV, 2000). En plus du PAPE, où 403 208 \$ ont été versés en subventions en 2001-2002 (MENV, 2000), le ministère de l'environnement propose le programme Action-Environnement (MENV, 2001a) ; 2) et le Programme de financement statutaire des groupes nationaux (PFS) (MENV, 2001b).

C'est bien souvent dans le cadre de programmes tels le PAPE ou Action-Environnement que se matérialisent l'action des groupes verts en matière de sensibilisation et d'éducation. Ces activités jouent un rôle clé pour les groupes verts : non seulement elles sont à la croisée du politique et du culturel, elles sont bien souvent porteuses de nouvelles possibilités pour

l'action. Elles participent à la construction des problématiques et des enjeux en assurant la diffusion et la réception du cadre cognitif autour duquel les groupes construisent leur action. Elles sont au centre des rapports que le mouvement vert entretient avec les institutions puisqu'elles sont souvent liées à une forme de financement. En dernière instance, ces activités sont importantes en regard de la façon dont les groupes verts s'inscrivent dans l'espace de débats concernant la question de la gestion des déchets.

Toutefois, les discours et les attentes des mouvements sociaux ne correspondent pas nécessairement à la façon réelle dont sont prises les décisions collectives (Lascoumes, 1994). On y constate, comme dans bien d'autres domaines, une prédominance de la modélisation économique (Bürgeinmeier, 1990) selon laquelle le problème est conçu en termes d'insatisfaction des citoyens, cherchant à équilibrer le niveau d'insatisfaction de la population et la demande de dégradation de l'environnement liée à des activités de production (Grefe, 1994). Pourtant, selon Schrecker (1984), « l'application des théories économiques aux problèmes de protection de l'environnement suppose un certain nombre de jugements épistémologiques et éthiques qui susciteraient une vive controverse s'ils étaient explicités (Schrecker, 1984 : 43).

L'importance du rôle joué par le mouvement vert dans les transformations récentes du domaine de la gestion des déchets n'est certes pas à négliger. Mais on constate que les entreprises ont souvent un poids

plus important auprès des gouvernements que le milieu communautaire, par exemple, alors que les intérêts qu'ils défendent sont d'abord et avant tout économiques et que leur fonctionnement n'est pas démocratique (Schrecker, 1984). Les politiques environnementales sont des compromis constamment renégociés entre une pluralité d'acteurs aux intérêts plus ou moins irréconciliables. Cela nous permet d'appréhender la complexité des processus et des espaces dans lesquels les différents acteurs inscrivent leur action.

Chapitre 5 : le projet de *Rue écologique*

Le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* a pour objectif de permettre l'élaboration d'un modèle d'intervention et de sensibilisation à une gestion des déchets, orienté vers une réduction à la source. Il est dirigé par la coalition Action RE-buts, avec le concours du Comité de Vigilance Environnementale de l'Est de Montréal (CVEEM). Il est financé par le Ministère de l'Environnement du Québec dans le cadre du programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE). De plus, il s'est déroulé sur une période d'un an, soit de juin 2000 à mai 2001. Il a été mis en œuvre par deux organismes partenaires très différents, notamment en ce qui a trait au niveau d'institutionnalisation. Enfin, il suppose la participation de l'État en tant que bailleur de fonds.

Ce chapitre est consacré à une description minutieuse du cas. Nous serons à même d'explicitier en détails ses qualités, qui en font un observatoire privilégié des enjeux institutionnels de l'action collective des mouvements sociaux. D'abord, nous nous attardons sur chacun des deux partenaires, sur leurs points communs et leurs différences, ainsi que sur les raisons de la formule partenariale privilégiée pour la mise en œuvre du projet de *Rue écologique*. Enfin, nous décrivons le projet lui-même et les principales activités qui y sont rattachées, en le situant par rapport à certaines catégories d'analyse des récentes théories portant sur les mouvements sociaux.

5.1 Les partenaires

Le projet de *Rue écologique* est orchestré par deux partenaires. La coalition Action RE-buts, signataire de l'entente avec le Ministère de l'environnement du Québec, est associée au CVEEM afin de mener à bien ce projet. En fait, l'idée d'une rue écologique a pris naissance au CVEEM qui, n'ayant pas la structure nécessaire ni l'expérience de tels projets, a demandé à Action RE-buts de le prendre en charge. La formule partenariale est apparue évidente compte tenu des caractéristiques respectives des groupes en présence à l'égard des fins même du projet.

5.1.1 Action RE-buts

Action RE-buts est une coalition d'organismes et de citoyens préoccupés par la question de la gestion des matières résiduelles. Créée en 1991, au moment où un projet d'incinérateur était proposé par la RIGDIM, cette coalition mène depuis une dizaine d'années des activités de toutes sortes afin de promouvoir une gestion écologique des déchets basée sur le principe des 3R. Avec un membership au départ exclusivement constitué de groupes, la coalition s'est depuis quelques années ouverte aux membres individuels, bien qu'elle réserve la majorité des postes du CA aux représentants de groupes. Fondée par huit groupes, la coalition en

rassemble aujourd'hui une vingtaine, en plus d'une vingtaine de membres individuels.

La coalition présente sa mission de la façon suivante :

Action RE-buts est formé de citoyens, de citoyennes et de groupes qui encouragent l'élaboration de nouvelles stratégies, la mise sur pied de plans d'action et le développement de nouveaux processus favorisant une gestion écologique et économique des déchets (Action RE-buts, 2000).

Les domaines d'intervention d'Action RE-buts correspondent aux trois volets à travers lesquels se répartissent les actions de la coalition depuis ses débuts. Ces volets sont 1) la mobilisation politique, 2) l'éducation et la sensibilisation 3) l'action communautaire.

Sur le plan politique, la coalition Action RE-buts a collaboré avec différents organismes et organisations, organisé des manifestations ou des luttes (projet d'incinérateur de la RIGDIM, mercredi des cendres), effectué un suivi de différentes politiques publiques (le règlement municipal des "petits sacs") et s'est assurée de la visibilité de la position environnementale dans l'enjeu des déchets. Pour ce faire, elle a collaboré avec différents réseaux (réseau canadien de l'environnement, réseau québécois des groupes écologistes, réseau québécois de l'intégration continentale, réseau des ressourceries⁹ du Québec), organismes intéressés à démarrer une

⁹ Une ressourcerie est définie comme : «Un lieu géré par un organisme environnemental et communautaire qui favorise la réinsertion de matières secondaires dans les circuits de consommation et de production locaux par des activités d'éducation, de traitement et de revente qui s'inscrivent dans une stratégie globale des 3R (réduction, réemploi, recyclage-compostage)» (Séguin, 1997b)

ressourcerie, comités, organismes municipaux et para municipaux (Ville de Montréal, RIGDIM). Elle a participé au chantier de l'économie sociale. Elle a suivi de près certains dossiers (le plan d'action du Ministère de l'environnement en matière de gestion des matières résiduelles, le dossier du site de transbordements) et organisé dans certains cas des actions de mobilisation politique (pétitions, manifestations). Enfin, des entrevues ont été accordées aux différents médias afin d'assurer la promotion des 3R dans la gestion des déchets.

Sur le plan de l'éducation et de la sensibilisation, la coalition Action RE-buts offre des publications, l'accès à de la documentation et de l'éducation populaire sous diverses formes. Tout d'abord, elle a publié des feuillets éducatifs et des "Éco-presse". Elle a mis sur pied un site web¹⁰ sur l'Internet et elle collabore avec le Front Commun Québécois pour une Gestion Écologique des Déchets (FCQGÉD) à l'amélioration d'un centre de documentation 3R accessible au public. En plus, elle offre des ateliers, des forums et des cours de formation sur la gestion écologique des déchets adaptés en fonction du public visé. Au cours de la dernière année, elle a tenu un kiosque à l'UQÀM dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets et a participé à l'organisation d'une manifestation dans le cadre de la journée du non-achat.

¹⁰ http://www.cam.org/~act_reb/

Sur le plan de l'action communautaire, la coalition Action RE-buts a participé à plusieurs projets d'envergure qui sont, dans certains cas, toujours en cours. Mentionnons un projet de coopération avec le Chili financé par l'ACDI, qui s'étendra sous peu au Brésil. Il y a également la collaboration avec le réseau des ressourceries du Québec et les efforts de relance de la ressourcerie de Montréal. Enfin, il y a la mise sur pied de la *Rue écologique et gestion des déchets*, un projet pilote sur les 3R qui a lieu dans l'Est de Montréal.

Au fil des ans, le financement de la coalition a été assuré principalement par des subventions liées aux différents projets mis en marche. En 1997, la coalition a bénéficié d'un financement du SACA pour son fonctionnement, mais ce financement, d'une durée d'un an, n'a pas été renouvelé. Le budget dont elle dispose est donc tributaire des subventions liées aux projets effectués. Pendant certaines années, plusieurs projets étaient mis de l'avant. Toutefois, dans le contexte actuel, il est plus difficile de trouver du financement. Conséquemment, la coalition a dû se résoudre à abandonner sa permanence, qui est présentement assumée bénévolement par différents membres du conseil d'administration.

5.1.2 Le CVEEM

Le Comité de Vigilance Environnementale de l'Est de Montréal, à l'instar de la coalition Action RE-buts, est né suite au projet de construction d'un incinérateur dans l'Est de Montréal, mais quelques années plus tard, alors que le projet semblait vouloir se concrétiser. Selon les résultats d'une enquête menée pour la RIGDIM, les résidents de l'Est étant moins scolarisés, les probabilités qu'ils s'opposent à un tel projet étaient moindres (Francœur, 1991). Les citoyens se sont mobilisés pour contrer la venue du méga incinérateur, contrairement à ce que laissait entendre l'étude en question. En 1997, ils se sont alors regroupés pour former le CVEEM. L'organisme est aujourd'hui constitué de deux cent vingt membres, pour la plupart résidents de Pointe-aux-Trembles, et d'un conseil d'administration composé de huit personnes. Le projet d'incinérateur proposé par la RIGDIM a été mis sur la glace, il n'en reste pas moins que l'implantation d'un incinérateur dans l'Est de Montréal est toujours une solution envisagée par les décideurs.

Les principales activités du CVEEM sont la vigilance environnementale et la mobilisation pour dénoncer certains projets. Les bénévoles du Comité de vigilance surveillent les industries et les élus, et ils tiennent à jour des dossiers concernant différentes questions, notamment la santé environnementale et la gestion de déchets. En d'autres termes, ils effectuent une surveillance environnementale locale sur un territoire à forte

concentration industrielle où sont déjà installées des raffineries, des compagnies de pétrochimie et des industries lourdes. Ils procèdent à des conférences de presse et mettent de la pression sur les élus afin qu'ils approfondissent leur connaissance des impacts environnementaux de certains projets. Lors d'accidents qui se sont produits dans le secteur, des représentants du Comité de vigilance se sont déplacés afin de dénoncer des situations de négligence.

Les principaux dossiers du CVEEM, en plus de la question de la gestion des déchets, sont les sols contaminés, l'utilisation de pesticides sur les terrains de golf, la pollution atmosphérique et celle de l'eau. Il se penche également sur le cas des compagnies qui désirent s'établir dans le secteur – par exemple, il a déposé un mémoire devant le BAPE à propos de la compagnie espagnole Interquisa et son projet d'usine d'acide téréphtalique purifié à Montréal-Est – et pratique une politique de "tolérance zéro" envers les compagnies polluantes. Le CVEEM veille à ce que les citoyens aient leur mot à dire sur la venue de telles compagnies.

Le Comité de vigilance ne bénéficie que de très peu de subventions. Plusieurs subventions ont été refusées par le CVEEM dans le but de conserver une liberté de critique, notamment dans les cas d'accidents ou de négligence. Contrairement à Action RE-buts, le CVEEM n'a pas de bureau et n'a jamais employé de permanent. Il n'a jamais reçu de subvention importante liée à la réalisation d'un projet comme celui de la *Rue écologique*.

D'ailleurs, un des critères d'admissibilité au PAPE est que l'organisme demandeur soit légalement constitué depuis au moins deux ans (MENV, 2000), ce qui n'était pas le cas du CVEEM lors du dépôt de la demande de financement.

En ce qui a trait au financement, le CVEEM opère avec un budget annuel qui varie entre 1000 \$ et 5000 \$. Il reçoit des dons de la part des députés provinciaux de Pointe-Aux-Trembles de même que du local 301 des cols bleus. Il a reçu 1000 \$ du budget discrétionnaire du ministre de l'environnement du Québec, mais ce financement n'est pas récurrent. Le CVEEM compte sur l'argent amassé lors des assemblées ou lors d'activités de financement telles des ventes de garage.

Le tableau IV présenté ci-dessous nous permet de comparer Action RE-buts et le CVEEM en fonction des indicateurs relatifs à notre premier facteur, c'est-à-dire le niveau d'institutionnalisation. On constate que malgré une institutionnalisation plus avancée, Action RE-buts reste dans une situation précaire.

TABLEAU IV – Comparaisons entre Action RE-buts et le CVEEM

Indicateurs	CVEEM	Action RE-buts
Nombre d'années d'existence	Quatre ans (charte depuis environ deux ans)	Dix ans
Activités mises sur pied	Pression politique (Incinérateur, pesticides, Interquisa, etc.) Un seul projet subventionné (<i>la Rue écologique</i>)	Nombreuses activités diversifiées <ul style="list-style-type: none"> • Pressions politiques • Actions communautaires • Nombreux projets subventionnés
Organisation et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • CA bénévole • Charte • Deux employés temporaires (<i>Rue écologique</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • CA bénévole • Charte • Bureau, ordinateurs • Permanence (jusqu'au début de 2001) • Employés à temps plein (présentement une personne)
Subventions statutaires	jamais	jamais
Soutien à la mission	jamais	SACA en 1997
Subventions par projets	Une fois (<i>Rue écologique</i>) via Action RE-buts	Plusieurs via différents programmes ou organismes (PAPE, Action-Environnement, ACDI)
Niveau d'institutionnalisation	Institutionnalisation moins avancée	Institutionnalisation plus avancée

5.2 La Rue écologique

Le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* est une campagne de sensibilisation et d'éducation à une gestion écologique des déchets menée auprès des résidants de la 40^e avenue à Pointe-Aux-Trembles. Pour Action RE-buts, c'est en quelque sorte l'aboutissement de plusieurs années de travail dans le domaine. Il s'agit de tester des hypothèses de travail sur la sensibilisation et l'éducation afin de se doter d'outils concrets. Pour le CVEEM, il importe avant tout de prouver aux décideurs, en diminuant effectivement le tonnage des déchets produits sur une rue, qu'une gestion écologique des matières résiduelles est possible et qu'il existe une alternative écologique à l'incinération.

5.2.1 La formule partenariale

C'est le CVEEM qui a proposé l'idée d'un projet positif en matière de gestion des déchets sous la forme d'une rue écologique, et le projet s'est défini peu à peu par les deux organismes. Le Ministère de l'environnement est également impliqué dans ce projet en tant que bailleur de fonds. Il est essentiel au projet, mais il n'intervient pas d'une manière active comme les groupes qui le mettent en œuvre.

Au départ, les intervenants du CVEEM cherchaient à agir de façon positive sur la question de la gestion des déchets afin de présenter une alternative écologique à l'incinération. Ils se sont tournés vers Action RE-buts qui possédait déjà une expertise dans le domaine de la gestion écologique des matières résiduelles et l'expérience de projets d'envergure. Enfin, ce dernier disposait de la structure nécessaire afin de supporter un tel projet, ce qui n'était pas le cas du CVEEM. Le CVEEM est un organisme beaucoup plus jeune qu'Action RE-buts. Il ne possède une charte que depuis peu de temps, et n'a bénéficié que de peu de financement de la part des institutions, et jamais dans le contexte d'un financement par projet.

De son côté, la coalition Action RE-buts, qui possédait déjà une expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, était intéressée à ce projet d'innovation sociale qui lui permettait de tester un certain nombre d'hypothèse. En travaillant en collaboration avec le CVEEM, elle s'assurait du concours d'un groupe de base solidement enraciné dans la communauté locale.

Le CVEEM possède une connaissance approfondie du terrain et une facilité d'approche des gens de Pointe-aux-Trembles. Action RE-buts, une coalition qui bénéficie de subventions depuis plusieurs années afin de réaliser des projets de différentes natures, est beaucoup plus institutionnalisé que le CVEEM, ce qui lui a permis de procéder à la demande de subvention pour le projet. C'est d'ailleurs Action RE-buts qui est signataire de l'entente avec le gouvernement.

5.2.2 La réalisation du projet de Rue écologique

L'objectif du projet de *Rue écologique* était de créer un modèle de campagne de sensibilisation et d'éducation, centré sur la réduction, qui pourrait ensuite être mis en œuvre à plus grande échelle par les municipalités ou d'autres organismes chargés de la gestion des déchets. C'était un projet pilote où l'on testait divers outils de promotion au cours d'une campagne soutenue auprès des foyers afin que la réduction à la source, le premier des 3R, soit vécue de façon concrète.

Un montant de 100 000 \$ a été accordé en subvention à Action RE-buts pour la réalisation de ce projet. Sur ce montant, 25 000 \$ étaient remis au CVEEM, principalement afin que soient embauchées deux agentes de projet. De son côté, Action RE-buts était responsable de la coordination de la *Rue écologique* et de l'embauche d'une responsable de projet.

La forme concrète qu'a pris le projet s'est précisée en cours de route, au fil des expériences et en fonction des moyens mis à la disposition des intervenants. On y retrouve le principe de la recherche-action sur lequel reposait le projet. Un certain nombre d'hypothèses devaient être testées et les actions devaient être ajustées en fonction des résultats. Dans cette perspective, les premiers mois ont été consacrés à la planification. Les activités ont été, pour la plupart, proposées et mises sur pied par la

responsable et les agentes de projet. Les activités retenues ont été celles qui correspondaient aux objectifs du projet et qui étaient réalisables en fonction des ressources humaines, financières et matérielles disponibles.

De juin à août 2000, les efforts se sont concentrés sur l'organisation du projet et sur la préparation matérielle. Le territoire du projet a été défini et détaillé : la 40^e avenue à Pointe-Aux-Trembles, qui compte des commerces, des entreprises, des condominiums, des édifices à logements de différents nombres d'unités, de même que des maisons familiales attachées, semi-détachées et détachées, pour un total de 231 adresses civiques. Les intervenants du domaine de la gestion des déchets (Éco-quartiers, Ville de Montréal) qui œuvrent sur la 40^e avenue ont été contactés afin de s'assurer de leur collaboration. Des recherches ont été entreprises dans le but de trouver des expériences connexes qui auraient eu lieu par le passé, pour permettre d'élaborer le plan d'action de la campagne de sensibilisation.

Sur le plan matériel, différents outils ont été produits. Dans le cadre du plan de communication, la *Rue écologique* s'est tout d'abord dotée d'un logo et d'un dépliant de présentation. Le logo apparaît sur les différents articles produits par la suite pour le projet : affichettes en coroplaste, sacs à emplettes, fiches techniques, etc.

Le projet se divise en deux volets : 1) la campagne de sensibilisation et d'éducation ; 2) les différentes mesures de l'impact de la campagne auprès

des citoyens. Les mesures sont essentiellement les pesées et les sondages. Six semaines de pesées ont été prévues. Dans chaque cas, les déchets de la rue devaient être pesés les mardis et vendredis, de même que les matières recyclables les vendredis. Une entente avec la Ville de Montréal faisait en sorte que les déchets ne soient pas ramassés avant 11h00, ainsi les agents pouvaient peser les déchets devant les résidences. Finalement, sept semaines de pesées ont été réalisées, dont une avant le début de la campagne et une après. Cela permet de mesurer la tendance des résidants en matière de génération de déchets.

Deux vagues de sondage ont été réalisées ; la première avant le début de la campagne de sensibilisation et la seconde à la toute fin du projet, afin de comparer différentes variables. La première vague permettait de collecter des informations sur la population de la *Rue écologique*, sur leurs habitudes en matière de consommation et de production de déchets, sur leurs opinions, attitudes et connaissances à l'égard des services existant en matière de gestion des déchets. La seconde vague permettait de comparer certaines données pour en mesurer l'évolution, en plus d'évaluer les différents services et outils mis de l'avant dans le cadre du projet. À cela s'ajoute un mini-sondage de trois questions, réalisé à la mi-projet, qui a permis de réajuster certaines interventions pour la deuxième moitié du projet.

La campagne de sensibilisation et d'éducation a été officiellement lancée par une fête qui s'est déroulée dans un parc adjacent à la 40^e avenue

à la fin du mois d'août, sous la forme d'une épluchette de blé d'inde. Les résidants étaient invités à prendre connaissance des différentes activités proposées par les intervenants de la *Rue écologique*, en plus d'avoir accès à des kiosques d'informations sur la réduction, la réutilisation, le recyclage et le compostage proposés par l'équipe de la *Rue écologique* et l'Éco-quartier de la Rousselière. Cette activité a permis aux intervenants de la *Rue écologique* de voir, parmi les activités potentiellement réalisables, lesquelles paraissaient intéressantes pour les résidants concernés. Quarante-deux résidants se sont présentés à cette fête, représentant 17% des adresses civiques.

Plusieurs activités de sensibilisation et d'éducation ont été retenues pour la première moitié du projet, c'est-à-dire à l'automne 2000. Il y a eu une série d'ateliers sur différents thèmes liés à la réduction ou à la consommation (compostage, entretiens d'appareils ménagers, commerce équitable, etc.¹¹). La participation à ces ateliers c'est avérée faible : l'atelier le plus populaire a attiré 10 résidants alors que le moins populaire n'en a attiré que trois¹². Un bulletin mensuel, *La feuille de chou de la Rue écologique*, a été produit et distribué en personne aux résidants. Différentes thématiques étaient abordées en fonction des périodes de l'année (halloween, Noël, etc.)¹³ et les résidants étaient informés par ce moyen des activités à venir dans le cadre du projet. En distribuant le bulletin de porte en porte, les agentes de projet

¹¹ Pour la liste complète des ateliers, voir l'annexe 4.

¹² Voir l'annexe 4 pour le détail de la participation à chacun des ateliers.

¹³ Pour la liste complète des thèmes abordés dans les bulletins mensuels, voir l'annexe 5.

pouvaient recueillir les commentaires des résidants afin de réajuster, au besoin, le projet aux intérêts de ces derniers.

À cela s'ajoutent une fiche technique, une vidéothèque, un journal des matières résiduelles, une collecte de citrouilles, une tournée des écoles et une fête de Noël. La fiche technique, qui a pris la forme d'un dépliant portant sur la réduction, a été distribuée avec le bulletin du mois de novembre. Plusieurs vidéocassettes portant sur la consommation ou la gestion des déchets étaient gratuitement mises à la disposition des résidants grâce à la vidéothèque, à partir du mois de novembre jusqu'à la fin du projet. Le journal des matières résiduelles, un outil élaboré par Action RE-buts et mis à jour pour le projet de *Rue écologique*, a été rendu disponible pour les résidants désirant caractériser leurs déchets et prendre conscience de leurs habitudes de consommation. Une collecte de citrouilles s'est déroulée le lendemain de l'halloween et elles ont été compostées. Des ateliers sur les 3R et le compostage ont été donnés dans les écoles primaire et secondaire que la majorité des enfants de la 40^e avenue fréquentent. Enfin, un échange de cadeaux usagé a été organisé pour souligner la fête de Noël, et des sacs à emplettes à l'effigie de la *Rue écologique* étaient offerts aux résidants. Malheureusement, seulement deux résidants de la 40^e avenue se sont présentés à cette activité.

C'est au mois de janvier 2001 que s'est effectué le bilan de mi-projet. Le principal constat concernait les difficultés à susciter la participation aux

différentes activités, certaines – comme la fête de Noël et la plupart des ateliers – affichant un taux de participation décevant, surtout en regard des efforts investis pour les mettre sur pied. Les autres faits saillants constatés par les divers intervenants du projet étaient le manque de rétroaction et l'ignorance de la façon dont était perçu le projet par les résidants. C'est alors que la décision fut prise de procéder à un mini-sondage principalement pour répondre à ces dernières interrogations. Ce mini-sondage a permis de connaître le discours des gens en matière de gestion des déchets après les premiers mois de la campagne, et ainsi d'avoir un aperçu de l'impact des interventions. Le constat qui s'imposait est que les résidants, malgré un faible taux de participation, avaient beaucoup lu les informations écrites distribuées.

Une réunion d'information a été organisée afin de planifier la relance du projet. La responsable du projet a exposé aux résidants les grandes lignes du bilan de mi-projet. Ces derniers étaient invités à s'exprimer sur les suites du projet. Devant le faible taux de participation encore une fois constaté (seulement 16 résidants se sont présentés), la seconde série d'ateliers prévue a été repensée et sérieusement réduite. Les efforts ont été concentrés du côté de l'information écrite.

Dans cette veine, une seconde fiche technique a été produite, portant sur la gestion des matières résiduelles au travail. Elle a été distribuée avec le bulletin mensuel du mois d'avril. Un guide 3R a également été produit. Ce

guide se veut un outil pratique qui propose des moyens concrets d'appliquer chacun des 3R selon les matières. Un atelier pratique sur le compostage a eu lieu en plein air pour souligner le jour de la terre le 22 avril. Douze personnes y ont assisté. Deux autres ateliers ont suivi, portant sur le jardinage écologique et sur le contexte réglementaire de la gestion des déchets, mais la participation est demeurée très faible (respectivement une et cinq personnes). Enfin, une fête est venue clore le projet. C'est à cette dernière occasion que les résidants se sont vu remettre gratuitement des fleurs, des arbres, des arbustes et du compost. Cette activité a attiré 79 résidants de la 40^e avenue.

La campagne de sensibilisation et d'éducation de la *Rue écologique* et gestion des déchets est officiellement terminée depuis la fin mai 2001. Par la suite, l'équipe de la *Rue écologique* s'est affairée à compléter la seconde vague du sondage, à procéder à la dernière pesée de déchets et à préparer le rapport final. Les étapes du projet ont été filmées et un vidéo sera produit afin d'assurer la diffusion des résultats de la campagne et de proposer un modèle en la matière pour les responsables municipaux et les autres organismes concernés par la question de la gestion des déchets. Les résultats seront présentés dans le cadre d'un colloque prévu au mois d'octobre¹⁴, auquel sont conviés les résidants de la *Rue écologique*. On peut

¹⁴ Au moment de la rédaction de ce mémoire, les résultats du projet de Rue écologique et gestion des déchets ne sont pas connus. Pour connaître ces résultats, nous invitons le lecteur à contacter directement la coalition Action RE-buts (http://www.cam.org/~act_reb/).

toutefois rapporter que la comparaison des pesées de déchets avant et après la campagne de sensibilisation permet de constater une diminution de 18,74% des déchets générés et une augmentation de 4,3% de la collecte sélective (Voir annexe 6).

Chapitre 6 : Les risques du financement institutionnel

Les données recueillies sous diverses formes pendant l'ensemble du projet nous ont permis de présenter un portrait détaillé de l'enjeu des déchets au Québec, de même que du projet de *Rue écologique* et des groupes verts qui l'ont mis sur pied. Maintenant, nous procédons à l'analyse des informations recueillies au cours des entretiens semi-dirigés menés auprès de l'ensemble des intervenants du projet, de même que de l'ensemble des observations et des documents colligés au cours de la collecte de donnée. Le discours des intervenants a été traité à partir des indicateurs décrits dans la définition du cadre d'analyse, et ils nous permettent de tirer certaines conclusions à l'égard de notre question de recherche, de l'enjeu du financement et, de façon plus générale, des enjeux institutionnels de l'action collective.

Pour ce faire, nous procédons tout d'abord à l'analyse des données recueillies auprès des intervenants du projet de *Rue écologique* en fonction des questions de l'autonomie, de la reconnaissance et de la survie des groupes verts. Nous relevons également, dans le discours des acteurs, deux dichotomies significatives qui nous fournissent des éléments de compréhension importants à l'égard de notre objet de recherche. Enfin, à partir de cette analyse, nous revenons sur l'enjeu du financement et sur la

question des enjeux institutionnels de l'action collective des mouvements sociaux.

6.1 L'analyse du discours des acteurs

D'entrée de jeu, il est important de souligner un élément important qui concerne la façon dont les propos des répondants sont présentés. Les propos des répondants sont analysés en fonction de leur groupe d'appartenance, tel que le suggère la définition de notre premier facteur, le niveau d'institutionnalisation. Dans le but d'alléger la présentation, les propos sont également rapportés en référence à l'organisme auquel les répondants appartiennent, mais ils ne traduisent pas nécessairement le point de vue du groupe en question. Ce sont les points de convergence et les points de comparaison significatifs qui nous intéressent mais ils ne doivent en aucun cas être confondus avec la position officielle de l'organisme.

6.1.1 Autonomie

La première comparaison concerne l'indicateur de l'autonomie des groupes. Nous avons observé, dans le discours des acteurs, ce qui renvoie à la capacité d'entreprendre des actions en fonction du financement dont disposent les groupes. Les répondants d'Action RE-buts et du CVEEM s'accordent sur l'importance des ressources financières en regard de la

capacité d'action des groupes et sur le fait que les conditions liées à l'obtention du financement institutionnel constituent, dans une certaine mesure, une menace à l'autonomie des groupes verts.

En effet, pour Action RE-buts, les activités de sensibilisation et d'éducation mises de l'avant sont souvent tributaires d'un financement externe. La position des répondants est ambivalente en ce qui concerne l'expression du sens critique : on refuse de croire que l'octroi de subventions par l'État entrave la liberté d'expression ou l'exercice du sens critique des groupes, mais on a l'impression qu'un groupe contestataire qui affiche des positions critiques à l'endroit des décideurs a davantage de difficultés à obtenir du financement. De plus, les subventions sont pratiquement exclusivement octroyées dans le cadre d'activités de type culturel, et non pour les activités politiques et militantes des groupes¹⁵.

C'est dans ce sens que le financement institutionnel apparaît comme une menace à l'autonomie des groupes verts pour les répondants d'Action RE-buts. L'État, en ne finançant que des projets ou des activités de type culturel, oriente en quelque sorte les groupes vers des activités moins contestataires, moins dérangeantes. Les groupes dont le financement par projet constitue la principale source de revenus – qui en sont tout simplement

¹⁵ La distinction faite par les répondants entre l'action culturelle et l'action politique diffère un peu des catégories analytiques proposées par les chercheurs. Nous explicitons les différences au point 6.1.4.

dépendants dans certains cas – doivent consacrer la majeure partie de leur temps à s'occuper de ces projets et à trouver de nouvelles sources de financement, au détriment parfois de dossiers prioritaires selon la mission de l'organisme.

Le financement par projet favorise donc les groupes qui ont la capacité de gérer des projets ponctuels qui s'inscrivent dans les priorités gouvernementales. Néanmoins, dans la mesure où le financement institutionnel est lié à des projets qui s'inscrivent dans la mission de l'organisme, il permet aux groupes d'être proactifs et d'expérimenter en fonction de leurs objectifs propres, comme c'est le cas pour le projet de *Rue écologique*.

Le CVEEM présente une position analogue mais plus radicale. Les organismes qui ont une permanence, un bureau et de l'équipement à payer sont tout simplement pris en otage par les bailleurs de fonds. Ils doivent rapidement consacrer la majorité des énergies à ces projets plutôt qu'aux actions politiques. Les subventions sont nécessairement contraignantes pour les groupes verts puisqu'elles les obligent à rendre des comptes. De plus, ils se doivent d'être reconnaissants envers les bailleurs de fonds. Ainsi, au moyen des subventions, l'État détourne les petits groupes de leurs revendications et de leurs critiques, ce qui les rend moins dérangeants. En revanche, on s'accorde pour dire que la capacité d'action des groupes qui ne

bénéficiant pas de subventions est plus réduite, et que le financement est une préoccupation importante.

Dans un certain sens, le projet de *Rue écologique* est apparu contraignant parce qu'il a mobilisé énormément d'énergie et de temps autant pour Action RE-buts que pour le CVEEM. Cependant, selon leurs affirmations, jamais la capacité critique des groupes n'a été remise en question par le projet, ni l'autonomie des groupes n'a paru autrement menacée. Action RE-buts y voit au contraire une opportunité de prouver certaines hypothèses mais il est conscient que la sensibilisation et l'éducation sont un travail à long terme et que les efforts ne doivent pas s'arrêter là. Le CVEEM croit être allé chercher une certaine expertise et on se demande à quel point le projet sera profitable pour le groupe par rapport à ses objectifs politiques.

En somme, il y a une certaine ambivalence quant à la question de l'autonomie. En mettant sur pied un projet subventionné par l'État, on augmente sa capacité d'action mais on accepte certaines contraintes. Ainsi, le choix de recourir ou non – ou de tenter de recourir – au financement institutionnel renvoie au choix d'une forme d'autonomie. D'une part une capacité d'action limitée mais avec peu de contraintes institutionnelles ; d'autre part une capacité d'action accrue mais qui suppose certaines contraintes. Dans les termes de Désy (1995), cela renvoie nécessairement à l'autonomie de groupe, mais nous amène à distinguer la capacité de

déterminer des actions de la capacité de les entreprendre. Reste à savoir à quel point les contraintes apparaissent comme un prix à payer acceptable pour accroître sa capacité d'action.

6.1.2 Reconnaissance

La seconde comparaison concerne l'indicateur de la reconnaissance. Il renvoie au pouvoir de l'État de légitimer un acteur ou une problématique dans un espace public politique, ou en ce qui nous concerne plus précisément, à la capacité des acteurs collectifs à promouvoir et à inscrire une problématique ou une revendication dans ce même espace. Cela renvoie donc également à la reconnaissance que les organismes obtiennent auprès des autres groupes verts ou de l'opinion publique.

L'ambivalence qu'on retrouve à l'égard de la question de l'autonomie n'existe pas en ce qui concerne la reconnaissance. En effet, la reconnaissance que procure un projet comme celui de la *Rue écologique* apparaît, du moins de prime abord, nécessairement positive. Action RE-buts et le CVEEM partagent l'idée que le projet ne peut être que bénéfique, même si cette reconnaissance reste finalement bien modeste. Toutefois, elle s'exprime de façon différente : pour Action RE-buts, on y voit une source de publicité tandis que du côté du CVEEM, on y voit plutôt une source de crédibilité.

Pour Action RE-buts, un projet comme celui de la *Rue écologique* permet de démontrer, notamment dans les médias, que la coalition peut mettre de l'avant des actions positives. Le seul fait d'avoir reçu une subvention importante pour un projet d'envergure permet de démontrer que la coalition est active. L'information circule à propos de la coalition mais, à moins que le projet ne soit un succès important ou un échec total, les bénéfices ne dépasseront pas une certaine publicité, principalement auprès des autres groupes verts. Si le projet est un échec, cette publicité pourrait s'avérer négative mais si, au contraire, le succès est important, cela pourrait donner de la crédibilité à Action RE-buts.

Le projet de *Rue écologique* représente une reconnaissance institutionnelle pour Action RE-buts – qui n'en est pas à sa première –, mais elle comporte certaines limites. En effet, plusieurs fonctionnaires, notamment au niveau municipal, perçoivent Action RE-buts de façon très négative à cause des nombreuses critiques formulées à l'endroit des politiques de gestion des déchets. Bien que certains services municipaux aient collaboré avec l'équipe de la *Rue écologique* de façon ponctuelle, certains fonctionnaires municipaux n'ont pas apprécié qu'Action RE-buts en soit le responsable, considérant qu'un tel projet relevait du mandat des Éco-quartiers. Ainsi, même si le projet est un franc succès, Action RE-buts ne croit pas que ces fonctionnaires se feront une meilleure opinion de la coalition.

Ce qui fait défaut selon Action RE-buts, c'est la reconnaissance et la valorisation du travail de protection de l'environnement des groupes verts à un niveau plus global. En ce qui concerne la réputation d'Action RE-buts, elle est déjà faite en bonne partie et le projet de *Rue écologique* ne devrait pas y changer beaucoup.

Pour le CVEEM, le seul fait de participer au projet de *Rue écologique* apporte une certaine crédibilité à l'organisme, et on espère que cette crédibilité aura des répercussions significatives sur les prises de position politiques. Le CVEEM souhaite que ce projet soit bénéfique pour lui dans sa lutte contre les industries polluantes, notamment en lui donnant davantage de crédibilité auprès de la population.

Comme c'est un premier projet pour lui, le CVEEM croit qu'il lui apporte une visibilité et une expertise qui lui permettent de se faire un nom, ou du moins qui y contribuent. Par contre, il y avait davantage en jeu pour le CVEEM au sens où si le projet ne réussit pas, s'il ne répond pas aux attentes et s'il n'est pas réalisé avec professionnalisme, la réputation du CVEEM pourrait davantage en souffrir que celle d'Action RE-buts, qui a déjà plusieurs réalisations de cette envergure à son actif.

Il n'est pas facile pour les groupes de mesurer précisément si le projet apporte vraiment davantage de visibilité ou d'expertise, au-delà du point de

vue exprimé par les responsables et employés de l'organisme. En ce qui nous concerne, il s'agit d'une entreprise complexe qui dépasse largement le cadre de cette étude. De même, le lien est difficile à faire entre la reconnaissance et ce qu'elle rapporte. Le fait d'avoir reçu du financement de l'État, ce qui en soit est une reconnaissance, et d'avoir mené à terme un projet ne garantit en rien que les interventions politiques de l'organisme seront considérées avec davantage de crédibilité, ni qu'il sera plus facile à l'avenir pour ce dernier d'obtenir de nouvelles subventions. D'un côté, on est convaincu que ça ne peut pas nuire, mais de l'autre on constate que rien n'est jamais définitivement acquis. Les institutions ne fournissent aucune garantie aux groupes verts. Quoi qu'il en soit, la reconnaissance, sous quelque forme que ce soit, prend énormément d'importance pour ces groupes qui sont gérés de façon bénévole.

6.1.3 Survie

La troisième et dernière comparaison concerne la question de la survie des groupes, c'est-à-dire leur existence même mais également leur capacité à entretenir un minimum d'activités. C'est dans le discours des acteurs concernant cet indicateur que s'expriment les contrastes les plus importants entre les répondants d'Action RE-buts et ceux du CVEEM. Le financement institutionnel apparaît beaucoup plus vital pour la coalition que pour le Comité de vigilance.

Pour Action RE-buts, recevoir un financement dans le cadre d'un projet contribue directement à la survie du groupe. C'est d'ailleurs pour cette raison, selon les répondants d'Action RE-buts, que les organismes consacrent une partie importante de leur temps et de leur énergie à chercher des sources de financement et à remplir les exigences qui lui sont liées. Les projets prennent tellement d'importance que parfois il semble que les groupes ne vivent que pour eux. Pourtant, un groupe ne doit pas accepter les subventions à tout prix : il ne doit pas proposer des projets qui s'écartent de sa mission ni accepter de l'argent de n'importe quelle provenance. Il doit rester critique envers les sources de financement.

D'un autre côté, l'absence de subvention ne signifie pas nécessairement la fin de l'existence du groupe. En dernière instance, ce sont les militants qui décident du sort de l'organisme. Cependant, l'absence de financement institutionnel compromet sérieusement la façon dont l'organisme va survivre. Ce dernier devra probablement abandonner certains acquis – permanence, bureau, etc. – pour en revenir à un fonctionnement plus modeste, strictement basé sur le bénévolat.

Pour le CVEEM, il en va tout autrement. Les répondants reconnaissent que le financement institutionnel accroît de façon importante la capacité d'action des groupes verts en général, mais il ne remet jamais en question leur survie. Au contraire, le financement institutionnel peut être

perçu comme une menace pour la survie d'un groupe vert au sens où il entraîne souvent de façon corollaire d'importantes dépenses pour l'organisme – permanence, bureau, etc. – et que si ces dépenses sont stables et récurrentes, les revenus, eux, sont loin d'être garantis. Les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir, ce qui provoque la faillite de plusieurs organismes.

Les groupes ne devraient jamais avoir à faire des projets à tout prix simplement pour protéger leurs acquis. Le manque de ressources implique un certain compromis au niveau de l'efficacité mais il apparaît plus pertinent pour le CVEEM de ne pas diluer l'énergie des bénévoles qui assurent la survie et les activités de l'organisme en les étendant indûment.

6.1.4 Deux importantes dichotomies

Le projet de *Rue écologique* se situe d'emblée sur le terrain culturel. Les répondants d'actions RE-buts comme ceux du CVEEM distinguent de façon très nette les activités culturelles – sensibilisation, éducation, etc. – des activités politiques ou militantes. Ils restent conscients que la réalisation d'activités de type culturel comme le projet de *Rue écologique* peut, en dernière instance, servir la cause que défendent les groupes sur le plan politique. Par contre, le projet de *Rue écologique* ne peut être confondu avec une activité de type politique puisqu'il correspond, du point de vue des

répondants, à une action communautaire proactive, alors que les activités politiques et militantes sont des réactions à l'actualité politique et économique. Cette dichotomie entre action politique et action culturelle apparaît clairement dans le discours des acteurs, bien qu'elle emprunte souvent d'autres terminologies.

Tel que nous le mentionnons dans le premier chapitre, la distinction entre l'action politique et l'action culturelle renvoie à une double structure de l'action collective des mouvements sociaux. Le lien entre les dimensions culturelle et politique de l'action collective est dynamique et il prend la forme d'orientations qui se chevauchent. Le projet de *Rue écologique* correspond ainsi à une pratique d'expérimentation, d'emblée culturelle, qui caractérise les mouvements sociaux récents, mais qui poursuit également, dans une certaine mesure, une finalité politique.

Dans le discours des répondants, cette distinction apparaît nettement plus radicale. La complexité de l'articulation entre les dimensions culturelle et politique n'est pas évidente à saisir du point de vue des acteurs parce qu'il renvoie à des processus qui sont incertains, au sens où ils ne sont pas clairement déterminés et ils échappent à leur emprise. C'est ce qui fait en sorte que les activités culturelles et politiques soient aussi distinctes dans le discours des acteurs¹⁶.

¹⁶ La façon dont sont présentées, dans ce chapitre, les dimensions culturelle et politique de l'action des mouvements sociaux, et plus encore la nature des liens qui les unissent, renvoie

Il existe une autre importante dichotomie dans le discours des acteurs, qui distingue les groupes qui "ont pignon sur rue" de ceux qui sont "gérés à partir des cuisines". Les premiers possèdent un bureau, une permanence et parfois même d'autres employés, de l'équipement, et ils ont bien souvent bénéficié de subventions institutionnelles sous différentes formes. Les seconds reposent essentiellement sur le travail des bénévoles qui se réunissent là où ils le peuvent, et ne disposent que de moyens financiers limités. Cette dichotomie se rapproche dans une certaine mesure de la distinction effectuée par Hamel (1991) entre les groupes qui privilégient une stratégie d'auto-financement et ceux qui choisissent une stratégie de financement extérieur. Elle va de pair avec la dichotomie politique / culturel au sens où les actions culturelles apparaissent un peu comme un luxe auquel les groupes accèdent grâce aux subventions institutionnelles. Elle s'apparente à notre premier facteur, qui permet de différencier les groupes quant à leur niveau d'institutionnalisation, mais elle est beaucoup plus réductrice.

principalement au discours des acteurs. La façon dont les acteurs présentent leur compréhension de leur action, même si elle ne traduit pas toute la complexité de l'articulation entre les dimensions culturelle et politique de l'action collective, ne peut être négligée parce que c'est en fonction de leur propre conception que les acteurs construisent leur action. En conséquence, il ne s'agit en aucune façon pour nous de remettre en question la conception mise de l'avant dans les récentes études auxquelles nous référons, mais bien de saisir la compréhension qu'ont les acteurs eux-mêmes de leur propre action, ce qui est déterminant de la façon dont elle se construit. C'est, d'ailleurs, à partir de leur propre compréhension de l'action qu'ils s'inscrivent, en tant qu'acteurs, dans les espaces de lutte qui leurs sont propres.

En effet, notre premier facteur est une mesure comparative essentiellement relative alors que la dichotomie qui ressort du discours des acteurs inclut nécessairement tous les groupes verts dans l'une ou l'autre de ces catégories, sans nuance. Notre facteur est, lui aussi, réducteur – il l'est nécessairement puisqu'il s'inscrit dans une démarche d'analyse qui suppose une certaine modélisation de la réalité – puisque nous devons distinguer les groupes verts sur la base d'indicateurs précis, spécifiques et comparables. Toutefois, le fait que les catégories utilisées dans le discours des acteurs soit davantage réducteur est évocateur d'une forme d'exclusion.

En effet, cette dichotomie témoigne d'une forme d'exclusion d'un espace, mais cette exclusion peut relever – ce qui est loin d'être nécessairement le cas – d'un choix. Les mouvements sociaux récents évoluent nécessairement dans un espace qui se construit à même le rapport aux institutions. Les groupes verts ne font pas le choix de l'institutionnalisation mais ils ont une certaine emprise sur la façon dont ils vont entrer en relation avec les institutions. Ce choix prend souvent la forme d'un refus ou d'une acceptation des règles institutionnelles – ce qui ne change rien à la capacité des groupes de remettre en question ces règles. Dans la mesure où le choix se pose, il est le suivant : accroître sa capacité d'action, principalement sur le plan culturel, en acceptant certaines contraintes inhérentes aux conditions du financement institutionnel ou s'inscrire dans cet espace avec des moyens limités mais sans s'engager dans des processus de dépenses contraignants.

Ainsi, ces dichotomies, qui apparaissent à maints égards fort réductrices, sont particulièrement significatives. Elles témoignent directement de la façon dont les acteurs comprennent et construisent leur action. C'est à ce titre qu'elles s'avèrent pertinentes en regard de notre objet de recherche, et ce même si elles ne permettent pas d'appréhender l'action collective dans toute sa complexité. On pourrait à juste titre se demander pourquoi les groupes posent ces dichotomies dans ces termes. Malheureusement, notre cadre d'analyse ne nous permet pas de répondre à cette question. Nous pouvons néanmoins proposer l'hypothèse que ces dichotomies permettent aux acteurs de mieux comprendre et planifier leur action un des espace complexe, mais qu'il ne possèdent pas nécessairement les ressources pour comprendre autrement les processus d'inclusion ou d'exclusion de cet espace public politique.

6.2 Retour sur la question de recherche

Les données que nous avons recueillies auprès des répondants et tout au long du projet nous permettent de répondre notre question de recherche : **comment se fait-il que les groupes moins institutionnalisés soient moins satisfaits des conditions du financement institutionnel que les groupes plus institutionnalisés ?**

Comme nous l'avons vu, la question du financement suppose, dans une certaine mesure, un choix pour les groupes verts : avoir recours ou non à une stratégie de financement institutionnel. Évidemment, bien des groupes n'ont pas ce choix. Ils ne parviennent pas à se voir offrir du financement institutionnel mais ils souhaiteraient de toute évidence améliorer leur capacité d'action et obtenir davantage de reconnaissance. Lorsque survient une première opportunité d'avoir accès à une subvention importante, comme c'est le cas du CVEEM dans le cadre de la *Rue écologique*, les groupes verts prennent conscience des conditions réelles liées au financement institutionnel. Pour poser ce choix, les groupes réfèrent aux dichotomies à partir desquelles ils comprennent leur action.

Comprendre l'enjeu du financement institutionnel dans les termes de la dichotomie culturel / politique comporte d'importantes limites. En effet, bien que les acteurs aient l'impression que le financement institutionnel les oriente vers des actions culturelles, maints exemples témoignent du fait qu'au contraire l'action culturelle offre de nouvelles possibilités pour l'action politique : Action RE-buts accorde une place importante à l'action culturelle tels qu'en témoignent les nombreux projets que la coalition a mis sur pied au cours de ses dix années d'existence ; ce qui ne l'a jamais empêché pourtant d'être très critique principalement à l'endroit de l'administration municipale montréalaise. Quant au CVEEM, la participation au projet de *Rue écologique* lui a permis de déposer un mémoire de qualité auprès du BAPE à propos du dossier concernant la venue de la compagnie Interquisa. Ainsi, l'accès à des

subventions qui permettent à un groupe vert d'augmenter significativement sa capacité d'action sur le terrain culturel transforme son action politique, qui comporte désormais de nouvelles limites, mais également de nouvelles possibilités.

D'une part, un groupe vert qui ne bénéficie d'aucune subvention a le loisir de se concentrer sur des actions de type politique, mais il jouit de moyens d'action limités. D'autre part, un groupe vert qui bénéficie de subventions pour des projets culturels doit consacrer la majeure partie de son temps à leur réalisation, mais il dispose de davantage de moyens financiers pour le temps qu'il consacre à l'action politique. Ce sont des formes différentes que prend l'action politique qui ne sont meilleures qu'en fonction des choix stratégiques que font les acteurs collectifs, choix qui peuvent, du reste, s'avérer bons ou mauvais. C'est pourquoi il apparaît plus pertinent d'envisager l'enjeu du financement dans les termes de notre cadre d'analyse, soit en fonction de leur niveau d'institutionnalisation.

La perspective à partir de laquelle on considère le financement institutionnel n'est pas la même chez un groupe vert peu institutionnalisé que chez un groupe qui, à l'instar d'Action RE-buts, bénéficie de subventions depuis plusieurs années. Les contraintes qui sont liées à ce type de financement apparaissent comme un mal, qu'on peut critiquer et remettre en question mais qui reste, du moins dans les circonstances, nécessaire. Un groupe plus institutionnalisé comme Action RE-buts a déjà accepté ces

contraintes de façon circonstancielle, ce qui lui a permis d'obtenir et de maintenir certains avantages. De plus, en fonction des acquis du groupe, les contraintes en valent davantage la peine. Enfin, il est peut-être plus difficile pour un groupe qui a évolué avec une permanence et un bureau de revenir à un fonctionnement bénévole que pour un groupe qui n'a jamais connu autre chose.

Pour un groupe moins institutionnalisé comme le CVEEM, il peut être plus difficile d'accepter certaines contraintes qui ne garantissent aucunement les avantages auxquels on serait en droit de s'attendre, ne serait-ce qu'un minimum de sécurité ou de stabilité sur le plan financier. C'est là que la question du financement devient problématique pour les groupes : elle suppose un niveau de risque élevé pour ces derniers. En effet, s'il ne s'agissait que d'accepter ou de refuser des contraintes pour augmenter sa capacité d'action, le financement ne serait qu'un choix stratégique pour les groupes verts.

En somme, si les groupes moins institutionnalisés sont moins satisfaits des conditions du financement institutionnel, c'est qu'ils doivent s'engager dans des processus de dépenses contraignants sans posséder aucune garantie institutionnelle en retour. Les groupes davantage institutionnalisés, sans être parfaitement satisfaits des conditions du financement institutionnel, le sont davantage que les groupes moins institutionnalisés. Il en va ainsi parce qu'ils n'ont pas nécessairement à réinvestir ou à accepter de nouveaux

compromis pour s'ouvrir à de nouvelles possibilités d'action et, par le fait même, protéger certains acquis de façon temporaire.

6.3 Financement et enjeux institutionnels

C'est ce qui nous amène à mettre l'enjeu du financement en perspective en fonction des enjeux institutionnels de l'action collective. Nous avons constaté que le mouvement vert évolue dans un espace d'institutionnalisation à l'intérieur duquel se formulent des demandes de reconnaissance. Les acteurs collectifs transforment cet espace par des pratiques de contestation des mécanismes de régulation sociale, mais également par des pratiques d'expérimentation. Par le fait même, ils transforment leur propre action en l'organisant à partir de cet espace, sans pour autant nécessairement remettre en question leur capacité subversive.

Pour Action RE-buts et le CVEEM, le projet de *Rue écologique* a été une opportunité d'expérimenter des nouvelles pratiques et de proposer une alternative au mode de gestion des déchets préconisé par les décideurs, qui leur semble inadéquat. De plus, chacun des groupes a été amené à réfléchir sur son action, sur la façon dont il s'inscrit dans cet espace institutionnel. Le CVEEM, fort d'une première expérience, est désormais en mesure de peser le pour et le contre du financement institutionnel en toute connaissance de cause. Action RE-buts, pour sa part, est confronté à la rareté des ressources et doit remettre en question certains de ses acquis. Cela démontre que

malgré plusieurs années d'expérience, les groupe verts restent vulnérables dans les périodes difficiles.

Dans cet espace institutionnel, les groupes verts développent de nouvelles stratégies de changement social. Le projet de *Rue écologique* est un exemple de service alternatif proposé et pris en charge par des groupes verts. Il permet de comprendre que les acteurs collectifs sont en mesure de développer des projets proactifs, ce qui ne serait pas le cas s'ils œuvraient strictement en marge des institutions. On peut comprendre que la situation des groupes verts est analogue à celle des mouvements urbains telle qu'observée par Hamel (1991) :

En réclamant un financement adéquat, les mouvements urbains veulent avoir la possibilité de poursuivre leur critique des politiques gouvernementales, non seulement sur le plan abstrait et idéologique, mais surtout sur le plan pratique, en expérimentant des solutions de rechange aux réponses du marché (Hamel, 1991 : 138).

En fait, le choix qui s'opère chez les groupes verts n'est pas de participer ou non à cet espace d'interaction avec les institutions, mais le niveau ou la forme que prendra l'intégration à cet espace dans lequel ils évoluent nécessairement. Le financement est au centre des enjeux institutionnels de l'action collective au sens où il est déterminant quant à la capacité des acteurs à produire des références cognitives à partir desquelles les rapports sociaux se redéfinissent. Ces dernières années, il est clair que Action RE-buts et le CVEEM ont eu une incidence directe sur le mode de gestion des déchets sur l'Île de Montréal. Grâce à leur travail de vigilance et

de sensibilisation, ces groupes ont participé à la démocratisation et à l'élargissement des processus de prise de décision, faisant en sorte que les groupes verts deviennent des interlocuteurs incontournables de la question de la gestion des déchets.

Un projet comme celui de la *Rue écologique* permet aux groupes qui le mettent en œuvre d'innover sur le plan social, ce qui permet au mouvement de se renouveler. Par contre, les conditions liées au financement par projet, qui constitue la principale source de financement institutionnel pour les groupes verts, font en sorte que ces derniers doivent assumer une part importante de risque. En effet, les institutions n'offrent aucune garantie aux groupes verts au delà du financement ponctuel lié à des projets spécifiques, nonobstant le risque que les groupes doivent assumer. Les constats de l'absence de garanties institutionnelles et de la vulnérabilité des groupes sont semblables à ceux que Hamel (1991) effectuait à propos des mouvements urbains des années 1980, ce qui laisse croire que la situation n'a pas beaucoup évolué.

On constate que le financement institutionnel concerne presque exclusivement l'action culturelle des groupes verts, ce qui laisse supposer qu'il n'affecte pas leur action politique. Au contraire, comme nous l'avons mentionné plus tôt, l'action politique se trouve transformée lorsqu'un groupe met sur pied des activités culturelles en bénéficiant de financement institutionnel : elle s'ouvre à de nouvelles possibilités mais également à de

nouvelles contraintes. Cependant, le financement institutionnel ne remet pas nécessairement en question la capacité subversive des groupes verts. Ces derniers peuvent se montrer tout aussi critiques autant à l'égard des politiques publiques en matière d'environnement qu'en ce qui concerne la gestion des subventions et la redistribution des ressources. Du moins, rien de ce que nous avons observé ne nous permet d'affirmer le contraire.

Le mouvement vert est un acteur essentiel compte tenu des limites de l'action gouvernementale en matière d'environnement. Les revendications portées par le mouvement vert concernent l'ensemble de la société et il est explicitement associé aux mesures gouvernementales de protection de l'environnement. À travers ses programmes de subvention, l'État délègue en quelque sorte une partie de sa responsabilité au mouvement vert sans toutefois revoir la façon dont il entre en rapport avec lui.

Si l'on considère le financement public comme un droit pour les groupes verts, cela suppose une professionnalisation pour ces derniers. De toute évidence, l'utilisation des fonds publics nécessite une gestion transparente et démocratique de la part des groupes verts, qui se doivent d'être redevables envers les bailleurs de fonds, même si cela implique un compromis au niveau de l'autonomie. Mais en attendant de meilleures garanties de la part des institutions, on constate que le pluralisme de la société civile repose en partie sur la capacité des mouvements sociaux à assumer certains risques.

Conclusion générale

Le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* nous a permis une exploration intéressante de la question du financement et des enjeux institutionnels de l'action collective des mouvements sociaux. L'analyse à laquelle nous avons procédé dans le cadre de cette étude de cas nous a permis certains constats concernant l'action du mouvement vert, même si elle comporte, de toute évidence, certaines limites. En effet, les enjeux institutionnels de l'action collective sont beaucoup trop complexes pour en faire le tour de façon exhaustive au cours d'une telle enquête. Néanmoins, nous pensons que notre recherche apporte une contribution valable à l'exploration de ces enjeux et à la compréhension de l'action des mouvements sociaux récents.

La démarche de recherche que nous avons privilégiée nous a permis d'effectuer une analyse en profondeur du cas du projet de *Rue écologique et gestion des déchets*, mis sur pied par la coalition Action RE-buts en collaboration avec le Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal. Après avoir situé notre démarche dans son contexte théorique et présenté notre cadre d'analyse, nous avons détaillé les éléments de méthodologie qui nous ont permis de mener à bien cette recherche. Les derniers chapitres, consacrés à la présentation des résultats, nous ont permis tout d'abord de situer le cas de la *Rue écologique* dans le contexte de l'enjeu de la gestion des déchets sur la scène montréalaise. Nous avons ensuite

pris soin de décrire le cas à l'étude de façon précise et détaillée, avant de procéder à l'analyse proprement dite.

Grâce à notre analyse, nous avons compris que le financement institutionnel permet aux groupes verts de renouveler leur action par des pratiques d'expérimentation proactives, mais qu'il apparaît également comme une certaine menace pour l'autonomie pour les groupes, au sens où puisqu'il se concentre sur les activités à caractère culturel, il dévie en quelque sorte les groupes de leurs activités militantes, contestataires, voire subversives. En fait, le choix de recourir à une stratégie de financement institutionnel, dans la mesure où il s'agit vraiment d'un choix, renvoie davantage à la forme d'autonomie que le groupe entend privilégier : être plus autonome dans sa capacité à déterminer, ou à entreprendre des activités.

La mise sur pied de projets en bénéficiant de financement institutionnel a un impact positif certain sur les groupes, mais en l'absence de garanties de la part des institutions, cet impact apparaît bien modeste. Néanmoins, il apporte de la crédibilité à l'organisme en question, ou tout au moins une certaine publicité. Si l'accès au financement institutionnel n'est pas ce qui détermine, en dernière instance, la survie de l'organisme, il est tout à fait déterminant de la forme que prendra son action. En d'autres termes, s'il est inconcevable pour un groupe donné d'évoluer sans bureau et sans permanence, l'absence de financement institutionnel sera beaucoup plus déterminant de sa survie. Au contraire, un groupe dont le fonctionnement est

assuré de façon bénévole ne voit pas l'absence de financement institutionnel comme une menace pour sa survie.

Notre analyse nous a révélé la présence de deux importantes dichotomies dans le discours des acteurs. La première distingue les activités de type culturel de celles de type politique. La seconde distingue les groupes qui sont gérés de façon bénévole des groupes qui ont pignon sur rue et sont gérés par des employés. Ces dichotomies, qui ne traduisent pas la diversité des formes d'institutionnalisation ni la complexité des processus qui lui sont liés, nous permettent néanmoins de comprendre comment les acteurs formulent le choix stratégique de recourir au financement institutionnel, et l'impact de l'absence de garanties institutionnelles sur la façon dont ce choix est formulé.

En effet, puisque les groupes verts doivent assumer un niveau de risque très important, ils ne sont pas en mesure de jauger avec certitude leurs stratégies de survie ou de développement. L'espace à travers lequel ils évoluent comporte des éléments d'incertitude importants pour les groupes verts, qui n'existent pas pour certains autres acteurs, et qui font en sorte que les groupes verts restent très vulnérables dans leur rapport aux institutions. Le financement institutionnel est déterminant de la capacité des acteurs à produire des références cognitives qui transforment les enjeux et les rapports sociaux, mais l'accès à ce financement relève en bonne partie de facteurs qui échappent aux principaux intéressés, les mouvements sociaux.

Évidemment, bien des questions restent en suspens. Un premier exemple concerne les liens que tisse le mouvement vert avec l'État dans le cadre de projets tels celui de la *Rue écologique*, qui ne sont que partiellement explorés à travers notre analyse. En effet, il apparaît que la signification réelle d'un tel projet pour l'État échappe aux groupes qui l'ont mis sur pied. Ces derniers ne connaissent pas les raisons réelles pour lesquelles l'État participe financièrement à de tels projets ni l'intérêt réel qu'il porte aux résultats de l'expérience. En d'autres termes, les répondants ne savent pas ce qu'il adviendra du rapport final de la *Rue écologique* lorsqu'il sera dans les mains du ministère de l'environnement : participera-t-il de l'élaboration des futures politiques en matière de gestion des déchets ou ira-t-il dormir sur une tablette ?

Un second exemple concerne les groupes verts en tant qu'acteurs parmi plusieurs autres dans le domaine de la gestion des déchets, mais qui y jouent un rôle particulier. L'étude de la question du financement nous a permis de constater l'importance des disparités entre les moyens financiers dont disposent les différents acteurs de ce domaine, principalement entre les géants de l'entreprise privée et les mouvements sociaux. Ces disparités sont nécessairement conséquentes sur la manière dont les acteurs s'inscrivent dans cet espace de définition de l'enjeu des déchets et de recherche de solutions. Les groupes verts, qui se font porteurs de nouvelles pratiques plus démocratiques et plus respectueuses de l'environnement, doivent négocier

avec des acteurs dont la capacité d'action est nettement supérieure. Mais jusqu'à quel point ces disparités sont-elles déterminantes de la construction des problématiques et des enjeux de société ?

Une troisième question renvoie à l'aspect éthique du financement institutionnel. On pourrait à juste titre remettre en question la cohérence d'une intervention de l'État où ce dernier financerait des activités subversives. Néanmoins, le débat, la contestation et le conflit font partie intégrante d'une vie démocratique saine. Le problème, du point de vue de l'action étatique, c'est de tracer une frontière entre la subversion et l'action militante saine et démocratique, bénéfique pour le pluralisme de la société civile et le renouvellement des mouvements et des institutions. Même si l'on parvient à tracer une telle frontière, la question du financement institutionnel, dans sa dimension éthique, est loin d'être réglée.

Enfin, un dernier exemple de question laissée en suspens concerne le discours des acteurs, qui suppose une logique binaire qui pourrait se traduire en termes d'inclus / exclus, pour rejoindre les catégories présentées par Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel (1998). Toutefois, l'incertitude liée aux processus à travers lesquels les acteurs s'inscrivent dans l'espace public politique en relation avec les institutions, en partie due à l'absence de garanties institutionnelles, nous permet de comprendre que la situation est beaucoup plus nuancée. Nous avons constaté la complexité et l'incertitude de l'espace dans lequel évoluent les mouvements sociaux, mais les éléments

de compréhension de cette complexité que nous fournit notre enquête restent bien sommaires. Évidemment, les enjeux institutionnels de l'action collective des mouvements sociaux sont encore en bonne partie à explorer.

Bibliographie

- Action RE-buts (2000), Qui sommes-nous ? (page consultée le 12 mai 2001), adresse URL : http://www.cam.org/~act_reb/identite.htm.
- Akoun, André et Pierre Ansart (1999), Dictionnaire de sociologie, Le Robert / Seuil, Paris, 587 pages.
- Ayoub, Timothy et Marie-Claire Malo (2001), « Les acteurs du développement local face au défi du partenariat : le cas de la configuration partenariale Ville de Montréal – CDEC », Organisations et territoires, Vol. 10, No. 1, hiver 2001, pages 69-77.
- BAPE (1997), Déchets d'hier, ressources de demain. Rapport de la commission sur la gestion de l'eau au Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Québec, 477 pages.
- Blumberg, Louis and Robert Gottlieb (1989), War on Waste. Can America Win its Battle with Garbage ?, Island Press, Washington D.C., 301 pages.
- Bouchard, André et Pierre Hamel (1997), « Consultation publique et action collective : une évaluation sociopolitique à partir du cas de Montréal », dans Hamel, Pierre, Consultation publique et politiques urbaines : matériaux pour une évaluation de la politique de consultation publique élaborée par la ville de Montréal (1988-1994) (Rapport de recherche), Université de Montréal, 2000, pages 241-258.
- Bürgermeier, Beat (1990), Plaidoyer pour une économie sociale, Economica, Paris, 185 pages.
- Cardinal, François (2001), « L'action communautaire sera-t-elle enfin reconnue ? », Le Devoir, 12 juin 2001, pages A1 et A8.
- Cloutier, Céline et Pierre Hamel (1991), « Les services urbains : le défi du partenariat pour le milieu communautaire », Cahiers de Géographie du Québec, Volume 35, Numéro 95, septembre 1991, pages 257-282.
- Collecte Sélective Québec (2001), Mission (page consultée le 31 juillet 2001), Adresse URL : <http://www.coselective.qc.ca/organisation/index.htm>.
- Crooks, Harold (1994), Les géants des ordures, Boréal, Montréal, 403 pages.
- Della Porta, Donatella and Mario Diani (1999), Social Movements: An Introduction, Blackwell, London, 336 pages.
- Désy, Caroline (1995), « Autonomie et solidarité dans le discours des squatters », dans Côté, François (sous la dir. De), Individualismes et individualité, Éditions du Septentrion, Sillery, pages 189-199.

- Farro, Antimo L. (2000), Les mouvements sociaux, PUM, Montréal, 260 pages.
- Francoeur, Louis-Gilles (1991), « "Moins sensibilisés aux questions de pollution", les citoyens de l'Est héritent d'un incinérateur », Le Devoir, 23 mars 1991, pages A1 et A4.
- Gauchet, Marcel (1998), La religion dans la démocratie (Parcours de la laïcité), Gallimard, Paris, 127 pages.
- Giroux, Guy (2001) « La société civile face au désengagement de l'État », dans Giroux, Guy (sous la dir. De), L'État, la société civile et l'économie, PUL / L'Harmattan, Ste-Foy, pages 77-104.
- Grefe, Xavier (1994), Économie des politiques publiques, Dalloz, Paris, 541 pages.
- Hamel, Jacques (1997), Étude de cas et sciences sociales, L'Harmattan, Montréal, 122 pages.
- Hamel, Pierre (1999), « La consultation publique et les limites de la participation des citoyens aux affaires urbaines », Recherches sociographiques, XL, 3, pages 435-466.
- Hamel, Pierre (1995), « La question du partenariat : de la crise institutionnelle à la redéfinition des rapports entre sphère publique et sphère privée », Cahiers de recherche sociologique, 24, pages 87-105.
- Hamel, Pierre (1993), « Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat », Sociologie et sociétés, XXV, 1, printemps 1993, pages 173-188.
- Hamel, Pierre (1991), Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais, PUM, Montréal, 239 pages.
- Hamel, Pierre, Louis Maheu et Jean-Guy Vaillancourt (2000), « Repenser les défis institutionnels de l'action collective », Politique et sociétés, Vol. 19, No. 1, pages 3-25.
- Hamel, Pierre, Louis Maheu et Jean-Guy Vaillancourt (1999), « Action collective et enjeux institutionnels : l'institutionnalisation des mouvements sociaux », Recherches sociographiques, XL, 3, pages 417-434.
- Hamel, Pierre et Jean-Guy Vaillancourt (1996), « Partenariat public-privé et développement durable : l'exemple des politiques urbaines », Revue d'études canadiennes, Vol. 31, No. 1, printemps 1996, pages 48-59.

- Lamoureux, Jocelyne (1994), Le partenariat à l'épreuve, Saint-Martin, Montréal, 235 pages.
- Larose, Gérald (2000), Proposition de politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire : Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec. Rapport de la consultation publique (page consultée le 2 juillet 2001), adresse URL : <http://www.mess.gouv.qc.ca/francais/saca/docs/raplarose.pdf>
- Lascoumes, Pierre (1994), L'éco-pouvoir, La Découverte, Paris, 317 pages.
- Lesemann, Frédéric (2001), « De l'État-providence à l'État partenaire », dans Giroux, Guy (sous la dir. De), L'État, la société civile et l'économie, PUL / L'Harmattan, Ste-Foy, pages 13-46.
- Lustiger-Thaler, Louis Maheu et Pierre Hamel (1998), « Enjeux institutionnels et action collective », Sociologie et société, vol. XXX, No. 1, printemps 1998, pages 173-187.
- Martuccelli, Danilo (1999), Sociologies de la modernité, Gallimard, Paris, 709 pages
- MEF (1998), J'aime mon environnement, je jette autrement. Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, Ministère de l'environnement et de la faune, Québec, 56 pages.
- MEF (1995), Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles, Ministère de l'environnement et de la faune, Québec, 52 pages.
- Melucci, Alberto (1993), Vie quotidienne, besoins individuels et action volontaire », Sociologie et sociétés, Vol. XXV, No. 1, printemps 1993, pages 189-198.
- Melucci, Alberto (1983), « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », Revue internationale d'action communautaire, 10/50, pages 13-50.
- MENV (2001a), Action - Environnement 2001-2002. Projets subventionnés par le biais du programme Action - Environnement (page consultée le 9 août 2001), adresse URL : http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/action_e-f/subventions01.htm.
- MENV (2001b), Programme de financement statutaire des groupes nationaux (PFS) (page consultée le 9 août 2001), adresse URL : <http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/pfs/index.htm>.

- MENV (2000), Programme d'aide relatif aux priorités en environnement (PAPE) (page consultée le 23 juillet 2001), adresse URL : <http://www.menv.gouv.qc.ca/programmes/pape/index.htm>
- MENV (1999), Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. La gestion des matières résiduelles dans la région de Montréal (page consultée le 1^{er} août 2001), adresse URL : http://www.menv.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/regions/montreal.htm.
- MENV (1989), Politique de gestion intégrée des déchets solides, Ministère de l'environnement, Québec, 14 pages.
- Muller, Pierre (1998), Les politiques publiques, PUF, Paris, 127 pages.
- Perron, Bertrand, Jean-Guy Vaillancourt et Claire Durand (1999), « Les leaders des groupes verts et leur rapport aux institutions », Recherches sociographiques, XL, 3, pages 521-549.
- Petit Larousse Illustré (1985), Librairie Larousse, Paris, 1798 pages.
- Recyc-Québec (2001), La mission (page consultée le 31 juillet 2001), adresse URL : http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/1-Acorpo/AC_mission.html.
- SACA (2001a), L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec (page consultée le 2 juillet 2001), adresse URL : <http://mess.gouv.qc.ca/francais/saca/docs/actioncom.pdf>.
- SACA (2001b), Plan de mise en œuvre de la politique. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec (page consultée le 2 juillet 2001), adresse URL : <http://mess.gouv.qc.ca/francais/saca/docs/planoeuvre.pdf>.
- Schrecker, T.F. (1984), L'élaboration des politiques en matière d'environnement, Commission de réforme du droit du Canada, Ottawa, 124 pages.
- Séguin, Michel (1999) « Un nouveau monde de déchets : d'un problème environnemental à un enjeu sociopolitique », Recherches sociographiques, XL, 3, pages 501-519.
- Séguin, Michel (1997a), L'émergence de mouvements sociaux de l'environnement dans l'enjeu des déchets solides à Montréal, Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophæ Doctor (Ph.D.) en sociologie, Montréal, Département de sociologie, Université de Montréal, 304 pages.

- Séguin, Michel (1997b), La mise en œuvre du réseau des ressourceries au Québec (page consultée le 14 février 2001), adresse URL : http://www.cam.org/~act_reb/ressourc/ressour.htm.
- Touraine, Alain (1978), La voix et le regard, Seuil, Paris, 309 pages.
- TRNEE (1991), Le guide national de réduction des déchets, Table Ronde Nationale sur l'Environnement et l'Économie TRNEE-NRTEE, Ottawa, 134 pages.
- Vaillancourt, Jean-Guy (1992), « Deux nouveaux mouvements sociaux québécois : le mouvement pour la paix et le mouvement vert », dans Daigle, G., Le Québec en jeu, Montréal, PUM, pages 791-807.
- Vaillancourt, Jean-Guy, Michel Séguin, Louis Maheu et Liliane Cotnoir (1999), La gestion écologique des déchets, Montréal, PUM, 222 pages.
- Ville de Montréal (2001a), Éco-Quartier : programme (page consultée le 31 juillet 2001), adresse URL : <http://www.ville.montreal.qc.ca/ram/fureteur/es/esprptm004.htm>.
- Ville de Montréal (2001b), Éco-Centres : généralités (page consultée le 31 juillet 2001), adresse URL : <http://www.ville.montreal.qc.ca/ram/fureteur/es/esprptm008.htm>.
- Wallerstein, Immanuel (1990), Le capitalisme historique, La Découverte, Paris, 120 pages.
- Wieviorka, Michel (1995), « Plaidoyer pour un concept », dans : Penser le sujet. Autour d'Alain Touraine, Paris : Fayard, 209-220.
- Wieviorka, Michel (1993), « L'État et les sujets », dans Projet, No. 233, printemps 1993, pages 17-25.
- Williams, Bruce A. and Albert R. Matheny (1995), Democracy, Dialogue, and Environmental Disputes. The Contested Languages of Social Regulation, Yale University Press, New Haven, 256 pages.
- Wolch, Jennifer R. (1989), « The Shadow State : Transformations in the Voluntary Sector » in Wolch, Jennifer R. and Michael Dear (eds.), The Power of Geography (How Territory Shape Social Life), Unwin Hyman, Boston, pages 197-221.
- Yin, Robert K. (1994), Case Study Research. Design and Methods (Second Edition), Sage, Thousand Oaks, 171 pages.

Annexes

Annexe 1 : liste des documents non publiés

1. Procès-verbal (assemblée générale des membres de la coalition Action RE-buts, 6 fév. 1999), 4 pages.
2. Activité de la coalition 1999, Action RE-buts, 5 pages.
3. Bilan synthèse des projets et des activités 1999, Action RE-buts, 1 page.
4. Rapport financier annuel au 31 déc. 1999, Action RE-buts, 4 pages.
5. Plan d'action 2000, Action RE-buts, 1 page.
6. Prévisions budgétaires du 1^{er} jan. au 31 déc. 2000, Action RE-buts, 1 p.
7. Procès-verbal (assemblée générale des membres de la coalition Action RE-buts, 26 février 2000), 4 pages.
8. Bilan synthèse des activités 2000, Action RE-buts, 1 page.
9. Plan d'action 2001, Action RE-buts, 1 page.
10. Prévisions budgétaires du 1^{er} jan. au 31 déc. 2001, Action RE-buts, 1 p.
11. Éco-Presse, Action RE-buts, 1 page.
12. Proposition à Recyc-Québec, Action RE-buts, 19 pages.
13. Lettre d'appui, Gouvernement du Québec, 1 page.
14. Confirmation d'aide financière, Gouvernement du Québec, 1 page.
15. Communiqué de presse lancement de la *Rue écologique*, 1 page.
16. Évaluation de la session, Action RE-buts, 1 page.
17. Formation en environnement (réduction à la source) par M. Séguin, Action RE-buts, 3 pages.
18. Comment acheter ?, Action RE-buts, 1 page.
19. Dépliant (La coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets), Action RE-buts
20. Dépliant, Comité de vigilance de l'Est de l'Île de Montréal
21. *Rue écologique* (dépliant).
22. La réduction (dépliant), *Rue écologique*.
23. La gestion des matières résiduelles au travail (dépliant), *Rue écologique*.
24. Le guide 3R, de la *Rue écologique*, 19 pages.
25. La feuille de chou de la *Rue écologique* (numéro 1, sept. 2000).
26. La feuille de chou de la *Rue écologique* (numéro 2, oct. 2000).
27. La feuille de chou de la *Rue écologique* (numéro 3, nov. 2000).
28. La feuille de chou de la *Rue écologique* (numéro 4, déc. 2000).
29. La feuille de chou de la *Rue écologique* (numéro 5, fév. 2001).
30. La feuille de chou de la *Rue écologique* (numéro 6, mars. 2001).
31. La feuille de chou de la *Rue écologique* (numéro 7, avril 2001).
32. La feuille de chou de la *Rue écologique* (numéro 8, mai 2001)
33. Sondage auprès des commerçants, *Rue écologique*, 6 pages.
34. Sondage pour le projet (1^{ière} vague), *Rue écologique*.
35. Sondage pour le projet (2^{ème} vague), *Rue écologique*.
36. Journal des matières résiduelles, *Rue écologique*, 3 pages.
37. Rapport méthodologique (nov. 2000), 8 pages.
38. Rapport d'étape fév. 2001, *Rue écologique*, 16 pages.
39. Résultats de Sondage, *Rue écologique*, 2 pages.
40. Résultats de la pesée des déchets, *Rue écologique*, 1 page.

Annexe 2 : questionnaire Action RE-buts

Questionnaire – Projet *Rue écologique et gestion des déchets*

Première partie – Groupe

- 1) Quel est votre poste ou votre position dans Action RE-buts ?
- 2) Qu'est-ce que Action RE-buts ?
 - a) Comment Action RE-buts a-t-il été créé ? Dans quel contexte ?
 - b) Comment avez-vous connu Action RE-buts ?
 - c) Quelle est la structure d'Action RE-buts ?
 - d) Quelles sont les principales actions d'Action RE-buts ?
 - e) Quelle est l'importance d'Action RE-buts ?
 - f) Quelles sont les principales difficultés rencontrées par Action RE-buts ?
 - g) Quelles sont les raisons pour lesquelles Action RE-buts participe au projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?

Deuxième partie – Projet de *Rue écologique et gestion des déchets*

- 3) Qu'est-ce que le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?
 - a) Comment est né le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?
 - b) Comment avez-vous connu le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?
 - c) Comment le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* est-il structuré ?
 - d) Quelles sont les activités du projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?
 - e) Quelles sont les activités auxquelles vous avez participé ? En quoi consistaient-elles ?

- f) Quelle est l'importance du projet de *Rue écologique et gestion des déchets* pour les citoyens / les municipalités ?
- g) Quelle est l'importance du projet de *Rue écologique et gestion des déchets* pour Action RE-buts ?
- h) Quelles sont les difficultés rencontrées dans le cadre du projet *Rue écologique et gestion des déchets* ?
- i) Qu'est-ce qui était le plus pertinent dans le projet ? Pourquoi ?
- j) Qu'est-ce qui était le moins pertinent dans le projet ? Pourquoi ?

Troisième partie – Impacts du projet

- 4) Quelle est la situation d'Action RE-buts ?
 - a) Quelle est la situation financière ?
 - b) Quelle est la situation du membership ?
 - c) Selon vous, quelle est la reconnaissance ou la crédibilité d'Action RE-buts auprès de la population en général ?
 - d) Selon vous, quelle est la reconnaissance ou la crédibilité d'Action RE-buts auprès d'autres groupes verts ?
 - e) Selon vous, quelle est la reconnaissance ou la crédibilité d'Action RE-buts auprès des décideurs ?
- 5) Croyez-vous que le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* a eu un impact positif pour Action RE-buts ?
 - a) Sur quel(s) plan(s) ? (financement, reconnaissance, autonomie, survie)
- 6) Croyez-vous que le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* a eu un impact négatif pour Action RE-buts ?
 - a) Sur quel(s) plan(s) ? (financement, reconnaissance, autonomie, survie)
- 7) Croyez-vous que le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* peut affecter Action RE-buts dans ses prises de positions critiques à l'égard des décideurs ? De quelle façon ?

- 8) Dans quelle mesure un groupe comme Action RE-buts est-il dépendant de projets tels celui de *Rue écologique et gestion des déchets*, notamment sur le plan financier ?
- 9) De façon générale, selon vous, quels sont les impacts d'un financement "par projet" sur les groupes verts ?
- 10) Est-ce que le projet de *Rue écologique* ressemble à ce que Action RE-buts avait prévu ?
- 11) Êtes-vous satisfait du projet ? Cela a-t-il valu la peine ? Est-ce à recommencer ?
- 12) En terminant, avez-vous quelque chose à ajouter sur le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?

Merci beaucoup de votre collaboration.

Annexe 3 : questionnaire CVEEM

Questionnaire – Projet *Rue écologique et gestion des déchets*

Première partie – Groupe

- 1) Quel est votre poste ou votre position dans le CVEEM ?
- 2) Qu'est-ce que le Comité de vigilance environnementale de l'Est de Montréal ?
 - a) Comment le CVEEM a-t-il été créé ? Dans quel contexte ?
 - b) Comment avez-vous connu le CVEEM ?
 - c) Quelle est la structure du CVEEM ?
 - d) Quelles sont les principales actions du CVEEM ?
 - e) Quelle est l'importance du CVEEM ?
 - f) Quelles sont les principales difficultés rencontrées par le CVEEM ?
 - g) Quelles sont les raisons pour lesquelles le CVEEM participe au projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?

Deuxième partie – Projet de *Rue écologique et gestion des déchets*

- 3) Qu'est-ce que le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?
 - a) Comment est né le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?
 - a) Comment avez-vous connu le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?
 - b) Comment le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* est-il structuré ?
 - c) Quelles sont les activités du projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?
 - d) Quelles sont les activités auxquelles vous avez participé ? En quoi consistaient-elles ?

- e) Quelle est l'importance du projet de *Rue écologique et gestion des déchets* pour les citoyens / les municipalités ?
- f) Quelle est l'importance du projet de *Rue écologique et gestion des déchets* pour le CVEEM ?
- g) Quelles sont les difficultés rencontrées dans le cadre du projet *Rue écologique et gestion des déchets* ?
- b) Qu'est-ce qui était le plus pertinent dans le projet ? Pourquoi ?
- c) Qu'est-ce qui était le moins pertinent dans le projet ? Pourquoi ?

Troisième partie – Impacts du projet

- 4) Quelle est la situation du CVEEM ?
 - a) Quelle est la situation financière ?
 - b) Quelle est la situation du membership ?
 - c) Selon vous, quelle est la reconnaissance ou la crédibilité du CVEEM auprès de la population en général ?
 - d) Selon vous, quelle est la reconnaissance ou la crédibilité du CVEEM auprès d'autres groupes verts ?
 - e) Selon vous, quelle est la reconnaissance ou la crédibilité du CVEEM auprès des décideurs ?
- 5) Croyez-vous que le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* a eu un impact positif pour le CVEEM ?
 - a) Sur quel(s) plan(s) ? (financement, reconnaissance, autonomie, survie)
- 6) Croyez-vous que le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* a eu un impact négatif pour le CVEEM ?
 - a) Sur quel(s) plan(s) ? (financement, reconnaissance, autonomie, survie)
- 7) Croyez-vous que le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* peut affecter le CVEEM dans ses prises de positions critiques à l'égard des décideurs ? De quelle façon ?

- 8) Dans quelle mesure un groupe comme le CVEEM est-il dépendant de projets tels celui de *Rue écologique et gestion des déchets*, notamment sur le plan financier ?
- 9) De façon générale, selon vous, quels sont les impacts d'un financement "par projet" sur les groupes verts ?
- 10) Est-ce que le projet de *Rue écologique* ressemble à ce que le CVEEM avait prévu ?
- 11) Êtes-vous satisfait du projet ? Cela a-t-il valu la peine ? Est-ce à recommencer ?
- 12) En terminant, avez-vous quelque chose à ajouter sur le projet de *Rue écologique et gestion des déchets* ?

Merci beaucoup de votre collaboration.

Annexe 4 : Liste des ateliers

Automne

Date	Titre de l'atelier	Conférencier	Résidants présents
20 septembre 2000	Comment consommer plus écologiquement et économiquement	Michel Séguin	8
27 septembre 2000	Entretien écologique des pelouses	Agathe Favreau	8
4 octobre 2000	Compostage domestique	Agathe Favreau	9
18 octobre 2000	Entretiens d'appareils ménagers	Pierre Archambault	9
1 ^{er} novembre 2000	Fabrication de produits écologiques	Claudine Allard	8
8 novembre 2000	Comment réduire sa consommation d'énergie	Mélanie Morel	3
14 novembre 2000	Tournée sur le commerce équitable	Organisme Équiterre	4
29 novembre 2000	L'ordinateur : produit de consommation de l'avenir et déjà rebut d'aujourd'hui	M. Bourgoin	5
2 décembre 2000	C'est au tour des enfants !	L'équipe de la <i>Rue écologique</i>	10*
6 décembre 2000	Vivre plus simplement	Dr Robert Béliveau	6**

* Enfants de 2 à 12 ans.

** Tous les résidants de Pointe-Aux-Trembles ont été invités à cet atelier, non pas seulement ceux de la 40^e avenue comme les précédents.

Printemps

Date	Titre de l'atelier	Conférencier	Résidants présents
22 avril 2001	Atelier sur le compost (Journée de la terre)	Agathe Favreau	12
8 mai 2001	Le jardinage écologique	Jocelyne Pichette	1
15 mai 2001	Le contexte réglementaire	Michel Séguin	5

Annexe 5 : Liste des thèmes du bulletin mensuel

Mois	Thème
Octobre	Comment hiverner
Novembre	La réduction (pour la semaine de la réduction)
Décembre	Les emballages
Janvier	Pas de bulletin
Février	Les sels de déglacage
Mars	Les résidus domestiques dangereux (RDD)
Avril	Les matières putrescibles
Mai	La réduction

Annexe 6 : Comparaison des pesées avant et après la sensibilisation

Déchets

	Participation (Nb total de portes: 226)		Poids	
	Nb total	%	Pds total	Pds/ ménage
Avant sensibilisation 8 et 11 août 2000	183	80,97%	3535 kg	19,32 kg
Après sensibilisation 7 et 10 août 2001	182	80,53%	2857 kg	15,7 kg

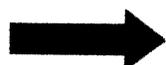


Diminution: 18,74%

Collecte sélective

	Participation		Poids	
	Nb total	%	Pds total	Pds/ ménage
Avant sensibilisation 8 et 11 août 2000	147 (Nb total= 226)	65,04%	650 kg	4,41 kg
Après sensibilisation 7 et 10 août 2001	139 (Nb total=214)*	64,95%	639 kg	4,60 kg

*Nous avons soustrait de l'échantillon les 12 adresses correspondant aux condominiums du 2040 et 20 60 de la 40^{ième} avenue. Ces résidents ont changé leur mode de collecte des matières recyclables au cours de l'étude, suite à notre intervention, passant du bac vert au bac roulant. Il nous a été impossible de peser le contenu des bacs roulants.



Augmentation: 4,3%%

Source : Agathe Favreau, responsable du projet de *Rue écologique*.